

ANNEXE
Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H)

REGLEMENT

Evolution ponctuelles relatives à la partie I (dispositions communes à l'ensemble des zones du PLU-H) et à la partie II (règlement des zones)

ALBIGNY-SUR-SAONE

- 44** Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AD 6, AD 7 et AD 88, située chemin Notre Dame pour implantation d'un équipement sportif.
- 45** Modification de l'affectation de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 4, inscrit au bénéfice de la commune, pour implantation de locaux techniques municipaux et parking public lié aux équipements municipaux.
- 158** Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AB 21 située rue Joseph Chollet pour permettre l'extension du groupe scolaire.
Modification de l'adresse de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 9, au bénéfice de la commune, de rue à impasse Joseph Chollet.
- 567** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

BRON

- 23** Modification de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 4, situé rue Youri Gagarine, inscrit au bénéfice de la commune pour extension d'un stade et d'un groupe scolaire : suppression partielle de la partie Sud de l'ER, et inscription d'une nouvelle affectation pour équipements sportifs.
- 25** Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées C 1797 et C 1798, entre la rue Philippe Goy et l'avenue du 8 mai 1945.
- 27** Prolongement de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 41, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la route de Genas sur les parcelles cadastrées B 999 et B 1015, situées 346-348 route de Genas.
- 28** Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "ZAC Les Terrasses".
- 29** Modification de la zone URm1c en zone UPr avec une hauteur graphique de 13 mètres sur la parcelle cadastrée B 2945, et extension de la polarité commerciale plafond 1 500 m² sur une partie de la parcelle cadastrée B 3097.
- 30** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) et évolution des enveloppes existantes des EVV sur l'ensemble de la commune.
- 32** Inscription d'une marge de recul sur la parcelle cadastrée D 1064, située 30 avenue Franklin Roosevelt.
- 69** Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Secteur Terrailon".
- 86** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 167** Inscription d'une polarité commerciale plafond 1 000 m², sur une partie des parcelles contiguës cadastrées B 1081 et B 1828 situées dans le prolongement Ouest de la rue Marcel Bramet.
- 198** Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 49, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'une voie nouvelle située boulevard de l'Europe.
Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 2, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, de l'avenue Pierre Mendès France à Bron à l'avenue de l'Europe à Saint-Priest.
Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé avenue de l'Europe pour création d'une liaison paysagère et piétonne, et en conséquence ajustement des tracés de la zone USP et de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 11 "Campus Porte des Alpes" contre le tracé du nouvel ER aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques.

CAILLOUX SUR-FONTAINES

- 216** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 326** Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 couvrant le secteur de la Fonderie.
- 342** Modification de la carte de localisation des éléments bâtis patrimoniaux (EBP).

CALUIRE-ET-CUIRE

- 134** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

- Modification de la zone AUEi1 en zone agricole (A2) "Terres des Lièvres" sur les parcelles cadastrées AE 2, AE 4, AE 5, AU 6, AE 7, AE 8, AE 9, AE 10, AE 12, AE 13, AE 14, AE 131 (p), AE 246, AE 247, AH 80, AH 81, AH 82, AH 83, AH 85, AH 86, AH 132, AH 240, AH 241 et en zone UEi1 pour les parcelles cadastrées AD 111, AD 112, AD 113.
- 140** Inscription d'un STECAL permettant la construction d'une ferme urbaine et d'une plate-forme de compostage.
Actualisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 5 de la Terre des Lièvres en conséquence.
- 153** Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) et de 2 polygones d'implantation sur la parcelle cadastrée AB 224.
- 337** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur une trame paysagère sur les parcelles cadastrées AT 166, AT 380 et AT 384, située 32 chemin des Peupliers.
- 340** Inscription de deux espaces boisés classés (EBC) ponctuels arbres remarquables pour 2 cèdres situés 9/11 chemin Jean Baptiste Gilliard, sur la parcelle cadastrée AZ 31.
- 347** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AN 140, situé 3 avenue Beauséjour.
- 349** Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AN 73 située 10 rue Jamen Grand.
- 353** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 409, située 5 bis montée des Soldats.
- 354** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AR 480 située 28 avenue Général Leclerc.
- 364** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AW 64, AW 238, AW 239 situées 8 chemin des Villas.
- 366** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 337 située 605 chemin de Combe Martin.
- 373** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AE 90 et AE 236 situées 125 chemin de Crépieux.
- 377** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AT 151, située 458 chemin du Panorama.
- 378** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AT 403 située 415 chemin du Panorama.
- 379** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AT 214 et AT 220 situées 324 chemin du Panorama.
- 383** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AP 238 située 151 rue Pasteur.
- 391** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AM 44 située 77 quai Clémenceau.
- 392** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) surfacique pour plusieurs arbres sur la parcelle cadastrée BL 281 située 17 montée des Forts.
- 393** Inscription de deux espaces boisés classés (EBC) ponctuels arbres remarquables pour 2 chênes sur la parcelle cadastrée BI 61 située 27 quai Clémenceau, Résidence Bellerive.
- 405** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AT 224 située 60 chemin de Vassieux.
- 425** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la propriété "la Cigaline", située 7 chemin de la Cigaline.
- 432** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la propriété "Les 3 Tilleuls", située 10 chemin des Villas.
- 433** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la propriété "Villa Marguerite" sur la parcelle cadastrée AW 44, située 5 chemin des Villas.
- 440** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la propriété "La Maison Blanche" sur la parcelle cadastrée AZ 72 située 123 allée du Petit Versailles.
- 441** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la propriété "La Petite Carette" sur la parcelle cadastrée BC 77 située 9 montée Soeur Vially.
- 444** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur le "Château de Vernay" sur la parcelle cadastrée AB 152 située 3 montée du Vernay.
- 446** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur le "Manoir médiéval du Vernay" sur la parcelle cadastrée AK 144 situé 8 montée du Vernay.
- 457** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur les Villas, sur les parcelles cadastrées AH 123 et 124 situées 33 et 35 chemin de Crépieux.

- 470** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la copropriété "de la Tour d'Eau - La Tour d'Eau" sur la parcelle cadastrée BH 310 située 8 rue Lucien Maître.
- 472** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur "Ex Propriété Courbier" sur la parcelle cadastrée BI 400 situé 87 rue Pierre Brunier.
- 476** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la villa située 25 rue Pasteur au droit de la parcelle BK 72.
- 480** Inscription d'un secteur de mixité sociale (SMS) sur "Construction existante à destination d'Habitat" sur tout le territoire de la commune (excepté les secteurs situés en Quartier de Veille Active au titre de la Politique de la Ville : Saint-Clair, Montessuy et Cuire le Bas), à partir de 4 logements avec un minimum de 25 % de logements sociaux (PLAI/PLUS/PLS/BRS), avec un minimum de 30 % de PLAI et un maximum de 30 % de PLS dans lequel peuvent s'envisager des baux réels solidaires (BRS).
- 482** Modification du linéaire toutes activités sur une partie de la parcelle cadastrée BE 147 située 8 rue de Margnolles.
- 483** Inscription d'une polarité commerciale à 300 m2 sur la parcelle cadastrée BE 120, sur la galette commerciale du 28 rue de Margnolles.
- 485** Modification du linéaire toutes activités sur la parcelle cadastrée BL 90 situées au 137, 139 rue Coste.
Extension de la polarité commerciale à 300 m2 sur les parcelles cadastrées BL 91 et BL 94 situées rue Coste.
- 486** Secteur de la rue Pasteur
Modification du linéaire toutes activités en linéaire artisanal et commercial place Calmette sur la parcelle cadastrée AN 265 et inscription d'un linéaire artisanal et commercial place Calmette sur les parcelles cadastrées AN 175, AN 207 et AN 224.
Modification de la polarité commerciale à 300 m2.
- 487** Modification du linéaire toutes activités en linéaire artisanal et commercial situé du 2 au 4 rue Pierre Terrasse et prolongement jusqu'au 8 de cette rue.
- 488** Modification partielle de la polarité commerciale existante de 2 000 m2 à 300 m2 secteur de la place Foch.
Secteur Place du Vernay :
Inscription d'un linéaire toutes activités sur les parcelles cadastrées AI 91, AI 94, AI 341, AI 343, AI 344 situées du 77 au 83 avenue Général De Gaulle.
- 489** Inscription d'un linéaire artisanal et commercial sur les parcelles cadastrées AI 106, AI 351, AI 353 situées du 80 au 82 avenue Général et 3 rue Bourgeois De Gaulle
Modification de la polarité commerciale à 300 m2 sur la parcelle cadastrée AI 106 située à l'angle des rues Bourgeois/De Gaulle.
Secteur de Crépieux :
Inscription d'un linéaire toutes activités en continuité sur la parcelle cadastrée AT 59 située 115 route de Strasbourg sur le chemin de Crépieux.
- 490** Modification du linéaire toutes activités sur une partie de la parcelle cadastrée AT 245 située du 105 au 111 route de Strasbourg.
Inscription d'un linéaire toutes activités sur les parcelles cadastrées AT 62 et AT 67 situées du 112 au 114B route de Strasbourg.
- 491** Secteur cours Aristide Briand/montée de la Boucle :
Suppression du linéaire toutes activités sur les parcelles cadastrées BD 31, BD 34 situées du 10 au 13 cours A. Briand.
Inscription d'un linéaire toutes activités sur les parcelles cadastrées BD 39, BD 40, BD 41 situées du 57 au 61 montée de la Boucle.
Inscription d'une polarité commerciale à 300 m2 sur les parcelles cadastrées BD 36, BD 37, BD 38, BD 39, BD 40, BD 41, BD 144, BD 229.
- 492** Secteur cours Aristide Briand/montée Soeur Vially :
Suppression du linéaire toutes activités sur les parcelles cadastrées BC 31 et BC 34 situées du 37 au 38 cours A. Briand et sur les parcelles cadastrées AZ 170 et AZ 302 du 48 au 53 cours A. Briand.
Modification du périmètre commercial à 300 m2 sur les parcelles cadastrées AZ 167, AZ 168, AZ 169, BC 25, BC 26, BC 27, BC 30, BC 66, BC 67, BC 95, BC 96, BC 97.
- 493** Secteur Saint Clair :
Suppression du linéaire toutes activités sur la parcelle AZ 174 située 4 Grande rue de Saint-Clair.
Modification du périmètre de la polarité commerciale à 300 m2 sur les parcelles cadastrées AZ 102, AZ 103, AZ 173, AZ 174, AZ 175, AZ 176.
- 494** Secteur place des Voisins :
Suppression du linéaire artisanal et commercial sur les parcelles cadastrées AZ 83, AZ 84, AZ 85, AZ 91, AZ 92, AZ 93 situées du 17 au 45 Grande Rue de Saint-Clair et sur les parcelles cadastrées AZ 189, AZ 190, AZ 196, AZ 198, AZ 326 situées du 32 au 48 Grand Rue de Saint-Clair.
Suppression de la polarité commerciale à 300 m2.

- Secteur place Demonchy :
 Modification du linéaire toutes activités en linéaire artisanal et commercial sur les parcelles cadastrées AZ 47, AZ 48 situées du 69 au 71 Grande Rue de Saint-Clair.
- 495** Suppression du linéaire toutes activités sur les parcelles cadastrées AZ 50, AZ 76, AZ 77 situées du 61 au 67 Grande rue de Saint-Clair.
 Modification du périmètre de la polarité commerciale sur les références cadastrales AZ 42, AZ 43, AZ 44, AZ 45, AZ 46, AZ 47, AZ 48, AZ 156 (pour partie), AZ 218, AZ 219, AZ 222, AZ 223, AZ 224, AZ 268, AZ 281, AZ 303, AZ 304.
- Secteur place Collonb :
 Inscription d'un linéaire artisanal et commercial sur les parcelles cadastrées AX 177, AX 181, AX 281 situées du 113 au 157 Grande rue de Saint-Clair.
- 496** Inscription d'un linéaire toutes activités du 107 au 111, du 104 au 114B et 122 au 154 Grand rue de Saint-Clair.
 Modification du périmètre de la polarité commerciale à 300 m2.
- Secteur route de Strasbourg :
 Inscription d'un linéaire toutes activités du 16 au 20 et du 15 au 19 de la route de Strasbourg.
- 497** Création d'une polarité commerciale à 300 m2 sur les parcelles cadastrées AW 137, AW 138, AW 139, AW 147, AW 148, AW 149, AW 150, AW 151, AW 152, AW 180, AW 181, AW 182, AW 183, AW 228, AW 250.
- 498** Création d'une polarité commerciale à 300 m2 sur la parcelle cadastrée BI 456 place de la Rochette.
- Secteur Cuire le Bas/Ile Barbe :
 Inscription d'un linéaire toutes activités sur les parcelles cadastrées BL 5, BL 6, BL 7, BL 8, BL 9, BL 10, BL 11 situées du 48 au 53 bis quai Clémenceau.
- 499**
- 519** Inscription d'un secteur de taille minimale de logement dans l'existant (STMLE) sur le secteur Saint-Clair, sur les secteurs correspondant aux zonages UCe2a et UCe3a, situés de part et d'autre de la Grande rue de Saint-Clair.

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

- 55** Modification de la zone URi2a en zone URi2c sur les parcelles cadastrées AH 34, AH 35, AH 36, AH 267, AH 277, AH 283, AH 375, AH 421, AH 422, AH 423, AH 424, AH 425, AH 485, AH 511, AH 514, AH 642, AH 643, situées en limite de la rue Dominique Vincent, allée des Clots et rue Joannès Chol.
- 56** Modification de la zone URi2b en zone URi2c de l'ensemble du secteur classé URi2b situé de part et d'autre de l'avenue de Montlouis.
 Modification de la zone URi2c en zone URi2d du secteur classé URi2c situé à l'Est de l'avenue de Lanessan, de part et d'autre de la rue Louis Tourte.
- 57** Modification de la zone URm2a en zone URi2c sur les parcelles cadastrées AE 235, AE 236, AE 237, AE 272, AE 274, AE 275, AE 278, AE 279 situées 36 et 38 rue Jean-Claude Bartet.
- 61** Modification de la zone URc2c en zone UCe4a sur les parcelles cadastrées AH 238, AH 239 et AH 347 situées rue Jean-Marie Michel.
 Extension du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 "Le Bourg" sur la parcelle cadastrée AH 239.
 Extension du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) B1 "Abords du bourg - ancienne route d'Ecully" sur les parcelles cadastrées AH 238 et AH 347.
 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AH 237 située 2 rue Jean-Marie Michel.
- 62** Modification de la zone UEc en zone N1 sur une partie des parcelles cadastrées BB 43 et BB 8 situées avenue Général de Gaulle.
- 63** Modification de la zone URm2a en zone N2sh sur les parcelles cadastrées AD 172, AD 61, AD 155 et AD 189 situées chemin de la Voutillière et avenue de Lanessan.
- 64** Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "îlot Pavé" pour la partie située à l'Ouest de l'avenue du Général de Gaulle.
- 66** Suppression d'une partie de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 14 et extension en conséquence du périmètre des espaces végétalisés à valoriser (EVV) inscrit sur les parcelles cadastrées AH 287, AH 288, AH 293 situées 10 rue Jean-Claude Bartet et 23 avenue de Lanessan.
- 69** Modification du SMS par la création d'un seuil d'exigibilité de 400 m2 à 800 m2 de surface de plancher (SDP) fixant un taux de logement aidés à réaliser dans le cadre d'opération neuves ou changement de destination de 20 % (PLUS/PLAI ou PLS) et par la limitation de la ventilation des logements aidés à 20 % de PLS pour les programmes de constructions neuves ou changement de destination de plus de 800 m² de surface de plancher.
 Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) pour les constructions existantes à partir de 4 logements créés, définissant un taux de 25 % de logements aidés à réaliser en PLUS, PLAII ou PLS.
- 70** Modification des prescriptions du périmètre d'intérêt patrimonial A1 "Le Bourg" pour les murs et clôtures à caractère patrimonial.
 Extension de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 18 au droit des parcelles cadastrées AH 289 et AH 293 situées 23b et 23 avenue de Lanessan, en incluant l'ensemble du mur de clôture, et modification des prescriptions concernant cet élément.

- 73 Modification du titre du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A3 en "hameau de la Voutillière".
- 74 Modification du contenu des prescriptions écrites de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 4 situé sur les parcelles cadastrées AC 82, AC 83, AC 84, situées rue Dominique Vincent.
- 76 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur les parcelles cadastrées AC 33 et AC 34 situées 12 rue Dellevaux.
- 77 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AH 98 située 8 rue Dellevaux.
- 202 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat.
- 231 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur une partie de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) situé sur la parcelle cadastrée AH 35, située 22 avenue de Champfleury.
- 232 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AC 87 située à l'angle des rues Dominique Vincent et Dellevaux.
- 234 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur la parcelle AC 117 située 7 rue Louis Tourte
Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles AC 117, AC 142 situées 7 et 9 rue Louis Tourte, AC 32 située 14 rue Dellevaux, AC 143 et AC 144 situées 3 et 4 allée de la Closerie.
- 235 Modification d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) en espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AC 139, AC 140, AC 141, situées rues du professeur Pierre Marion et Louis Tourte, AC 145, AC 146, situées allée de la Closerie et AC 152, située rue Louis Tourte.
- 238 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AC 156, AC 243 et AC 244 situées 54 rue Dominique Vincent et à l'angle des rues Mont Verdun et Dominique Vincent.
- 239 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AC 213 située 5b rue du Mont Verdun.
- 240 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) situé sur la parcelle cadastrée AC 159 située 1 rue du Mont Cindre.
- 241 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AD 255 et AD 256 situées 12 rue Louis Tourte.
- 242 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AC 199 et AC 200 située 23 rue Dellevaux.
- 243 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AC 205 et AC 246 situées 54b et 56 rue Dominique Vincent.
- 248 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AD 262 située chemin de Voutillière.
- 249 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AC 150 située rue Louis Tourte.
- 250 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AD 207 et AD 208 situées 12 rue Louis Tourte.
- 252 Modification d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) en espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AH 404 et AH 10 situées 11 et 13 avenue de Champfleury.
- 253 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AC 75 située 38 rue Dominique Vincent.
- 255 Modification d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) en espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AH 55 et AH 428 situées 76 et 76b avenue de Lanessan.
- 256 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AH 73 située rues Joannès Chol et Dominique Vincent.
- 258 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AH 285 située 6 rue Louis Tourte.
- 260 Modification d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) en espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AH 410 et AH 412 situées 5 et 7 avenue de Champfleury.
- 263 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) et extension du périmètre de protection, sur la parcelle cadastrée AH 81 située rue Maxime Lalouette.
- 266 Inscription de deux espaces boisés classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AI 15 située rue Jean-Philippe Rameau.
- 267 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AI 80, située 13 avenue de Montlouis.
- 268 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AI 285 située 6 boulevard de la République.
- 269 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AI 311 située 95 avenue de Lanessan et AI 484 située 4 rue Pasteur.

- 272 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées BD 9, BD 10, BD 11, BD 12, BD 13, BD 14, BD 262, BD 265 situées au Nord et à l'Est du Cimetière.
- 276 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BD 77 située 39 chemin du Coulouvrier.
- 283 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AE 106 située 18 rue Jean-Claude Barthelet.
- 285 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée AC 158, située 7 rue du Mont Verdun.
- 314 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) et suppression en conséquence de la marge de recul inscrite sur la parcelle cadastrée AH 74 située 21 rue Dominique Vincent.

CHARBONNIERES-LES-BAINS

- 81 Suppression de l'emplacement réservé (ER) n° 9 pour équipement public, inscrit au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AI 294 et AI 358 situées avenue de la Victoire.
- 85 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 5 sur le secteur délimité par l'avenue Denis Delorme, le chemin du Tracol et le sentier du Tracol.
Inscription d'une marge de recul d'une largeur de 10 mètres le long de l'avenue Denis Delorme au droit des parcelles AI 70, AI 71 et AI 303.
- 97 Modification de la fiche correspondant à l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 43 dans le cahier des éléments bâtis patrimoniaux.
- 203 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat.
- 217 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 48 "la villa des Roses" sur la parcelle cadastrée AW 21 située 6 avenue Général de Gaulle.
Modification du cahier des éléments bâtis patrimoniaux (EBP) par ajout de la fiche correspondant à l'EBP n° 48.
- 287 Inscription d'un emplacement réservé pour corridor écologique (ERCE) au bénéfice de Métropole, sur les parcelles cadastrées AK 73, AK 67 et AK 68, situées le long du ruisseau de Charbonnières, au lieu-dit "La Vallée".
- 343 Modification du contenu du secteur de mixité sociale (SMS) par suppression du conventionnement ANAH social et très social des catégories de logements aidés, pour les constructions existantes à destination d'habitat créant plus de 5 logements.

CHARLY

- 157 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 250 Suppression de l'espace non aedificandi situé sur la parcelle AE 64, chemin de Corcelles.

CHASSIEU

- 111 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) à l'Ouest de la rue de la République, entre la rue des Lilas au Nord et la route de Lyon au Sud.
Inscription d'une zone AURm1d sur cet îlot.
Inscription d'un linéaire toutes activités dans le prolongement de l'existant, en façade de la rue de la République, entre la rue des Lilas au Nord et la route de Lyon au Sud, avec un retour sur l'angle avec la rue des Lilas.
- 112 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) à l'Est de la rue de la République, entre la rue Louis Pergaud au Nord et la route de Genas au Sud.
Inscription d'une zone AURm1d sur la façade de la rue de la République.
Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé côté Est de la rue de la République.
Inscription d'un linéaire toutes activités dans le prolongement du linéaire artisanal et commercial, en façade de la rue de la République, entre la rue Louis Pergaud au Nord et la route de Genas au Sud.
- 113 Suppression partielle de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 27, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue du Chatenay, en ne conservant que la portion située au droit de la parcelle cadastrée BT 64.
- 114 Modification de la zone URi2b en zone URi2c sur les parcelles cadastrées BR 72, 73, 77, 78, 79, 80 et 139, situées à l'angle de la route de Lyon et de la rue des Roses.
Inscription d'un débouché de voirie à l'Est de la parcelle cadastrée BR 139, située 83 route de Lyon.
Inscription d'espaces végétalisés à préserver (EVV) sur les parcelles cadastrées BR 72 et BR 139.
- 127 Création d'un Secteur de Mixité Sociale (SMS) dans le centre de la commune de part et d'autre de la rue de la République et de la rue du Progrès sur les zones URm et UCe4, jusqu'à l'avenue du Dauphiné au Sud, pour les constructions neuves ou changement de destination au-delà de 500 m² de surface de plancher (SDP) avec un pourcentage minimal de 35 % de la SDP du programme affecté au logement aidé, PLUS ou PLAI ou PLS dont un minimum de 30 % de PLAI et un maximum de 30 % de PLS.

- 128 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 134 Modification de la zone USP en zone URi2b sur la parcelle cadastrée BZ 99, située 18 chemin de Trève.
- 172 Suppression du cheminement à préserver situé entre les rues Louis Armand et du Château.

COLLONGES-AU-MONT-D'OR

- 1 Modification de la zone URi2b en zone URi2c, située au nord du Chemin d'Ecully.

Modification du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) "Hameau de la mairie" n° 1 en intégrant les parcelles cadastrées AD 21, 22, 377 ; AB 1494, 527, 528, 529, 530, 531, 532 ; AB 2063, 2028, 1575, 1577, 1414, 1409, 1576, 1573, 1406, 1410, 1405, 1945.
- 2 Evolution du zonage AUCe4a en AURm2b sur la section Nord-Est de la Voie Nouvelle (ERV n° 5) sur les parcelles cadastrées AB 2030, AB 2032, AB 2034, AB 2036, AB 2038, AB 2040, AB 2066, AB 2054, AB 2070, AB 2078, AB 2080.
Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) "Hameau de la mairie n° 1.
- 3 Modification de la zone URm2b en zone URm2d sur les parcelles cadastrées AB 1408, AB 1414, AB 1573, AB 1575, AB 1576, AB 1577, AB 1945, AB 2028, AB 2068, situées sur la partie Sud-Ouest VN 5, chemin d'Ecully.
- 5 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) "la Cour des Miracles" sur les parcelles cadastrées AE 98, 99, 101 à 105, 107, 109, 202, 203, 441, 442, 443, 455, 463, 464 situées rue du Clos Bergier sur la zone UCe4b.
- 8 Modification de la zone URm2b en zone URm2d sur la rue du Puits d'Ouillon partie Ouest.
- 9 Modification de la zone URi2d en zone URi2c sur les parcelles cadastrées AH 126, AH 397 et AH 624 (en partie) situées 5 rue Pierre Termier.
Création d'un emplacement réservé (ER) au bénéfice de la Métropole pour logements locatifs sociaux.
- 11 Modification de l'affectation de l'emplacement réservé pour équipement public (ER) n° 4 pour du stationnement, au bénéfice de la commune sur les parcelles cadastrées AD 8, AD 10, AD 11, AD 217, AD 218 situées Chemin de l'Ecully, partie Sud-Est VN 5
- 13 Inscription d'un emplacement réservé voirie (ERV) au bénéfice de la Métropole, sur la parcelle AE 204 sur la partie Est rue Pierre Termier.
- 14 Inscription de débouchés de voirie sur les parcelles cadastrées AB 564 et AB 565 sur un axe Est/Ouest situé de la place de la Mairie à la Voie Nouvelle (ERV 5) secteur de l'actuelle école de musique.
- 82 Modification du positionnement de l'espace boisé classé (EBC) pontuel "arbre remarquable" inscrite pour 2 cèdres, situés 4 rue maréchal Joffre pour correction d'une erreur manifeste.
- 129 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AE 105, AE 109, AE 442, AE 443, AE 463, AE 464 (pour partie) situées sur les jardins au Nord du Clos Bergier.
- 135 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 182 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre situé sur la parcelle cadastrée AB 1017, située 23 rue du Vieux Collonges.
- 199 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) surfacique sur la parcelle cadastrée AB 408 située 6 chemin de la côte Vénrière.
- 201 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre du Liban sur la parcelle cadastrée AD 283 située 1 chemin Neuf.
- 205 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AB 1003 située 2 quai de la Libération.
- 207 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AB 1912 située 2 avenue de la Gare.
- 208 Inscription de 2 espaces boisés classés(EBC) ponctuels arbres remarquables pour 2 platanes sur les parcelles cadastrées AH 443 et AH 454, situées 13 rue Pierre Termier.
- 209 Inscription de 2 espaces boisés classés(EBC) ponctuels arbres remarquables pour 2 cèdres sur la parcelle cadastrée AH 102 située 1 chemin de Rochebozon.
- 210 Inscription d'un espace boisé classé(EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AH 369 située 11 rue Pierre Termier.
- 213 Modification de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AE 75 située 2 rue de Trèves-Pâques.
- 214 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AH 88 et AH 499, situées 1 rue du Pont.

- 215** Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AC 601 et AC 602 situées 4 bis rue du Pont.
- 216** Inscription de boisements en espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AC 19 située 38 rue de la Plage.
Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre de l'Himalaya sur cette même parcelle.
- 218** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre du Liban sur les parcelles cadastrées AB 1181, AB 805 situées école Jeanne d'Arc, 2 place de la Mairie.
- 219** Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AB 2025 située 12 rue Montgelas.
- 220** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre de l'Atlas sur la parcelle cadastrée AH 793 située 2 rue Ampère.
- 221** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un pin sur la parcelle cadastrée AE 386 située 5 bis rue César Paulet.
- 222** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AC 521 située 4 rue Blaise Pascal.
- 223** Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) surfacique pour un massif de cèdres sur les parcelles cadastrées AC 359 et AC 824 situées 17 rue Blaise Pascal.
- 229** Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 sur les parcelles cadastrées AB 313, AB 332, AB 818, AB 819, AB 833, AB 990, AB 991, AB 999, AB 1003, AB 1005, AB 1076, AB 1106, AB 1107, AB 1119, AB 1120, AB 1125, AB 1126, AB 1127, AB 1136, AB 1137, AB 1138, AB 1351, AB 1639, AB 1863, AB 1866, AB 1865, AB 1864, AB 1911, AB 1912, AB 1914, AB 1962, AB 1963, AB 1965, AB 1966, AB 1995, AB 1996, AB 1997, AB 2209, AB 2210, 313, 833, 1863, 1866, 1865, 1864, 1639, 990, 991, 1120, 1119, 1107, 1106, 1138, 332, 1137, 1136, situées avenue de la Gare.
Modification de la zone URm2b en zone URC2c située sur ce même secteur.
Inscription d'une ligne d'implantation sur les parcelles cadastrées AB 990 et 1639
- 230** Inscription de débouchés piétonniers pour relier : le chemin du Rochet au chemin Neuf, la rue de la Mairie à la rue du puits d'Ouillon, le quai d'Illhaesern à la rue Pierre Pays, entre la rue de Peytel et le chemin d'Ecully, entre le chemin Mandéron et le chemin des Grands Balmes, entre la rue César Paulet et la rue du Port, entre la rue Georges Clémenceau et la rue des Grands Violets, entre la rue Ampère et la rue César Paulet, entre la rue de Chavannes et le parc des Chavannes.
- 504** Modification de l'affectation de l'emplacement réservé (ER) équipements publics n° 2 au bénéfice de la commune, pour "équipement péri-scolaire, scolaire et socio-culturel".
- 515** Modification d'une partie des zones URi2d et UEi2 en zone AUEi2 sur le secteur Island.
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 sur le secteur Island.
- 516** Inscription d'un emplacement réservé (ER) au bénéfice de la Métropole pour logement social locatif sur les parcelles cadastrées AB 545, 546 et 1180 situées place de la Mairie.
- 524** Inscription d'un emplacement réservé de voirie (ERV) au bénéfice de la Métropole sur les parcelles cadastrées AE 24 et AE 26 situées rue de Gélives.
- 576** Inscription d'un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) pour la protection d'un peuplier sur la parcelle cadastrée AH 352 située chemin de Rochebozon.
- 577** Modification des prescriptions de l'Espace Bâti Patrimonial (EBP) n° 16 situé 4-6 rue Foch et 10-12 chemin Neuf intégrant le mur d'enceinte.

CORBAS

- 62** Suppression de l'emplacement réservé (ER) n° 17 pour l'accès du centre technique municipal, inscrit au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BR 14 et 272 situées 46 et 50 route de Saint-Priest.
- 63** Modification de la zone URm1d en zone URi1b sur les parcelles cadastrées BS 125, 126, et 142 à 145, situées impasse Pierre Paul Rubens et rue Paul Cézanne, et incluses dans le périmètre du lotissement "Bourlione".
- 64** Modification de la zone URm2a en zone URi1c sur les parcelles cadastrées BW 164 à 166, situées 1, 3 et 5 rue Camille Desmoulins, et incluses dans le périmètre du lotissement "Les Myosotis".
- 67** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BY 94 à 99, BW 120 à 122 et 124, BS 28, BT 210, 211, 21, 203, et BM 290 situées avenue du 8 mai 1945.
- 71** Evolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination au-delà de 800 m² à 40 % PLUS-PLAI-PLS-BRS dont un minimum de 30 % de PLAI et un maximum de 30 % de PLS-BRS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination entre 350 et 800 m² à 35 % PLUS-PLAI-PLS dont un maximum de 30 % PLS.
Création d'un SMS pour les constructions existantes: à partir de 5 logements créés, 25 % de logements aidés à produire en PLUS-PLAI-PLS.

- 72 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat. Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 77 Modification de la zone URm1d en zone URm2a sur deux secteurs situés avenue du 8 mai 1945. Inscription d'une marge de recul de 5 mètres d'épaisseur de part et d'autre de cette avenue. Inscription de deux éléments bâtis patrimoniaux (EBP) n° 7 et n° 8 sur les maisons sur les parcelles cadastrées BW 130, 135 et 241 et BW 262 situées 36-38 et 46 avenue du 8 mai 1945.
- 78 Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Corbetta - 8 mai 1945".
- 79 Modification du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Balmes Sud".
- 112 Inscription d'un emplacement réservé (ER) n° 18 pour une maison citoyenne et stationnements, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée BZ 272 située 23 chemin des Terreaux.

COUZON-AU-MONT-D'OR

- 52 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 11, inscrit au bénéfice de la commune, situé rue Jean Chossegros et affecté à l'extension du cimetière.
- 164 Inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) sur la parcelle cadastrée C 48 située 19 rue de l'Ecoran.
- 307 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée C 576 située 20 rue de la République.
- 308 Extension d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées C 434, C 663, C 690, C 693 situées avenue Jules Ferry. Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées C 625, C 651, C 693 et C 737 situées avenue Jules Ferry.
- 310 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) et d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées C 285 et C 286 situées 5 rue Louis Reverchon.
- 568 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat. Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

CRAPONNE

- 34 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AT 106 située rue de Verdun pour des équipements scolaires et sportifs.
- 61 Suppression de l'emplacement réservé (ER) n° 31, au bénéfice de la commune, pour un parking situé rue centrale.
- 62 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) sur le hameau de la Peluze et modification de la hauteur maximale graphique à 7 m au lieu de 10 m afin de préserver le caractère paysager et patrimonial de ce secteur.
- 64 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur un secteur compris à l'Est de la rue Jean-Baptiste Fayolle, entre l'avenue Edouard Millaud et la Voie Romaine.
- 77 Prolongement de l'emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 7, inscrit au bénéfice de la commune, jusqu'à l'avenue Jean Bergeron.
- 78 Modification de la nature de l'opération relative à l'emplacement réservé (ER) de Voirie n° 3, au bénéfice de la métropole de Lyon, situé voie Romaine, en indiquant "requalification de voie".
- 80 Inscription d'une marge de recul de 5 m à l'Est de la rue du Goddard (partie sud).
Modification du seuil d'exigibilité du secteur de mixité sociale (SMS) secteur 1, de plus de 1 000 m² à 8 000 m² de surface de plancher (SdP) avec 30 % PLUS-PLAI-PLS dont 30 % minimum de PLAI et dont 20 % maximum de PLS.
- 81 Modification du seuil d'exigibilité du secteur de mixité sociale (SMS) secteur 2, de plus de 1 000 m² à plus de 8 000 m² de surface de plancher (SdP) avec 25 % de PLUS-PLAI-PLS dont 30 % minimum de PLAI et dont 20 % maximum de PLS.
Suppression de la phrase "conventionné Anah social ou très social" de la catégorie de logement aidé du secteur de mixité sociale (SMS) secteurs 1 et 2.
- 158 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat. Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 197 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AT 91 et AT 93 situées rue de Verdun pour des équipements scolaires et sportifs.
- 213 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur les deux maisons de hameau et le portail qui les relie, situés 29 avenue Edouard Millaud.
- 248 Agrandissement de l'espace boisé classé (EBC) situé aux alentours du Grand Moulin, sur la rive gauche de la rivière de l'Yzeron.

CURIS-AU-MONT-D'OR

- 26 Modification de la zone AU1 en zone AUrC2, sur les parcelles cadastrées AB 2, AB 3 et AB 80 situées route de Villefranche dans le secteur du Pontet avec inscription d'une hauteur graphique à 10m et d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 0.4.
Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans ce même secteur.
- 79 Modification du plan des risques naturels et technologiques pour prise en compte des travaux de renaturation du ruisseau du Thou réalisés route des Monts d'Or.
- 288 Inscription d'un secteur de mixité sociale (SMS) sur les parcelles cadastrées AB 2, AB 3 et AB 80 situées sur le secteur du Pontet comprenant 20 % de logements en prêt locatif aidé d'Intégration (PLAI), prêt locatif à usage social (PLUS), prêt locatif social (PLS) sur les constructions neuves ou changement de destination avec un seuil d'exigibilité de plus de 800 m² de surface de plancher.
- 569 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

DARDILLY

- 137 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour cheminement piéton, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BX 54, BX 59, BX 60, BX 61, BX 89 et BX 137 situées chemin de Traine Cul.
- 138 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour cheminement piéton, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BX 137 et BX 169 situées sur le secteur de Champ Blanc.
- 139 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour cheminement piéton, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BO 31, BO 33, BO 34, BO 230 situées entre le chemin de la Guillère et l'avenue de Verdun.
- 141 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) n° 14 pour équipement public, inscrit au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée BT 311 située rue du Barriot.
- 143 Modification du périmètre du polygone d'implantation de la zone N2s3 sur les parcelles cadastrées BH 131 et BH 133 situées 105 route départementale 307.
- 148 Modification du zonage à urbaniser AU2 en URi1a avec inscription d'une hauteur graphique à 10 m, sur les parcelles cadastrées BO 247, BO 249, BO 250 situées avenue de Verdun et chemin Neuf.
Suppression de la localisation préférentielle n° 1 pour équipement public, inscrite au bénéfice de la commune sur les parcelles cadastrées BO 246, BO 248, BO 250 en partie, situées route de Verdun.
- 149 Inscription d'un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s7 et d'un polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée BY 60 située chemin de la Beffe.
- 150 Inscription de deux polygones d'implantation sur la parcelle cadastrée AS 282 située chemin du Moulin Carron.
- 154 Modification du STECAL N2s6 inscrit sur la parcelle cadastrée AE 100 située dans le secteur du Paillet.
- 155 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 1 sur les parcelles cadastrées AY 27 et AY 38 situées place du Paisy.
- 157 Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 du "Hameau de la Crépillère" situé entre le chemin du Lavoir et la montée du Village.
Modification de zone UCe4a à zone URi1b sur les parcelles cadastrées BT 171, BT 79 et BT 244 situées montées du Village.
- 160 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 9 sur le secteur du chemin de Gargantua.
- 204 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat.
- 307 Suppression de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 43 inscrit au bénéfice de l'Etat sur le tracé de la liaison autoroutière A89/A6.
- 344 Modification du contenu du secteur de mixité sociale (SMS) par suppression du conventionnement ANAH social et très social des catégories de logements aidés, pour les constructions existantes à destination d'habitat créant plus de 5 logements.
Modification de la nature du programme concerné par l'obligation de réalisation de logements sociaux à partir de 5 logements créés, sur le secteur de mixité sociale (SMS) n° 2.

DECINES-CHARPIEU

- 122 Apport de compléments photographiques dans la fiche de l'élément bâti à préserver (EBP) n° 6, situé 96 avenue Jean Jaurès.
- 129 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
- 143 Modification de la partie Nord de la zone UEc en zone UEi2, à partir des parcelles cadastrées CB 252, 253, 296 et 309, situées au droit du 217 avenue Franklin Roosevelt et jusqu'à la zone UEi2 existante au Nord.

- 146 Modification de la zone URi2c en zone URc2c avec une hauteur graphique de 10 mètres, sur la parcelle cadastrée AT 827 et sur le reste de la parcelle AT 808.
Modification de la zone URi2b en zone URc2c avec une hauteur graphique de 10 mètres, sur la parcelle cadastrée AS 305.
- 147 Suppression du coefficient d'emprise au sol (CES) graphique de la zone URi1c située sur le lotissement du Prainet de part et d'autre de l'avenue Léon Blum.
- 149 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s1 sur les parcelles cadastrées AH 171, AW 322 et AW 456, situées en bordure du canal de Jonage.
Inscription d'un polygone d'implantation situé en partie sur ces parcelles.
- 150 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s2 sur la parcelle cadastrée AH 199, située entre la promenade de la Rize et le chemin de Halage, avec un coefficient d'emprise au sol (CES) de 30 %.
- 151 Inscription d'un périmètre d'attente de projet (PAP) d'aménagement global, en application de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, sur le secteur Wilson-Fourrière, situé de part et d'autre de la rue Wilson, entre la rue Galilée au Nord et la ligne de tramway au Sud.
- 152 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) située entre les bords de l'avenue Léon Tolstoï au Nord, la place Etienne Buyat / rue de la Fraternité à l'Ouest, l'avenue Jean Jaurès au Sud et l'avenue Alexandre Godard à l'Est.
Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts, au bénéfice de la commune, sur la parcelle AV 160 située 237 avenue Jean Jaurès pour la réalisation d'un parc public.
Inscription de deux ER de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie :
- situé avenue Léon Tolstoï, de la place Etienne Buyat à la rue Curie,
- situé rue Curie.
Inscription d'une hauteur graphique de 10 mètres sur deux secteurs au Nord de la zone URm1d, à l'Ouest de l'avenue Edouard Herriot et à l'Est de la rue Alexandre Godard.
- 154 Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Mutualité".
Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de voie sur la rue Nicolas Copernic, allant de l'avenue Jean Jaurès à la voie nouvelle Multipôle Est-Ouest.
Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole de Lyon, de la voie nouvelle Multipôle à la rue Galilée.
Inscription d'une localisation préférentielle pour équipements, au bénéfice de la Métropole de Lyon, située 27 avenue Franklin Roosevelt, pour création d'une voie de mode actifs.
- 155 Suppression de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Paul Bert - Jaurès"
- 156 Inscription d'un linéaire toute activité à l'Est de la rue Marat entre le nouvel emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes au Nord et l'angle avec la rue Joseph Brenier au Sud.
- 160 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AI 3, AI 4 et AI 15 situées entre le chemin de la Rize et le chemin de halage.
- 216 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AW 380, située entre la ligne de tramway au Nord et l'avenue Jean Jaurès au Sud.
Et en conséquence, modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Jaurès - T3".
- 217 Inscription d'une hauteur graphique de 10 mètres sur la parcelle cadastrée BE 95 située en zone URc2c.
- 296 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 97, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de la voie nouvelle 97.
Inscription d'un ER aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole de Lyon, allant de la rue Marat à la rue de la République.
Modification de la limite entre les zones UCe2a et URm1c à l'Ouest de la rue de la République.
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "Salengro - Jaurès - République".
- 363 Suppression de l'emplacement réservé (ER) pour équipements publics n° 1, situé rue Marcellin Berthelot, inscrit au bénéfice de la commune pour extension de la mairie, sur les parcelles cadastrées AS 338 et AS 363.
- 373 Modification de la zone URc2c en zone URc2b sur les parcelles cadastrées AV 91, 94, 96, 229, 255, 263, 295, 296, 563 et 565, situées entre la rue du Sablon / ligne de tramway T3 au Nord, et l'avenue Édouard Herriot au Sud.
- 374 Modification des zones AURm1c et AURm1d en zone URm1d sur les parcelles cadastrées AX 405, 416 et 417, et partiellement AX 401, 403, 407, 409, 411 et 413 situées à l'Ouest de l'avenue Jean Macé, et en conséquence, actualisation de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Champollion - Mail Jean Macé".

ECULLY

- 17 Modification du linéaire "toutes activités" en linéaire "artisanal et commercial", sur l'avenue Raymond de Veysseyère.

- 18 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) chemin du Fort.
Modification des prescriptions du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) B4.
- 19 Inscription d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement global, en application de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, sur le secteur situé au nord du chemin de Charbonnières, entre le chemin du Petit Bois et l'avenue Guy de Collongue.
- 21 Inscription d'un emplacement réservé de voirie (ERV) au bénéfice de la Métropole, à l'angle de l'avenue du Bon Pasteur et du chemin de Pontet et Crases.
- 22 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées D 128 et D 127 situées 26 avenue Edouard Aynard.
- 23 Modification d'une partie de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AR 9 et AR 23 situées avenue Guy de Collongue.
- 24 Modification d'une partie de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée B 742 située chemin de la Sauvegarde.
- 25 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées B 72, B 976 et B 977 situées chemin de la Sauvegarde.
- 26 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle AS 161 située avenue Duchalay.
- 27 Inscription et modification d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées B 1329, B 989, B 1198 et B 1356 situées chemin du Fort.
- 28 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées B 887 et B 1085 situées chemin Louis Chirpaz.
Modification d'une partie de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées B 432 et B 908 situées chemin Louis Chirpaz.
- 29 Modification d'une partie de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) et inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur l'îlot situé entre l'avenue de Verdun et la montée du Docteur Mastier.
- 30 Modification d'une partie de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées E 78 et E 771 situées avenue Béranger.
- 31 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle E 65 située avenue du Docteur Terver.
- 34 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AZ 138, AZ 18 et AZ 19 situées dans le lotissement "Les Sabines".
- 35 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AS 21 et AS 22 situées chemin de Calabert.
- 36 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AW 11, AW 16, AW 17, AW 18, AW 19, AW 20, AW 21, AW 23, AW 180, AW 202 et AW 203 situées entre les chemins de Calabert, de la Pinède et du Cèdre Vert.
- 37 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AM 21 située chemin de Charbonnières.
- 38 Extension du coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 0,8 à l'ensemble de la zone URi2d située à l'Est du chemin du Petit Bois.
- 205 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 299 Modification des fiches des éléments bâtis patrimoniaux (EBP) n° 7, 8, 13, 18, 30, 35, 41, 43, 47
- 300 Modification, dans le cahier des prescriptions d'urbanisme, de la dénomination et de la destination de l'emplacement réservé (ER) n° 1, inscrit au bénéfice de la Métropole, de prolongement du boulevard périphérique à boulevard de Valvert et ses abords, et de création de voie à requalification de voie.
- 313 Report sur le plan de zonage de la protection en élément bâti patrimonial (EBP) du mur de clôture situé impasse des Rivières, identifié dans la fiche n° 41 du cahier EBP.
- 317 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) sur les secteurs du centre village, du hameau du Trouillat et du hameau de Villeneuve pour toute opération sur construction existante à destination d'habitation créant plus de 3 logements.
- 334 Modification du contenu du secteur de mixité sociale (SMS) par suppression du conventionnement ANAH social et très social des catégories de logements aidés, pour les constructions existantes à destination d'habitat créant plus de 5 logements.
- 361 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 28, inscrit au bénéfice de la Métropole, sur le chemin du Fort.

FEYZIN

- 73 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 120 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les secteurs des Razes et de la Bégude.

- 121 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 4, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la route de Vienne, de la limite communale de Saint-Fons à la limite communale de Solaize en incluant une partie des parcelles cadastrées AS 124 à 128 situées route de Lyon.
- 122 Modification de la zone URc2c en zone UL sur la parcelle cadastrées BB 95 et une partie de la parcelle cadastrée BB 225 situées route de Vienne, dans la continuité de la zone UL inscrite à l'Ouest de ces parcelles.
Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Fort Nord - Feyzin".
- 124 Modification des zones URm2b et UCe3b en zone AURm2b sur l'îlot Carré Brulé, situé au Sud de la rue de la Mairie.
Suppression de la discontinuité obligatoire inscrite sur la nouvelle zone AURm2b.
Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "L'îlot Centre (Carré Brulé, Bégude, route de Lyon/Vienne)".
Suppression des débouchés piétonniers existants, et inscription un peu plus à l'Est de débouchés de voirie reliant la place Lescot et la rue de la Mairie.
- 125 Modification sur le quartier des Razes :
Modification d'une partie de la zone URi1b en zone URi2c.
Modification de la zone URm2d en zone URi2c.
Modification d'une partie des zones URi2c, UCe4a et UCe3b en zone UPP.
Modification des hauteurs à 10 mètres en bande de constructibilité principale et à 7 mètres en bande constructibilité secondaire sur une partie de la zone UCe3b.
- 126 Modification de la zone URm2d, inscrite entre la rue du 8 mai 1945 et la rue des Vanniers, en zone UPP sur la parcelle cadastrée BH 50 et en zone UEi2 sur les autres parcelles.
- 127 Modification des zones URm2b, UCe3b et URi1b en zones UCe3b et UEi2 sur les îlots situés entre l'avenue de Barton Upon Umber et la rue des Razes.
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 sur la frange Sud de l'avenue de Barton Upon Umber.
- 128 Inscription d'un espace non aedificandi sur la parcelle cadastrée AN 40 située 69 route de Lyon.
Modification de la fiche de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 2 situé sur cette parcelle.
- 130 Inscription d'une marge de recul de 5 mètres d'épaisseur sur les parcelles cadastrées BD 234 et 235 situées 5 et 7 route de Vienne.
- 132 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) n° 2 pour équipements sportifs et culturels, inscrit au bénéfice de la commune, rue du Docteur Long et changement de son affectation pour "équipement public de plein air".
Modification de l'emprise de l'ER de voirie n° 16, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue du Docteur Jean Long, de la route de Vienne à la limite communale de Vénissieux, en incluant l'emprise libérée de l'ER n° 2.
- 145 Suppression de l'emplacement réservé (ER) n° 35 pour parc de stationnements, inscrit au bénéfice de la commune, sur la partie Nord des parcelles cadastrées AS 138 et 139 situées rue du Docteur Jean Long.
- 194 Modification de la zone UEi1 en zone URi2c sur la parcelle cadastrée BL 133 située 15 rue du 11 novembre 1918.
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur cette même parcelle.
- 210 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AR 10, 11, 14 et 16 situées dans le secteur du Château de Beaugard.

FLEURIEU-SUR-SAONE

- 206 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

FONTAINES-SAINT-MARTIN

- 89 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AC 249 située chemin du Grand Bresselan.
- 90 Réduction de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 28, inscrit au bénéfice de la métropole, sur la parcelle cadastrée AB 221 située rue du Prado.
- 91 Réduction de l'emplacement réservé de voirie (ER) n° 10, inscrit au bénéfice de la métropole sur la parcelle cadastrée AE 609 située chemin de l'Épinette.
Extension de l'emprise de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle AE 609.
- 164 Modification du périmètre des risques inondation, aléa fort, du ruisseau des Vosges, reporté sur le plan des risques naturels et technologiques, sur les parcelles cadastrées AH 202, AH 204, AH 416, AH 417 situées rue du Prado, rue Henri Bouchard et rue Pierre Dupont.
- 166 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s1 sur la parcelle cadastrée AE 895 située chemin de la Ruelle.
Suppression de l'emplacement réservé aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques (ER) n° 1, inscrit au bénéfice de la commune sur les parcelles cadastrées AE 178, AE 179, AE 180 situées chemin de la Ruelle.

- Modification de la zone de URi2c en zone UCe4b, avec hauteur graphique 7 mètres, sur les parcelles cadastrées AD 224, AD 238, AD 237, AD 306, AD 305.
- 169** Extension du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A6 sur la zone UCe4b élargie et modification de la rédaction des caractéristiques et des prescriptions du PIP
Inscription d'un espace non aedificandi sur la parcelle cadastrée AD 215.
Inscription d'un cheminement à préserver reliant l'impasse des Guettes au chemin de la Ruelle.
- 174** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur une partie des parcelles cadastrées AD 127, AD 128, AD 135, AD 138, AD 139, AD 140, AD 141, AD 144, AD 332, AD 350, AD 408 situées rue du David.
- 175** Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur une partie des parcelles cadastrées AD 151 et AD 145 situées rue du David.
- 176** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur une partie de la parcelle cadastrée AE 771, située chemin du cimetière.
- 177** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur une partie des parcelles cadastrées AB 225, située chemin des Vosges, AB 226, AB 382, AB 383, AB 436, situées rue du Diot.
- 178** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur une partie des parcelles cadastrées AD 407, AD 567, AD 560 et AD 561, situées chemin des Fontaines.
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur une partie des parcelles cadastrées AD 215, AD 216, AD 224, AD 225, AD 230, AD 238, AD 305, AD 306 et AD 590, situées dans le secteur des Guettes, et des parcelles AE 561, AE 902, AE 903 et AE 938 situées dans le secteur "sous les Guettes".
- 179** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur une partie des parcelles cadastrées AC 193, AC 211, AC 212, AC 214, AC 259, AC 260, AC 392 situées chemin du Grand Bresselan.
- 180** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur une partie des parcelles cadastrées AC 28, AC 62 à AC 70, AC 75 à AC 77, situées dans le secteur "le Content".
- 181** Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur une partie des parcelles cadastrées AD 358 et AD 359 situées 75 et 55 rue du Content.
- 182** Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur une partie des parcelles cadastrées AE 855, AE 856, AE 898, AE 899 situées montée de la Ruelle.
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur une partie des parcelles cadastrées AE 856, AE 857, AE 858, AE 898 situées allée des Coquelicots.
- 183** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur une partie de la parcelle cadastrée AC 390 située rue des Fours.
- 184** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur une partie des parcelles cadastrées AD 267 et AD 469 situées rue des Fours.
- 207** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 315** Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur les parcelles cadastrées AB 293, AB 619, AB 620, AB 621, et AD 550 (en partie), situées montée de la Sarra.
Inscription d'une marge de recul de 5,5 mètres le long des parcelles cadastrées AB 293, AB 619, AB 620, AB 621 et AB 293 et d'une marge de recul de 4 m le long de la parcelle cadastrée AD 550, situées montée de la Sarra.
Modification de la zone URm2d en zone UCe4a sur la parcelle cadastrée AD 550, située montée de la Sarra.
- 319** Prolongement de l'emprise de l'emplacement réservé de voirie (ER) n° 28, inscrit au bénéfice de la métropole, sur la parcelle cadastrée AH 422 située rue du Prado.
- 345** Modification du contenu du secteur de mixité sociale (SMS) par l'évolution du taux de logements locatifs sociaux à réaliser dans le cadre d'opérations de plus de 1 200 m² de surface de plancher (SDP) de 25 à 30 % minimum de la SDP construite, par la modification des catégories de logements sociaux à réaliser avec la mise en place d'un minimum de 30 % de PLAI, et par la suppression du conventionnement ANAH social et très social des catégories de logements aidés pour les constructions existantes à destination d'habitat créant plus de 5 logements.
- 350** Modification de la zone URi2c en zone URi2d sur le secteur situé au Nord de la rue des Fours et du hameau de l'Épine, entre le Chemin de la Marinade et le hameau de Trèves Oray.
- 351** Modification de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) inscrit sur l'emprise de la ligne électrique déplacée, sur une partie des parcelles cadastrées AC 240, AC 241, AC 245, AC 246, AC 250, AC 251, AC 254.

FONTAINES-SUR-SAONE

- 98** Modification de la zone URi2d en zone URm2a sur les parcelles cadastrées AH 61, AH 62, AH 209, AH 210, AH 211, AH 212, AH 334 (pour partie) situées dans le secteur les Marronniers, rue Curie.
- 99** Suppression de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 7 au bénéfice de la Métropole, situé chemin de Montgay.
- 103** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle AL 98 située montée Roy.

- 104** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) surfacique sur un bosquet d'arbres constitué de 3 cèdres et 2 platanes sur la parcelle cadastrée AL 190 située à proximité de la montée Roy.
- 105** Inscription de 2 emplacements réservés (ER) piéton au bénéfice de la commune sur les parcelles cadastrées AL 108 et AL 111, situées 62 rue Pierre Bouvier.
Délibération nécessaire de la commune.
- 106** Modification de la zone UCe4b sur les parcelles cadastrées AB 585 (pour partie), AB 587, AB 588, AB 592 situées chemin des Meuniers, en zone URi2c.
- 107** Inscription d'un emplacement réservé de voirie (ERV) au bénéfice de la Métropole sur la parcelle cadastrée AB 469 située 19 rue Gambetta.
- 108** Modification de la zone URm2b en zone UCe3b sur les parcelles cadastrées AB 287, AB 288, AB 317, AB 345 situées 19 avenue Simon Rousseau.
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées, AB 92, AB 96, AB 298, AB 299, AB 309.
- 110** Modification des prescriptions de l'élément bâti à préserver (EBP) n° 6 pour le prolongement de la protection du mur d'enceinte.
Modification du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 pour protéger les arrières de parcelles végétalisées.
Modification de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrit sur les parcelles cadastrées AB 408, AB 522 situées 25 rue Pierre Bouvier.
- 112** Modification du tracé de l'emplacement réservé (ER) piéton n° 1 au bénéfice de la commune sur la parcelle cadastrée AB 599 située dans le Clos Bouliste.
- 136** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 566** Modification du secteur de mixité sociale (SMS) existant : construction neuve ou changement de destination de plus de 800 m² de surface de Plancher : 35% de logement social dont 30 % minimum de PLAI et 20 % maximum de PLS.
- 575** Inscription d'un emplacement réservé (ER) mode doux au bénéfice de la commune sur les parcelles cadastrées AB 329 et AB 330 dans le prolongement de la rue Escoffier-Rémond.

FRANCHEVILLE

- 29** Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sur la parcelle cadastrée BR 65 située 67 Grande Rue.
- 33** Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Chantegrillet".
- 35** Inscription d'un bâtiment avec changement de destination possible sur l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 1 situé chemin du Grand Moulin.
Extension du périmètre du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 au Sud du chemin de Chantegrillet et au Nord de la grande rue avec inscription d'une nature du programme relative à la construction existante à destination d'habitat précisant un seuil d'exigibilité de plus de 5 logements créés et 25 % de PLUS-PLAI-PLS.
Inscription d'un secteur de mixité sociale (SMS) sur les secteurs du bourg, de Bel Air et sur la partie Nord de l'avenue du Chater pour construction neuve ou changement de destination avec un seuil d'exigibilité de plus de 800 m² de surface de plancher, un minimum de 30 % de surface de plancher du programme dont 30 % minimum de PLAI et 20 % maximum de PLS.
- 36** Inscription d'un secteur de mixité sociale (SMS) sur les secteurs du bourg, de Bel Air et sur la partie Nord de l'avenue du Chater pour construction existante à destination d'habitat précisant un seuil d'exigibilité de plus de 5 logements créés et 25 % de PLUS-PLAI-PLS.
Suppression des réservations pour programme de logements n° 1, 2, 6, 8, 9, 11, 14.
Modification des réservations pour programme de logements n° 3, 4 et 5 avec 30 % minimum de surface de plancher du programme affectée au logement aidé dont 30 % minimum de PLAI et 20 % maximum de PLS.
- 37** Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sur les parcelles cadastrées BK 123 et BK 124, situées 38 allée Jean-Paul II.
- 38** Suppression de la zone non aedificandi du 2 au 22 rue de l'église, située dans le périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 "Le Bourg".
Modification des principes d'aménagement de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Rue de l'Eglise".
- 39** Modification du bénéficiaire, au profit de la métropole de Lyon, de l'emprise et de la destination de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 21 actuellement au bénéfice de la commune, situé chemin de Petite Campagne, pour l'extension du collège Bernardin.
- 40** Inscription d'une marge de recul de 7 m depuis l'angle Chater/Grande rue sur la partie Ouest de l'avenue du Chater.
- 41** Modification de la répartition au sein du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 1 passant de "50 % maximum de la surface de plancher" à "non réglementé" sur l'ensemble des destinations et sous-destinations de constructions (hébergement et activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle et commerce de détail), sur une partie du site Charial des Hospices Civils de Lyon.

- 82** Suppression partielle de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 5, inscrit au bénéfice de la métropole de Lyon, au droit des parcelles cadastrées BN 284, BN 287, BN 290 et BN 315 situées chemin des Hermières.
- Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 1, inscrit au bénéfice de la métropole de Lyon, situé de Tassin-la-demi-Lune à Sainte-Foy-lès-Lyon.
- Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 2, inscrit au bénéfice de la métropole de Lyon, situé de la route du Bruissin à Grande Rue.
- 83** Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 3, inscrit au bénéfice de la métropole de Lyon, situé chemin de la poterie et sur 400 m.
- Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la métropole de Lyon, situé de l'avenue Charles de Gaulle à l'avenue de Taffignon.
- Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la métropole de Lyon, situé entre la Grande Rue et le chemin de la Chardonnière pour élargissement de voie.
- 84** Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées CC 11, CC 13, CC 195, CC 196, CC 256 à 259 situées route du Pont de Chêne.
- 98** Extension de l'espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées BW 30 et BW 34 dans le secteur du Chatelard.
- 99** Modification du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 "Le Bourg" avec la mention de l'existence de bâtiments implantés en front de rue.
- 100** Suppression du mur de clôture de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 15 situé 31 rue Bellissen – 7 avenue du Chater.
- 101** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) de l'ensemble bâti sur la parcelle cadastrée BR 150 située 82 et 84 Grande Rue.
- 102** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur les parcelles cadastrées BR 29 et BR 332 situées 2 et 4 rue de l'Eglise.
- 105** Modification de la zone Urm2a en zone URi2d sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée BN 14 et sur la totalité de la parcelle cadastrée BN 17 situées impasse des castors.
- 106** Modification de la zone Urm2b en zone URi1d du 15 au 21 rue du Robert.
- Inscription d'une marge de recul de 3m sur les parcelles cadastrées CC 232, CC 233 et CC 224 situées route du Pont de Chêne.
- 108** Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 40% sur le zonage Uce4b situé secteur le Bruissin.
- Modification de la zone UCe4b en zone URi2c sur la parcelle cadastrée CC 146 et sur une partie des parcelles cadastrées CC 304 et CC 133 situées route du Bruissin.
- Suppression de la ligne d'implantation sur la route du Pont de Chêne et le chemin des Mouilles.
- Inscription d'un linéaire artisanal et commercial strict sur les parcelles cadastrées BR 332 et BR 29 situées 2 et 4 rue de l'église.
- Inscription d'un linéaire artisanal et commercial strict sur les parcelles cadastrées BR 72 et BR 73 situées 77 et 79 Grande Rue.
- 110** Inscription d'un linéaire artisanal et commercial strict sur la parcelle cadastrée BR 132 située 2 rue du Robert.
- Transformation d'un linéaire "toutes activités" en un linéaire "artisanal et commercial" sur les parcelles cadastrées BR 148, BR 238 et BR 322 situées du 78 au 80 Grande Rue.
- 151** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée BL 18 située au 6 chemin de Chantegrillet.
- 220** Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée BO 257 située à l'angle du chemin de Cachenoix et du chemin des Hermières en vue de la réalisation d'un parc public.
- Modification d'espaces végétalisés à valoriser (EJV) en espaces boisés classés (EBC) et inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur la propriété située sur les parcelles BH 33, BH 34, BH 35 et BH 148, au 31 chemin de Bellissen.
- 223** Modification de la zone URi1a en zone URi2c sur la partie Nord de la propriété.
- Modification de la zone URi2c en zone Urm2d sur une partie de la parcelle cadastrée BH 35 située chemin de Bellissen.
- 234** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
- Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 244** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées CK 4, CK 30 et CK 31 situées aux alentours du Grand Moulin, sur la rive droite de la rivière de l'Yzeron.

- Modification des zones URm2d à AURm2d sur le secteur "Cèdre", URm2b à AURm2b et UCe4b à AUCe4b sur le secteur "Bas Perron".
- 186** Inscription d'une orientation d'aménagement de programmation (OAP) n° 6 couvrant une partie du secteur sud du territoire communal et définissant deux phases successives de développement des secteurs 6a "Cèdre" et 6b "Bas Perron, en fonction du taux de remplissage du premier secteur ouvert à l'urbanisation.
Modification de la zone UCe4b à AURm2b sur les parcelles cadastrées AL 214 et AL 215 situées rue du Perron.
- 187** Modification de la zone URc2c à URi2b sur les parcelles cadastrées AE 553, AE 440, AE 441, AE 445, AE 446, et à UCe4b sur les parcelles cadastrées AE 630 et AE 631, situées rue des Remondières.
- 188** Inscription d'espaces boisés classés (EBC) et d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur le secteur compris entre la route de Neuville et les rues du Cèdre et du Perron.
- 189** Modification du périmètre et du contenu de l'Orienta-tion d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 1 "le Triangle du Lavoir" située entre les rues des Ecoles et du Lavoir.
Inscription d'un élément Bâti patrimonial n°16 sur la parcelle cadastrée AI 616, située 179 rue des Écoles.
inscription d'un espace boisé classé sur les parcelles cadastrées AI 287 et AI 619, situées 179 rue des Écoles.
- 190** Suppression de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "La Roue" située rue de la Roue.
- 193** Modification de la zone URm2b à URi1b sur le secteur situé entre les rues du Bas Perron et du Perron, de part et d'autre de la montée des Lilas et du passage du Perron.
- 194** Modification des prescriptions des périmètres d'intérêt patrimonial (PIP).
- 197** Suppression des débouchés piétonniers inscrits sur la parcelle cadastrée AO 441 située chemin des Lisières.
- 200** Extension du linéaire "toutes activités" sur les rues de la Gare et de la Grande Verchère dans le centre bourg.
- 208** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat.
- 218** Modification de l'emprise de l'espace boisé classé (EBC) inscrit sur les parcelles cadastrées AD 558 et AD 559, et de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle AD 444, et inscription d'EVV sur les parcelles cadastrées AD 16, AD 545, AD 554, AD 558 et AD 559, situées rue de la Roue.
Modification de la description des caractéristiques de l'élément bâti patrimonial (EBP) sur la fiche EBP n° 9.
- 220** Suppression des débouchés piétonniers sur les parcelles cadastrées AI 229, AI 412, AI 248 situées entre les rues des Ecoles et de la Gare.
- 228** inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) à l'Est de la route de Trévoux, sur le secteur situé entre la sortie de l'autoroute A46 nord et la zone d'activité de la Richassière.
- 330** Modification de la zone AU3 à zone N2 sur le secteur En Eque Passé situé au Nord de la commune, à l'Ouest de la route de Trévoux et du rond-point du Franc-Lyonnais.
- 340** Modification du contenu du secteur de mixité sociale (SMS) par l'évolution du taux de logements locatifs sociaux à réaliser de 30 % à 35 % à pour toute construction neuve ou changement de destination créant plus de 800 m² de surface de plancher, et par la suppression du conventionnement ANAH social et très social des catégories de logements aidés, et l'évolution du seuil de logement créés de 5 à 4, pour les constructions existantes à destination d'habitat.
- 363** Modification de la zone URm2b à UCe4b sur les parcelles AI 456 et AI 458 situées rue du Belvédère.
- 364** Modification de la zone URm2b à URi2b sur les parcelles cadastrées AK 582 et AK 585 situées au lieu-dit "en Moillière".
- 365** Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 sur l'îlot situé entre la route de Neuville et la rue des Molières.
Modification de la zone URm1d à URm2b sur le secteur situé en partie est de l'îlot.
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur le secteur couvert par l'OAP n° 7.
- 366** Inscription d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement global sur le secteur Mazard, situé entre la route de Neuville et la voie ferrée, au Nord du chemin de Champ Fleuri.
- 367** Modification de la zone URm2d à URi1a sur le secteur situé entre la route de Neuville et la voie ferrée au Sud de la commune.
- 368** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur le secteur situé le long et entre la route de Saint-André-de-Corcy et la rue des Remondières, au Nord de la ruelle Marchand.

GIVORS

- 44 Suppression de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "Bertholon Mourier".
- 46 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes entre la rue Honoré Pétetin et la rue de la Fraternité.
Inscription d'un débouché piétonnier situé rue Jean Ligonnet.
Modification partielle de la zone URm2b en zone Uri2d entre la rue du Docteur Roux et la rue du Professeur Flemming.
- 48 Modification de la zone Urm1c en zone Urm2b sur la partie Nord de la rue Marcel Cachin.
Modification de la zone Urm2a en zone Uri2d sur une partie de la rue Marcel Cachin.
Modification de la zone Urm2b en zone URi1c sur la partie Nord et Est de la rue Rénée Peillon situé secteur Bans.
Inscription d'un élément bâti à préserver (EBP) sur deux maisons sur les parcelles cadastrées AM 179 à 181 et AM 312 situées rue Fleury Neuvesel.
Inscription d'éléments bâtis à préserver (EBP) sur l'école presqu'île située quai des Martyrs.
Inscription d'éléments bâtis à préserver (EBP) dans le centre-ville, sur la parcelle cadastrée AR 244 située 7 rue Emile Zola, sur la parcelle AR 157 située 1 rue Joseph Faure, sur la parcelle AR 576 située 16 rue Charles Simon, sur la parcelle AR 177 située 29 rue Roger Salengro, sur la parcelle AR 41 située 51 rue Roger Salengro, sur la parcelle AT 308 située 2 rue Denfert Rochereau, sur les parcelles AT 153 à 155 et AT 316 situées du 3 au 9 rue Jean François Bony, sur la parcelle AT 124 située 34 rue Gambetta, sur la parcelle AT 125 située 9 rue Denfert Rochereau, sur la parcelle AT 272 située 17 rue Gambetta.
- 194 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons et cyclistes, d'une largeur de 4m, au bénéfice de la métropole, entre la rue de la République et l'îlot Salengro.
- 235 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

GRIGNY

- 207 Modification de la zone URm2a en zone URm2b, située le long de l'avenue Jean Moulin entre la rue de Bouteiller et la rue Waldeck Rousseau.
- 221 Modification de la zone AU3 en zone N1 située dans le secteur de Chantelot.
- 236 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 243 Modification des zones N1 et UEi2 en zone A2 sur les parcelles cadastrées AD 32, AD 34 et sur la partie N1 des parcelles cadastrées AD 76 et AD 77 situées secteur du grand Boutras.

IRIGNY

- 73 Modification du plan des risques naturels et technologiques dans le secteur d'Yvours.
- 86 Inscription d'une orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) situé sur la partie Nord de la rue du stade.
Inscription d'éléments végétalisés à valoriser (EVV) sur le secteur Sud de l'avenue de Verdun.
- 87 Inscription d'une marge de recul d'une largeur de 1 m à 3 m, sur les parcelles AR 129 à AR 131 situées à l'angle rue de l'Eglise et de la côte Berthaud.
- 91 Modification de la zone URc2c en zone A2 sur la parcelle cadastrée BC 38 située chemin du Pavillon.
- 137 Modification du plan des risques naturels et technologiques dans le secteur des Vernières.
- 148 Modification de la zone URi2b en URi2c dans le secteur de Champvillard et du hameau de la Combe.
- 149 Inscription d'un bâtiment avec changement de destination possible sur la salle des Bertières sur la parcelle AV 196, située route de Brignais.
- 154 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AC 161, située 21 avenue de Verdun pour implanter un équipement petite enfance et une salle d'activités.
- 176 Modification de la zone UEi2 en zone N1 sur les parcelles cadastrées AD 210 et AD 235 situées rue de la chapelle d'Yvours.
- 199 Suppression du linéaire toutes activités situé sur la partie Nord de la Grande Rue au carrefour de la rue du 11 novembre.
- 200 Réduction du périmètre du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 sur le quartier situé avenue Charles de Gaulle et au droit de la parcelle cadastrée BC 38 située chemin du Pavillon.
- 237 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

JONAGE

- 124 Modification de la zone UCe4b en zone URi1a sur la parcelle cadastrée A0 255, située 8 rue des sources, desservie par la voie du lotissement Château des Marres.

- 125 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 7, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement de voie, situé avenue des Alpes.
- 130 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
- 218 Modification du secteur de stationnement Dc situé sur le centre de la commune en secteur de stationnement E.
- 219 Inscription d'une marge de recul de 5 mètres de part et d'autre des rues du Galibier et du Mont Cenis situées dans le lotissement "Domaine du Parc".
- 239 Transformation de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AM 152 et AM 250, situées au droit du 89 rue Nationale.
- 263 Modification de la zone UCe4b en zone URi2b sur la partie Est de la parcelle cadastrée AL 290.
- 264 Modification des emplacements réservés (ER) de voirie n° 18 et n° 1, inscrits au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement respectivement des rues du Pont et Nationale en réduisant l'emprise du pan coupé sur les parcelles AL 141 et AL 142.

LA MULATIERE

- 67 Modification de la zone URm1c en zone UL sur les parcelles cadastrées AK 1, 5 et 6 situées entre le chemin de Chassagnes et le chemin du Buisset.
- 70 Modification des numéros des éléments bâtis patrimoniaux (EBP) n° 13, 14 et 16 sur le plan de zonage en n° 6, 7 et 9.
- 90 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 121 Suppression de la mention "Conventionné ANAH social ou très social" dans la catégorie de logement aidé du secteur de mixité sociale (SMS), pour les constructions existantes à destination d'habitat de plus de 5 logements créés.
- 135 Modification de la zone UEi1 en zone UEi2 sur une partie au Sud de la parcelle cadastrée AL 3 située rue Gabriel Péri.
Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 100 m².

LA TOUR-DE-SALVAGNY

- 88 Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique à 0.7 sur le secteur résidentiel situé au sud de l'autoroute, inscrit en zone URi2c.
Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles AH 322 et AH 329 situées rue de Fontbonne, et inscription ou modification des emprises d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur ce secteur.
- 98 Suppression des emplacements réservés de voirie (ERV) n° 8 et n° 9 inscrits au bénéfice de la Métropole sur les parcelles cadastrées AH 345 et AH 346 situées à l'angle nord-ouest du carrefour des rues du Charpenet et des Gravelines.
- 108 Suppression de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 35 inscrit au bénéfice de l'Etat sur le tracé de la liaison autoroutière A89/A6.
- 109 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour équipement public au bénéfice de la commune sur la parcelle cadastrée AL 49 située rue du Vingtain.
- 110 Inscription d'un cheminement piéton à préserver sur les parcelles cadastrées AN 134, AN 136, AN 277, AN 278 situées le long de la berge Ouest du lac de Croix Coton.
- 209 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat.
- 290 Suppression d'une phrase répétée deux fois page 39 du cahier communal.
- 297 Modification des fiches relatives aux éléments bâtis patrimoniaux (EBP) n° 1 et 7.
- 303 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s5 sur la parcelle cadastrée AA 49 située rue des Granges.
- 325 Modification du contenu du secteur de mixité sociale (SMS) par suppression du conventionnement ANAH social et très social des catégories de logements aidés, pour les constructions existantes à destination d'habitat créant plus de 5 logements.
- 358 Inscription d'une possibilité de changement de destination sur le bâtiment de la parcelle cadastrée AI86, située rue du Jacquemet.

LIMONEST

- 44 Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Bellevue"
Inscription d'une marge de recul d'une largeur de 8 mètres sur les parcelles cadastrées A 571, A 563, A 562 et A 557, A 686 situées route de Bellevue.
- 45 Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Gentil'hordière" située sur l'avenue du Général de Gaulle.
- 210 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat.

- 223** Modification du zonage A2 en zone naturelle N1 sur les parcelles cadastrées E 954, E 955, E 865, E 353, E 356, E 357, E 358 et E 16 situées sur le secteur de Bois Renard.
- 327** Modification de la zone à urbaniser AU3 en zone agricole A2 sur les parcelles cadastrées E 305, E 306, E 304, E 307, E 308, E 873 pour partie, E 492, E 386, E 389, E 310 et E 603 situées sur le secteur des Longes.
- 347** Modification du contenu du secteur de mixité sociale (SMS) par suppression du conventionnement ANAH social et très social des catégories de logements aidés, pour les constructions existantes à destination d'habitat créant plus de 5 logements.
- 352** Suppression de l'emplacement réservé (ER) n° 31 inscrit au bénéfice de l'Etat sur le tracé de la liaison autoroutière A89/A6.
- 354** Modification des fiches identifiant les éléments bâtis patrimoniaux (EBP) pour ajouter des illustrations.

LISSIEU

- 50** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée 0B 2510 située 1 chemin de Charvery.
- 117** Modification du zonage à urbaniser AU2 en UCe4b avec inscription d'une hauteur graphique de 10 mètres sur les parcelles cadastrées 0A 143, 0A 1879, 0A 1880, 0A 1881 et 0A 1882 situées chemin de Montluzin.
- 119** Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 sur le secteur situé 12 chemin de la Buchette.
- 120** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées 0B 487, 0B 1377, 0B 1382, 0B 1893, 0B 1892 et 0B 1381 situées entre la rue du Bourg et le chemin de la Clôtre.
- 121** Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Croix-Rampeau".
Modification du zonage URi1a à URi1b pour la parcelle cadastrée 0A 172, située entre les chemins de la Clôtre et de Croix Rampeau.
- 122** Extension d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) et d'un espace boisé classé (EBC) existants et inscription de deux nouveaux espaces boisés classés (EBC) sur la parcelle cadastrée 0A 172 située entre les chemins de la Clôtre et de Croix Rampeau.
- 123** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée 0B 252 située chemin des Pierres.
- 126** Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 19 au bénéfice de la Métropole, situé au chemin de la Clôtre, de 10 mètres à 8 mètres de largeur.
Extension en conséquence du périmètre des espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées 0A 1156, 0A 1937 situées chemin de la Clôtre.
- 129** Inscription de l'affluent du ruisseau des Gorges sur le plan des risques naturels sur le secteur de Braille / Roty.
- 170** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée 0B 2462 située chemin Neuf.
- 211** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 312** Modification du périmètre de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 18 au bénéfice de la Métropole.
Prolongement en conséquence de l'espace non aedificandi sur les parcelles cadastrées 0A 829, 0A 805 et 0A 813 situées Route Départementale 306.
- 318** Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 15 inscrit sur le chemin de Roty au bénéfice de la Métropole, sur la partie située au nord de la route de Marcilly.
- 333** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées 0B 2253 et 0B 2254 situées 29 chemin Neuf et sur la parcelle cadastrée 0B 2248 située 31 chemin Neuf.
- 335** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées 0B 1738 et 0B 1739 situées 5 et 7 chemin Neuf.
- 337** Inscription de deux espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées 0A 873 et 0A 874 situées chemin de Montluzin et chemin de la Ferme.
- 338** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées 0A 278 et 0A 1474 situées chemin de la Buchette.
- 348** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée 0A 1710 située chemin de la Clôtre.
- 349** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée 0B 1989 située 1 chemin Neuf.
- 353** Suppression de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 23 inscrit au bénéfice de l'Etat sur le tracé de la liaison autoroutière A89/A6.
- 359** Suppression de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 7 inscrit au bénéfice de la Métropole, sur les parcelles cadastrées 0B 2300 et 0B 2301 situées chemin de Charvery.

369 Modification du contenu du secteur de mixité sociale (SMS) par suppression du conventionnement ANAH social et très social des catégories de logements aidés, pour les constructions existantes à destination d'habitat créant plus de 5 logements.

LYON

329 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

Création de secteurs de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) pour tous les arrondissements à l'exception des zones d'aménagement concerté (ZAC), des projets urbains partenariaux (PUP), des zones N et A :

374 - à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés, 70 % de la surface de plancher du programme de logements doit comprendre des T2 et plus,
- au-delà de 9 logements créés, 80 % de la surface de plancher du programme doit comprendre des T3 et plus.

LYON 1er

111 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

Evolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :

124 Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination entre 500 et 5 000 m² de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 20 % maximum de PLS.

Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 5 000 m² de SDP à 45 % dont 35 % de PLUS, PLAI et 10 % de PLS, PLI ou BRS.

Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 500 m² de SDP à 35 % PLUS, PLAI ou PLS.

Suppression de la mention "ANAH" dans la catégorie de logement aidé pour la réservation pour programme de logements n° 1 situé 1,3 et 5 rue Raymond et la réservation pour programme de logements n° 2 situé 28 rue de l'Annonciade.

Modification de l'emprise de la réservation pour programme de logements n° 6 situé 1 rue de Crimée et 112 boulevard de la Croix-Rousse en incluant les parcelles cadastrées AE 70 et 71.

Suppression de la réservation pour programme de logements n° 7 située 21 rue Terme.

137 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 8 sur les parcelles cadastrées AO 37 et 38 situées 7, 9 rue Lemot dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 9 sur la parcelle cadastrée AP 54 située 13 rue René Leynaud dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 10 sur la parcelle cadastrée AV 80 située 17 rue Neuve dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 11 sur les parcelles cadastrées AO 56 à 58 situées 1-3 rue Diderot dont la catégorie de logement aidé est 20 % PLUS, PLAI et 50 % BRS.

235 Inscription d'un emplacement réservé (ER) n° 23 pour espace vert, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AB 81, 139 et 140 situées rue de la Muette.

237 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AM 39 située 1 rue Bodin.

238 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AM 30 située 10 rue Bodin, à l'angle des rues Mottet de Gérando et Grognard.

245 Modification de la fiche du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) n° A2 "Quartier des Chartreux - Ouest des Pentès" en complétant les caractéristiques à retenir et les prescriptions.

246 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AK 8 située à l'intérieur de l'îlot compris entre la rue du Bon Pasteur, la montée des Carmélites et la rue Masson.

Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AL 295 située 33-35 rue du Bon Pasteur.

248 Baisse des hauteurs graphiques à 7 mètres sur les parcelles cadastrées AL 295, 208 et 207 situées 33-35 rue du Bon Pasteur et montée Allouche.

Modification de la hauteur graphique à 7 mètres sur les parcelles cadastrées AC 11 située 38 boulevard de la Croix-Rousse, AC 47 située 13 bis rue des Chartreux ainsi que sur l'îlot compris entre la rue Pierre Dupont, la place des Chartreux et l'impasse des Chartreux.

254 Modification de la hauteur graphique à 10 mètres sur les parcelles cadastrées AB 168 et 169 situées 3-5 passage Gonin.

Modification de la hauteur graphique à 13 mètres sur les parcelles cadastrées AB 73, 74, 76, 77, 243 et 244 situées 14-18 quai Saint Vincent.

Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AB 149 située 46 rue Pierre Dupont.

255 Réduction du périmètre de la polarité hôtelière déplaçonnée au profit d'une polarité à 100 chambres sur la partie Est de l'arrondissement, définition à l'Ouest nouvelle limite constituée par la rue de la Tourette, la Montée des Carmélites et la rue de l'Annonciade.

256 Inscription d'un linéaire toutes activités le long des rues Bouteille, Tavernier, Vieille, Pareille, de l'Annonciade (au Sud vers la place Rouville) et Marie-Anne Leroudier (sur le côté bâti).

- 258** Modification de la polarité commerciale plafonnée de 3 500 m² à 300 m² sur l'îlot délimité par le boulevard de la Croix-Rousse, la rue de Vauzelles et la rue de Crimée.
- 341** Modification de la hauteur graphique à 10 mètres sur les parcelles cadastrées AC 38 et 129(p) situées 1 rue Chavanne et 22 rue Paul Chenavard.
- Modification de la hauteur graphique à 7 mètres sur les parcelles cadastrées AH 89 à 91 situées 25 rue Flesselles et suppression de la hauteur à 10 mètres inscrites à l'arrière des parcelles cadastrées AH 86(p), 89 et 90.
- 343** Modification de la hauteur graphique à 7 mètres sur les parcelles cadastrées AE 70 et 71 situées 120 boulevard de la Croix-Rousse, AI 152 située 4 rue Tavernier, AH 79 située 19 rue Ornano, AE 199 et 200 situées 128 boulevard de la Croix-Rousse, et AP 62(p) située 32 rue Burdeau.
- Modification de la hauteur graphique à 10 mètres sur les parcelles cadastrées AK 17 située 15 rue Neyret et AE 104 située 9 rue de l'Alma.
- Modification de la hauteur graphique à 13 mètres sur la parcelle cadastrée AE 146 située 5 rue Ozanam.
- Modification de la hauteur graphique à 16 mètres sur la parcelle cadastrée AI 271(p) située 13 rue Pareille.
- Modification de la hauteur graphique à 7 mètres sur les parcelles AO 154(p) située 7 rue Diderot, et AM 26, 95 et 96 situées 13 rue Mottet de Gérard.
- 344** Modification de la hauteur graphique à 10 mètres sur les parcelles AM 75, 99 et 100 situées 4-4 bis rue Bodin, AO 100 située 40 rue des Tables Claudiennes – 20 bis montée Saint Sébastien, et AR 110 située 4 place Croix-Paquet.
- Modification de la hauteur graphique à 13 mètres sur la parcelle cadastrée AO 102(p) située 24 montée Saint Sébastien.
- Création de secteurs de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) à l'échelle de l'arrondissement :
- 351** - à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés, 70 % de la surface de plancher du programme de logements doit comprendre des T2 et plus,
- au-delà de 9 logements créés, 80 % de la surface de plancher du programme doit comprendre des T3 et plus.
- 363** Modification du secteur de stationnement Ab en Aa, dans la partie centrale de l'arrondissement, sans modifier le périmètre.
Modification du secteur de stationnement C en B, dans la partie Ouest de l'arrondissement.

LYON 2ème

- 63** Suppression des trois débouchés piétonniers situés sur le quai Rambaud, la rue Claudius Collonges et au pied de la rotonde SNCF.
- 99** Suppression de la marge de recul inscrite au droit de la parcelle cadastrée AD 31 située 20 rue Ferrandière.
- 112** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- Evolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :
- 125** Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination entre 800 et 5 000 m² de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 20 % maximum de PLS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 5 000 m² de SDP à 45 % dont 35 % de PLUS, PLAI et 10 % de PLS, PLI ou BRS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 800 m² de SDP à 35 % PLUS, PLAI ou PLS.
- Suppression de la mention "ANAH" dans la catégorie de logement aidé pour la réservation pour programme de logements n° 1 située 25 rue Marc Antoine Petit.
- Suppression de la réservation pour programme de logements n° 2 située 25 cours de Verdun.
- 138** Suppression de la réservation pour programme de logements n° 4 située 28 cours Charlemagne.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 5 sur la parcelle cadastrée BD 110 située 83 cours Charlemagne dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 6 sur la parcelle cadastrée BD 49 située 20 rue Ravat dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
- 257** Réduction du périmètre de la polarité hôtelière déplafonnée au profit d'une polarité à 100 chambres dans le prolongement de celle inscrite sur le 1er arrondissement de Lyon jusqu'à la rue Grenette.
- 350** Modification de la fiche de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 13 en complétant les caractéristiques du bâtiment.
- Création de secteurs de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) à l'échelle de l'arrondissement à l'exception des zones d'aménagement concerté (ZAC) :
- 352** - à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés, 70 % de la surface de plancher du programme de logements doit comprendre des T2 et plus,
- au-delà de 9 logements créés, 80 % de la surface de plancher du programme doit comprendre des T3 et plus.

- 361 Inscription d'un polygone d'implantation sur les parcelles cadastrées AS 34(p), 35(p) et 112 situées 34-38 rue de la Charité.
Inscription d'un sous-secteur de zone UCe1b sur les parcelles cadastrées AS 34(p), 35 et 112 situées 34-38 rue de la Charité.
- 364 Modification du secteur de stationnement Ab en Aa sur l'ensemble de l'arrondissement.
- LYON 3ème**
- 1 Inscription d'un emplacement réservé (ER) n° 43 pour équipement sportif, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées EL 25 à 27 situées 219 à 223 rue Paul Bert.
- 48 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 56, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour le prolongement de la rue Docteur Bouchut, de la rue Garibaldi au boulevard Vivier Merle.
Inscription d'un ER n° 4, au bénéfice de la Métropole de Lyon, aux cheminements piétons ou cyclistes, sur l'emprise de l'ER de voirie n° 56 supprimé en l'ajustant au nouveau tracé de la rampe d'accès du centre commercial.
- 60 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les 2 îlots compris entre les rues Lacassagne, Omer Louis, Trarieux et Professeur Florence.
- 62 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) et d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) dans le secteur du Parc Chaussagne.
Inscription d'un espace boisé ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée située 15 rue François Villon.
Inscription de trois éléments bâtis patrimoniaux, EBP n° 79 sur la parcelle cadastrée BW 26 située 67 cours Eugénie, EBP n° 80 sur la parcelle cadastrée BY 82 située 30 rue Montaigne et EBP n° 81 sur les parcelles cadastrées BW 37, 39, 40, 61 et 62 situées 24-26 rue Claude Farrère.
- 64 Modification de l'emprise et des hauteurs à H=0 m, H=35 m et H=60 m des polygones inscrits sur les parcelles cadastrées AR 32, 77, 93 et 84 situées 165 rue Garibaldi.
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3.3 "Cité administrative" sur ce secteur.
- 113 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 126 Evolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination entre 800 et 5 000 m² de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 20 % maximum de PLS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 5 000 m² de SDP à 45 % dont 35 % de PLUS, PLAI et 10 % de PLS, PLI ou BRS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 800 m² de SDP à 35 % PLUS, PLAI ou PLS.
- 133 Réduction du polygone existant dont la hauteur est à 15 mètres et création d'un polygone avec une hauteur à 32 mètres sur la parcelle cadastrée AR 79 située à l'angle des rues Cuirassiers et Desaix.
- 136 Suppression de la marge de recul inscrite au droit de la rue Rossan.
Inscription d'une marge de recul au droit des parcelles cadastrées BC 49, 62 et 64.
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BC 53 et 64 situées rue Rossan.
- 139 Pour information - Cf. point 139 : Modification de la catégorie de logement aidé pour la réservation pour programme de logements n° 18 située 8 rue du Dauphiné - rue Saint-Théodore, en modifiant la quotité de produit maîtrisé (passage de 45 % à 100 %) et en modifiant les produits (PLS étudiants à la place de la répartition entre 25 % de PLS et 20 % PLUS PLAI).
- Suppression de la réservation pour programme de logements n° 4 située 46 rue Saint Isidore.
Suppression de la réservation pour programme de logements n° 7 située 2-4 rue de la Ruche.
Modification de la catégorie de logement aidé pour la réservation pour programme de logements n° 15 située 14-16-18 rue Nazareth et 32-32bis rue de la Cité en ajoutant la mention BRS à la place de PSLA.
Modification de la quotité de produits maîtrisés (passage de 50 % à 100 %) et de la catégorie de logement aidé pour la réservation pour programme de logements n° 17 située 2-4-6 rue Ferdinand Buisson en remplaçant le PSLA par du BRS.
- 139 Modification de la catégorie de logement aidé pour la réservation pour programme de logements n° 18 située 8 rue du Dauphiné - rue Saint Théodore, en modifiant la quotité de produit maîtrisé (passage de 45 % à 100 %) et en modifiant les produits (PLS étudiants à la place de la répartition entre 25 % de PLS et 20 % PLUS PLAI).
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 19 sur les parcelles cadastrées DV 43 à 46 située 345 rue Paul Bert / 29 rue de l'Espérance dont la catégorie de logement aidé est PLUS ou PLAI.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 20 sur la parcelle cadastrée AP 45 située 27 rue Clos Suiphon dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
- 161 Modification du linéaire toutes activités en linéaire artisanal et commercial le long du boulevard Eugène Deruelle.
Modification du linéaire artisanal et commercial en linéaire toutes activités à l'angle du boulevard Eugène Deruelle et du boulevard Marius Vivier-Merle.

- Modification de la zone UEi1 en zone URm1 sur la parcelle cadastrée DW 28 située 39 rue de la Cité.
- 162** Modification de la hauteur graphique de 13 mètres à 25 mètres sur cette parcelle. Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 300 m² sur cette même parcelle, en conséquence.
- 164** Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 13, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création d'une voie nouvelle, de la rue Jeanne d'Arc à l'avenue des Acacias. Inscription d'un ER n° 5 aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole de Lyon, de la rue Jeanne d'Arc à l'avenue des Acacias.
- 165** Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 69, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création d'une voie nouvelle, de la rue Saint Isidore à la rue Bonnand. Inscription d'un ER n° 3 aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole de Lyon, de la rue Saint Isidore à la rue Bonnand.
- 166** Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 24, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création d'une voie et infrastructures de transports en commun (dont T.C. en site propre), de la rue Professeur Paul Sisley à la rue des Cadets de la France Libre.
- 168** Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 73, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création de la rue Félix Rollet, entre la rue Feuillat et la rue Professeur Rochaix.
- 169** Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 27, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue Saint Eusèbe, de la rue Antoine Charial à la rue Sainte Anne de Baraban, en ne le conservant que sur la parcelle cadastrée DT 34 située 17bis rue Saint Eusèbe.
- 173** Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 53, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour l'élargissement de la rue Moncey, de la rue Garibaldi à la rue de Bonnel, en supprimant les parcelles cadastrées AD 26, 28, 29 et 30.
- 175** Inscription d'un espace boisé ponctuel (arbre remarquable) sur le cèdre bleuté sur la parcelle cadastrée CN 65 située 9 rue de la Caille.
- 180** Correction d'une erreur matérielle : suppression de la polarité commerciale plafonnée à 300 m² inscrite sous la polarité commerciale plafonnée à 1 000 m² sur le secteur autour des rues Paul Bert, petite rue Saint-Eusèbe, de l'avenue Félix Faure et de la rue du Dauphiné.
- 181** Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3.2 "ex Clinique Trarieux".
- 315** Modification du coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 25 % à 35 % sur toutes les zones URm2a de l'arrondissement.
- 353** Création de secteurs de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) à l'échelle de l'arrondissement à l'exception des zones d'aménagement concerté (ZAC), des projets urbains partenariaux (PUP) et des zones N :
- à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés, 70 % de la surface de plancher du programme de logements doit comprendre des T2 et plus,
- au-delà de 9 logements créés, 80 % de la surface de plancher du programme doit comprendre des T3 et plus.
- 360** Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des rues Ney, Masséna et Tête d'Or entre le cours Lafayette et la rue Robert.
- 365** Modification du secteur de stationnement Ab en Aa sur le quartier de la Part-Dieu, sans modifier le périmètre.
Modification du secteur de stationnement C en B dans la partie Est de l'arrondissement.
- 367** Modification de la hauteur graphique de 13 mètres à 10 mètres sur les parcelles cadastrées CS 14, 19, 20, 10(p) et 15(p) situées place du Château.

LYON 4ème

- 2** Extension d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AR 4 et AR 8 situées 39 rue Henri Chevalier et 6 rue Clos Savaron.
Inscription d'un espace boisé classé (EBC) et d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 15 située 80 rue Deleuvre.
Transformation d'une partie de l'EVV en EBC et classement du cyprès en espace boisé ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée AR 7 située à l'angle de la rue Clos-Savaron et de la rue Chevalier.
Modification du coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 25 % à 50 % sur la zone URm2 située entre les rues Deleuvre, Henri Chevalier et Clos Savaron.
- 3** Transformation de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AX 94 située 18, 20 et 22 rue Belfort.

- Modification de la zone Urc1b en zone UPr sur la parcelle cadastrée AK 14 située rue Pernon.
Inscription d'une hauteur graphique à 7 mètres, 19 mètres et 22 mètres sur cette parcelle.
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AK 1 et 14 situées rue Pernon.
- 4** Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4.2 "Secteur Pernon" sur les parcelles cadastrées AK 1, 2, 5 et 14 situées rue Pernon.
Inscription d'un linéaire toutes activités au droit de la parcelle cadastrée AK 14, le long de la rue Dangon.
- 114** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- Evolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination entre 500 et 5 000 m² de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 20 % maximum de PLS.
- 127** Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 5 000 m² de SDP à 45 % dont 35 % de PLUS, PLAI et 10 % de PLS, PLI ou BRS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 500 m² de SDP à 35 % PLUS, PLAI ou PLS.
- Suppression de la réservation pour programme de logements n° 2 située 6 rue Philibert Roussy.
Suppression de la réservation pour programme de logements n° 9 située 29 rue Belfort.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 11 sur la parcelle cadastrée AS 119 située 46 Grande Rue de la Croix-Rousse dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
- 140** Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 12 sur la parcelle cadastrée BE 160 située 5 cours d'Herbouville dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLS logement étudiant.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 13 sur la parcelle cadastrée BE 91 située 10 rue Jeanne-Marie Célu dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
- 195** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 54 sur l'atelier attenant à la maison de l'Enfance sur la parcelle cadastrée AW 295 située 7 rue Dumont d'Urville.
- 196** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 55 sur la maison-atelier sur la parcelle cadastrée AX 96 située 3 rue Gigodot.
- Inscription d'un bâtiment en élément bâti patrimonial (EBP) sur le plan de zonage et en conséquence, modification de la fiche de l'EBP n° 18 déjà existante sur l'usine Dognin sur les parcelles cadastrées AS 14(p) et 15(p) situées 33 rue de Cuire.
Suppression de la marge de recul au droit de l'EBP.
- 197**
- 199** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 56 sur l'atelier de guimperie puis de guipure sur la parcelle cadastrée AW 327 située 8 rue Dumenge.
- 200** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 53 sur deux bâtiments indépendants implantés en front de rue qui s'organisent autour d'une cour commune sur les parcelles cadastrées AT 119 et 122 situées 12 et 14 rue Villeneuve.
- 202** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 57 sur la maison bourgeoise implantée sur la parcelle cadastrée BE 71 située 25 montée Bonafous.
- 204** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AY 178 située 19 montée Georges Kubler.
- 206** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BC 9 située 16 rue Ruplinger.
- 207** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BE 112 située 21 rue d'Austerlitz.
- 208** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AO 46 située 11 rue Villeneuve.
- 209** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AM 108 située 20 rue Philibert Roussy.
- 210** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AC 58 située 77 rue Chazière.
- 212** Inscription d'espaces boisés classés (EBC) et d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AR 16 et 126 situées 85-87 rue Deleuvre et 56 rue Henri Gorjus.
- 213** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel (arbre remarquable) sur le cèdre sur la parcelle cadastrée AR 184 située 38-40 rue Jacques-Louis Hénon.
- 214** Inscription de quatre espaces boisés classés (EBC) ponctuels (arbre remarquable) sur les cèdres, les hêtres pourpres, le chêne rouge d'Amérique et le cèdre du Liban sur les parcelles cadastrées AR 28 et 189 situées 68 rue Jacques-Louis Hénon et square Gustave Auguste Ferrié.
- 215** Transformation d'une partie des espaces végétalisés à valoriser (EVV) en espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AL 7 et AL 9 situées 12-24 rue Bournes.
Inscription d'un EVV sur le Sud de la parcelle cadastrée AL 9 située 12 rue Bournes.

- 220 Modification de la hauteur graphique de 10 mètres à 7 mètres de part et d'autre du passage Dumont.
- 221 Inscription de deux débouchés piétonniers, l'un au 1 Grande Rue de la Croix-Rousse et l'autre au 13 rue Dumont.
Inscription d'un cheminement à préserver sur le passage Dumont.
- 223 Modification de la hauteur graphique de 10 mètres à 7 mètres sur les parcelles cadastrées AX 161 à 169 et AX 170(p) situées passage Lamure.
- 224 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AY 196 située 18 rue Artaud.
- 225 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la partie Nord de la parcelle cadastrée AY 210 située 19-23 rue Eugène Pons.
Modification de la hauteur graphique en cœur d'îlot de 10 mètres à 7 mètres sur les parcelles situées entre la montée de la Boucle, les rues des Trois Enfants et sur une parcelle localisée 27 rue Eugène Pons.
- 226 Modification de la hauteur graphique de 10 mètres à 7 mètres sur les parcelles situées au Nord de la rue Artaud, de la rue Jean Jullien à la rue saint Die.
- 227 Modification de la hauteur graphique de 10 mètres à 7 mètres sur les parcelles situées 5-9 rue Ruplinger.
Modification de la hauteur graphique de 13 mètres à 10 mètres sur les parcelles situées 36-50 rue Eugène Pons.
- 228 Modification de la hauteur graphique de 13 mètres à 10 mètres sur les parcelles cadastrées AY 132, 151(p) et 202(p) situées de part et d'autre du passage Richan.
- 229 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 58 située 63 rue de Cuire et 2 impasse de la Loge.
- 231 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur l'îlot compris entre l'impasse Gord, la rue Hénon et le boulevard des Canuts.
Inscription de deux débouchés piétonniers, l'un sur la rue Hénon et l'autre sur l'impasse Gord.
Baisse de la hauteur graphique de 19 mètres et 16 mètres à 13 mètres sur le boulevard des Canuts, au Nord de l'impasse Gord.
- 327 Modification de la zone URm1 en zone URm2 sur les parcelles cadastrées AY 1, 2, 164, 166 et 167 situées du 3 au 15 rue Artaud.
Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique à 35 % sur cette zone URm2.
Suppression de la continuité obligatoire inscrite à l'angle des rues Artaud et Henri Lachieze-Rey.
Modification de la hauteur graphique de 13 mètres à 10 mètres inscrites sur les parcelles citées ci-dessus.
- 339 Suppression du coefficient de pleine terre (CPT) graphique inscrit sur le secteur UCe1a entre la Grande rue de la Croix-Rousse et la rue Dumont d'Urville.
- 354 Création de secteurs de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) à l'échelle de l'arrondissement à l'exception des zones N :
- à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés, 70 % de la surface de plancher du programme de logements doit comprendre des T2 et plus,
- au-delà de 9 logements créés, 80 % de la surface de plancher du programme doit comprendre des T3 et plus.
- 368 Inscription d'un terrain urbain cultivé et terrain non bâti pour le maintien des continuités écologiques (TUCCE) sur la parcelle cadastrée AY 26 située 27 rue Artaud.
- 369 Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 13 mètres sur la parcelle cadastrée AR 35(p) et de 16 mètres à 10 mètres sur la parcelle cadastrée AR 36(p) situées 76-78 rue Deleuvre.

LYON 5ème

- 7 Modification de la zone URc2 en zone N1 sur la partie Sud des parcelles cadastrées BD 9 et 58 situées 177-197 rue Joliot Curie.
Suppression, en conséquence, sous l'emprise de cette zone N1, de la hauteur graphique à 13 mètres, du secteur de mixité sociale (SMS) et de la polarité commerciale plafonnée à 300 m².
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la clairière présente sur la parcelle cadastrée BD 9 située 191-197 rue Joliot Curie.
- 9 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les cèdres à l'angle Sud-Est de la parcelle cadastrée BN 84 située 14 allée de l'Aurore.
- 17 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les boisements sur la parcelle cadastrée CI 45 située 17 rue Chazay.
- 18 Inscription d'espace boisé classé (EBC) et modification d'espace végétalisé à valoriser (EVV) en EBC sur les parcelles cadastrées BO 16, 24, 27, 148, 149, 173, 190 et 225 situées rue des Granges.
Inscription d'un EVV sur la limite Ouest de la parcelle cadastrée BO 173 située 34 rue des Granges.
- 19 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la clairière existante sur la parcelle cadastrée BC 10 située 74 rue Joliot Curie.

- Pour information - Cf. point 141 : Suppression de la réservation pour programme de logements n° 1 située 74 rue Joliot Curie.
- 20** Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 6, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue des Granges, de la rue Docteur Alberic Pont à l'avenue du Point du Jour, en supprimant les parcelles cadastrées BO 123, 124 et 127 et en incluant les parcelles cadastrées BO 119 et 120.
- 21** Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 5, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de l'avenue du Point du Jour, de la rue Commandant Charcot à l'impasse du Point du jour, sur les parcelles cadastrées BO 22, 226, 24, 25, 26, 29 et 30 situées 59-73 avenue du Point du Jour.
- 52** Modification de la zone UCe3a en zone URm2 avec un coefficient de pleine terre (CPT) graphique à 35 %, entre la rue du Commandant Charcot et la rue Chanteclair.
Modification de la hauteur graphique en bande constructible secondaire de 10 mètres à 7 mètres.
Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour place publique n° 28, au bénéfice la Métropole de Lyon, sur la partie Sud-Ouest de la parcelle cadastrée CI 16 située 176-182 rue Commandant Charcot.
Inscription d'un linéaire toutes activités au droit de cette future place publique et des parcelles cadastrées CI 123 et 124 situées 174-174b rue Commandant Charcot.
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) intercommunale n° 5.2 "La Plaine - rue du Commandant Charcot".
- 54** Modification de la zone URi1c en zone URi1d sur les parcelles situées de part et d'autre de la rue de l'Oiseau Blanc.
Modification du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) n° B2 "Rues Grange Bruyère, de l'Oiseau Blanc et Paul Huvelin" en incluant la parcelle cadastrée BZ 16 située 31-33 rue de l'Oiseau Blanc.
- 115** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 128** Evolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination entre 800 et 5 000 m² de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 20 % maximum de PLS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 5 000 m² de SDP à 45 % dont 35 % de PLUS, PLAI et 10 % de PLS, PLI ou BRS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 800 m² de SDP à 35 % PLUS, PLAI ou PLS.
- 141** Suppression de la réservation pour programme de logements n° 1 située 74 rue Joliot Curie.
Suppression de la réservation pour programme de logements n° 3 située 29 rue Soeur Bouvier.
Suppression de la réservation pour programme de logements n° 4 située 10 rue Arnoud.
Suppression de la mention "ANAH" dans la catégorie de logement aidé pour la réservation pour programme de logements n° 2 situé 79 avenue du Point du Jour.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 5 sur les parcelles cadastrées BM 59, 61, 62, 69, 97 et 98 située 11-15 rue Arnoud et 8-14 rue François Genin, dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI ou BRS.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 6 sur la parcelle cadastrée BO 65 située 9 avenue du Point du Jour dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 7 sur la parcelle cadastrée AN 4 située 24 rue du Cardinal Gerlier dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
- 289** Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 9, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue du Commandant Charcot.
Repositionnement, en conséquence, des hauteurs graphiques.
- 306** Correction du positionnement des numéros des éléments bâtis patrimoniaux (EBP) sur le plan de localisation des EBP dans la pièce écrite «C.3.3 Eléments Bâtis Patrimoniaux» :
- EBP n° 34, situé au 23 rue de la Favorite (et non au 21 de cette même rue) correspond à l'EBP n° 35,
- EBP n° 35, situé 21 rue de la Favorite (et non au 23 de cette même rue) correspond à l'EBP n° 34.
- 311** Modification de l'emprise de l'espace boisé classé (EBC) inscrite au Nord-Est de la parcelle cadastrée BI 160 située au 95 rue Joliot Curie.
- 316** Modification du coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 25 % à 35 % sur la zone URm2 située au Nord de l'avenue du Point du Jour et à l'Est de l'impasse Général de Luzy.
- 337** Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 10, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue Pierre Valdo, de la rue Commandant Charcot à la place César Geoffrey, sur la parcelle cadastrée BK 72 située 1-3 rue Pierre Valdo.
- 349** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées BR 29, 30, BZ 15 et 17 situées rue du Fort Saint-Iréné.

- Création de secteurs de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) à l'échelle de l'arrondissement à l'exception des zones N :
- 355** - à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés, 70 % de la surface de plancher du programme de logements doit comprendre des T2 et plus,
- au-delà de 9 logements créés, 80 % de la surface de plancher du programme doit comprendre des T3 et plus.
- Modification de la zone URi1a en zone URi1c sur le secteur compris au Sud de la rue de Tourvielle et de part et d'autre de la rue François Genin.
- 370** Modification de la zone URi2b en zone URi2c sur le secteur délimité par les rues de la Garde et des Aqueducs et la limite communale avec la commune de Tassin-la-Demi-Lune.
Modification de la zone URi2a en zone URi2b avec un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 40 % sur le secteur situé au Sud de la rue des Noyers.
Inscription d'une zone URi1b sur l'ensemble des secteurs restants, classés en zone URi1a dans le PLU-H opposable sur le territoire de cet arrondissement.
- 371** Modification de la zone UCe3b en zone UPp sur la partie Est de la parcelle cadastrée AR 252 et sur une bande de la parcelle cadastrée AR 250 situées allée des Génovéfains.
Extension de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la partie Est de la parcelle cadastrée AR 252.

LYON 6ème

- 57** Rectification des caractéristiques à retenir dans la fiche de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 10 situé 3 place Kléber.
- 91** Diminution de la hauteur graphique de 22 mètres à 7 mètres sur la parcelle cadastrée AR 24 située entre le boulevard des Belges, la rue Sully, le boulevard Anatole France et la rue Crillon.
- 98** Modification de la zone UEi2 en zone UCe1a sur les parcelles cadastrées BH 85, 87 et 175 situées sur le quadrilatère cours Lafayette et les rues Robert, Tête d'Or et Masséna.
Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle n° 1 imposant 50 % d'activité de secteurs secondaires ou tertiaires sur ce même périmètre.
Inscription, en conséquence, d'une polarité commerciale sans plafond.
- 116** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 129** Evolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination entre 800 et 5 000 m² de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 20 % maximum de PLS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 5 000 m² de SDP à 45 % dont 35 % de PLUS, PLAI et 10 % de PLS, PLI ou BRS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 800 m² de SDP à 35 % PLUS, PLAI ou PLS.
- 142** Suppression de la mention "ANAH" dans la catégorie de logement aidé pour la réservation pour programme de logements n° 1 située 293 cours Lafayette.
- 282** Suppression des emplacements réservés (ER) de voirie n° 3, 4, 5 et 6, inscrits au bénéfice de la Métropole de Lyon, situés rue Michel Rambaud, avenue Thiers, rue de la Viabert et rue Antoine Barbier.
- 283** Inscription de linéaires toutes activités au droit des rues Ney, Masséna et Tête d'Or entre le cours Lafayette et la rue Robert.
- 356** Création de secteurs de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) à l'échelle de l'arrondissement :
- à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés, 70 % de la surface de plancher du programme de logements doit comprendre des T2 et plus,
- au-delà de 9 logements créés, 80 % de la surface de plancher du programme doit comprendre des T3 et plus.

LYON 7ème

- 5** Inscription d'une continuité obligatoire le long de la rue Domer, entre le n° 63 et l'angle avec la Grande Rue de la Guillotière.
- 6** Modification de la zone UEi2 en zone URm1 d'une partie de la parcelle BK 337 située 126-128 avenue Berthelot.
Modification, en conséquence, du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 2 et de la polarité commerciale plafonnée à 300 m².
- 10** Modification du bénéficiaire de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 121, pour l'élargissement de la rue de Gerland, de la rue Challemel Lacour à l'avenue du Château de Gerland, en indiquant Métropole de Lyon au lieu de commune.
- 22** Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7.1 "Mazagran".
Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 19 mètres sur la totalité de l'îlot Mazagran.
Suppression des linéaires toutes activités inscrits à l'angle Sud-Ouest et à l'angle Nord-Est de l'îlot.

- Modification de la zone UEi2 en zone UCe2a sur les parcelles cadastrées AV 39 et 40 situées 37-39 rue Bancel.
- 23 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 8 pour industrie, entrepôts, commerce de gros, bureaux, activités où s'effectuent l'accueil d'une clientèle en rez-de-chaussée des constructions sur ces parcelles.
Pour information - Cf. point 143 : Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 17 sur les parcelles cadastrées AV 39 et 40 situées 37 rue Bancel – 31 rue Raoul Servant dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLS étudiant.
Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 300 m² sur ces parcelles.
- 24 Inscription d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement "multisite", en application de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, sur l'îlot délimité par la rue Lortet, le boulevard Yves Farge, la rue Pré Gaudry, la rue des Balançoires, l'avenue Jean Jaurès, la rue de Gerland, la rue Victor Lagrange et la rue de la Grande Famille.
- 25 Suppression des débouchés de voirie situés sur l'impasse de l'Asphalte et la rue Pierre Sépard. Prolongation de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 22, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création de l'impasse de l'Asphalte, de la rue de Gerland à la rue Pierre Sépard, en le prolongeant vers les voies ferrées.
- 26 Modification des hauteurs graphiques de 22 mètres à 13, 16, 19 et 25 mètres sur le périmètre du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) n° A6 "Sud de Gerland" situé entre l'avenue Deboug, la rue Marcel Mérieux et la rue Prosper Chappet.
- 27 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 69 sur un pavillon d'entrée sur le site Mérial, situé 253 à 267 rue Marcel Mérieux.
Inscription de deux espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BZ 116 située 253 à 267 rue Marcel Mérieux.
- 28 Inscription d'un linéaire toutes activités de part et d'autre de la rue de Gerland, de l'avenue Tony Garnier aux voies ferrées.
- 29 Inscription d'une polarité hôtelière plafonnée à 100 chambres sur les parcelles cadastrées CE 133, 141 à 143, 169 à 173, 175, 176 et 180 situées avenue Tony Garnier.
- 31 Suppression du polygone H=0 inscrit sur la parcelle cadastrée BY 157 située rue Antonin Perrin.
Modification de la zone UEi2 en zone UL sur le périmètre du polygone supprimé.
- 32 Modification de la zone UCe3a en zone UCe3b sur la centralité Gerland-Debourg.
Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 30 % sur cette nouvelle zone.
Suppression des trois polygones et inscription de nouvelles des hauteurs.
Inscription d'une discontinuité obligatoire au droit de la rue la rue Monod prolongée (ER52).
Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 51, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour le prolongement de la rue Prosper Chappet, de l'avenue Debourg à la rue Challemel Lacour.
Inscription d'un linéaire artisanal et commercial sur la façade le long de l'avenue Debourg.
Inscription d'un linéaire toutes activités au sud de l'emplacement réservé de voirie n° 52.
- 33 Modification de la zone UEi1 en zone URm1 sur la parcelle cadastrée BN 4 située 3 rue Pré-Gaudry.
Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 68 sur le bâtiment "la Commune", ancienne menuiserie, situé sur cette parcelle.
Modification, en conséquence, du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7.7 "Illet 29 rue Pré-Gaudry".
Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 300 m² sur la parcelle cadastrée BN 4.
- 58 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) n° 37, inscrit au bénéfice de la commune, pour extension de groupe scolaire en supprimant la parcelle cadastrée BN 31 située rue Ravier.
- 59 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7.4 "137 rue de Gerland / allée C. Pascal".
Modification de la hauteur graphique de 25 mètres à 37 mètres de la partie Sud-Est du tènement situé à l'angle de la rue Françoise Sagan et de l'allée Christine Pascal.
- 65 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 53, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue Prosper Chappet, de la rue Challemel Lacour au Square du Professeur Galtier.
Suppression de la marge de recul inscrite au droit de la parcelle cadastrée CD 197 située rue Prosper Chappet.
- 66 Suppression des périmètres de risques technologiques ZPI et ZPE rue de Dijon, suite au porter à connaissance du Préfet du 6 octobre 2020 constatant la cessation totale de l'activité de STEF Logistique.
- 89 Modification de la zone USP en zone UPr sur les Halles Sernam situées place Jean Macé.
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7.8 "Halles Jean Macé" sur cette nouvelle zone.
- 117 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

- Evolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :
- Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination entre 800 et 5 000 m² de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 20 % maximum de PLS.
- 130** Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 5 000 m² de SDP à 45 % dont 35 % de PLUS, PLAI et 10 % de PLS, PLI ou BRS.
- Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 800 m² de SDP à 35 % PLUS, PLAI ou PLS.
- 134** Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 89, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour la création du passage Faugier, de la rue de Gerland à la rue Pierre Sémard en incluant la parcelle cadastrée BM 63 (p) située Passage Faugier.
- Suppression de la réservation pour programme de logements n° 1 située 11 rue Malot et 120 rue Bollier.
- Suppression de la réservation pour programme de logements n° 12 située rue Raoul Servant / rue Etienne Rognon.
- Suppression de la mention "ANAH" dans la catégorie de logement aidé pour les réservations pour programme de logements n° 3 située 12 rue Montesquieu, n° 4 située 23 rue Saint Jérôme et n° 5 située 10 rue de Marseille.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 17 sur les parcelles cadastrées AV 39 et 40 situées 37 rue Bancel / 31 rue Raoul Servant dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLS étudiant.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 18 sur les parcelles cadastrées AY 62, 63 et 71 situées 33-35 rue Creuzet dont la catégorie de logement aidé est 100% PLUS, PLAI ou BRS.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 19 sur les parcelles cadastrées AC 101 et 102 situées 29 rue Montesquieu / 14 rue Béchevelin dont la catégorie de logement aidé est 100% PLUS ou PLAI.
- 143** Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 20 sur les parcelles cadastrées AE 59, 60 et 131 situées 31 rue Rachais dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI ou BRS.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 21 sur les parcelles cadastrées AE 74, 75 et 90 situées 46-50 rue Rachais dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI ou BRS.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 22 sur les parcelles cadastrées AW 38 et 39 situées 106-108 rue d'Anvers dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS ou PLAI.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 23 sur les parcelles cadastrées BH 1 à 7 situées sur l'îlot Garibaldi-Domer dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI ou BRS.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 24 sur les parcelles cadastrées AW 58, 123 et 137 situées 24 rue Renan dont la catégorie de logement aidé est 30 % PLS étudiant.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 25 sur les parcelles cadastrées situées 5 rue Saint-André dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI.
- 152** Inscription d'une localisation préférentielle n° 3 pour équipement petite enfance, au bénéfice de la commune, d'une surface de 400 m² de surface de plancher (SDP), sur les parcelles cadastrées AX 10 à 13 situées à l'angle des rues Saint Jérôme et Renan.
- 155** Inscription d'une localisation préférentielle n° 2 pour équipement petite enfance, au bénéfice de la commune, d'une surface de 700 m² de surface de plancher (SDP), sur une partie de la parcelle cadastrée CD 14 située 76 avenue Debourg.
- 191** Modification de la zone UEi1 en zone UEi2 sur les parcelles cadastrées BN 81 et 91 situées 120-122 avenue Jean Jaurès et 20 rue Lortet.
- Modification, en conséquence, du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7.7 "Ilot 29 rue Pré-Gaudry".
- 194** Inscription d'un linéaire toutes activités de part et d'autre du boulevard Yves Farge de l'avenue Debourg jusqu'à la rue des Girondins.
- 263** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 73 sur l'immeuble LIDL (ancien garage) sur la parcelle cadastrée BI 14 située 212 Grande Rue de la Guillotière.
- 265** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 72 sur la façade remarquable du bâtiment sur la parcelle cadastrée AR 7 située 80 rue de Marseille.
- 269** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 70 sur l'ancien laboratoire chimique de la Thibaudière sur la parcelle cadastrée AL 74 située 51 rue Saint Michel.
- 271** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 71 sur l'ancienne usine de cycles dite Dugoujon-Pugnoud et du logement patronal sur les parcelles cadastrées AY 32 et 33 situées 29 et 31 rue d'Anvers.
- 274** Inscription d'un linéaire toutes activités de part et d'autre de la rue Sébastien Grupyph, de la rue de l'Université à la rue Salomon Reinach.
- 275** Inscription d'un linéaire toutes activités sur l'ensemble de la place Jules Guesde.

- 276** Inscription d'un linéaire toutes activités de part et d'autre de la rue de Bonald, de la rue Cavenne au quai Claude Bernard.
- 277** Inscription d'un linéaire toutes activités sur l'ensemble de la rue Montesquieu.
- 278** Inscription d'un linéaire toutes activités sur la partie Nord de la route de Vienne, de la rue Garibaldi à l'avenue Berthelot.
- 279** Inscription d'un linéaire toutes activités sur l'ensemble de la rue de l'Université.
- 280** Suppression du polygone d'implantation inscrit sur l'îlot compris entre les rues d'Anvers, Jaboulay, Saint Jérôme et Professeur Grignard.
Suppression, en conséquence, du sous-secteur de zone UCeA.
- 281** Suppression du polygone d'implantation inscrit sur l'îlot compris entre les rues d'Anvers, de l'Université, Saint Jérôme et Renan.
Suppression, en conséquence, du sous-secteur UCe2a inscrit sous ce polygone.
- 287** Modification de la destination et sous destination des constructions du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 1, 2 et 3 de "Artisanat, commerce de gros, industrie, entrepôts" à "Industrie (dont les constructions artisanales du secteur de la construction et de l'industrie), commerce de gros, entrepôts".
- 291** Modification des hauteurs graphiques de 19 et 16 mètres à 10 mètres sur la parcelle cadastrée AN 17 située 5-7 rue Jangot.
- 293** Modification des hauteurs graphiques de 20,5 mètres et 19 mètres à 10 mètres sur une partie des parcelles cadastrées AO 1 et 77 situées 4 rue Montesquieu.
- 294** Modification de la hauteur graphique de 16 et 19 mètres à 10 mètres sur les parcelles cadastrées AN 65 et 66 situées à l'angle Nord des rues Mazagran, Jangot et Sébastien Gryphe.
- 295** Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 7 mètres sur une partie des parcelles cadastrées AY 30(p), 31, 32 et 33(p) situées 29 et 3 rue d'Anvers.
- 296** Modification de la hauteur graphique de 19 mètres à 7 mètres sur une partie des parcelles cadastrées AC 64, 65, 69 et 70 situées 28, 28b et 30 rue d'Aguesseau.
- 298** Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 10 mètres sur une partie des parcelles cadastrées AM 96 à 98 situées 26-28 rue Chalopin et 7-9 rue de la Thibaudière.
- 299** Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 10 mètres sur les parcelles cadastrées AM 76, 113, 114 et 115(p) situées 33-33b-35 rue Chalopin et 13 rue de la Thibaudière.
- 300** Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 10 mètres sur les parcelles cadastrées AN 67 et 68 (p) situées 54-56 rue Sébastien Gryphe et 15 rue Mazagran.
- 301** Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 10 mètres sur les parcelles cadastrées AY 121, 122(p), 171 et 172 situées 41 rue d'Anvers et 60-62 rue Salomon Reinach.
- 309** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BS 171 située place Suzanne Noël.
- 310** Modification de la destination et sous destination des constructions du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 4 de "Commerce de détail et bureaux" à "Commerce de détail et artisanat".
Suppression du linéaire toutes activités le long de la rue de Marseille, de la rue de l'Université à la rue Salomon Reinach.
- 312** Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 126, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour une voie nouvelle de la rue Raclet à l'ER de voirie n° 12.
Repositionnement du débouché de voirie existant sur la rue Raclet au Nord de ce nouvel ER, sur la parcelle cadastrée BT 62.
Ajustement, en conséquence, de la continuité obligatoire située rue Raclet.
Suppression de la hauteur graphique à 16 mètres inscrite sous l'emprise du nouvel ER créé.
- 321** Réduction de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 10, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue André Bollier, en excluant les parcelles cadastrées BS 66, BS 9 et BS 46, situées rue Clément Marot.
Inscription d'une marge de recul sur la parcelle cadastrée BS 46 située à l'angle de la rue Clément Marot et de la rue de Gerland.
Inscription d'une hauteur graphique à 19 mètres sur les parcelles cadastrées BS 9 et 66 et suppression de la hauteur graphique sous la nouvelle marge de recul.
Modification, en conséquence, de la discontinuité obligatoire.
- 328** Modification de l'intitulé de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 104 de "mail planté" à "création de voirie et mail planté", inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, de l'avenue Leclerc à la rue Félix Brun.
- 336** Suppression de la hauteur graphique à 19 mètres inscrite sous la hauteur à 25 mètres, sur les parcelles cadastrées CD 139, 141 et 143 située 321 avenue Jean Jaurès.
- 340** Réduction du périmètre du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 3 inscrit dans le PUP Ginkgo.
Modification de la répartition au sein du secteur en ajoutant la notion de "minimum" au 30 % de surface de plancher.

- 345 Actualisation du plan Habitat en intégrant le nouveau périmètre du projet urbain partenarial (PUP) élargi "Duvivier".
Suppression du secteur de mixité sociale (SMS), en conséquence, à l'intérieur de ce nouveau périmètre.
- 346 Suppression des deux débouchés de voirie situés sur la parcelle cadastrée BV 36 comprise entre les rues Challemel Lacour, de Gerland, Françoise Sagan et le boulevard de l'Artillerie.
- 348 Rectification du graphisme sur le plan des risques naturels et technologiques pour le zone TMD0 qui apparaît blanche au lieu de hachurée.
- 357 Création de secteurs de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) à l'échelle de l'arrondissement à l'exception des zones d'aménagement concerté (ZAC) et des projets urbains partenariaux (PUP) :
- à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés, 70 % de la surface de plancher du programme de logements doit comprendre des T2 et plus,
- au-delà de 9 logements créés, 80 % de la surface de plancher du programme doit comprendre des T3 et plus.
- 366 Modification du secteur de stationnement C en B dans le quartier localisé à l'Ouest du Boulevard Yves Farge.
- 372 Suppression des hauteurs graphiques de 16 et 19 mètres sur les parcelles cadastrées AN 49 à 51, 55, 146 à 151 situées entre les rues Capitaine Robert Cluzan, Montesquieu, Sébastien Gryphe et Jangot pour une mise en cohérence avec le plan de zonage.
Extension graphique de la zone UCe2a sur la parcelle cadastrée AM 1 située 57 rue Montesquieu pour une mise en cohérence avec le plan des hauteurs.

LYON 8ème

- 12 Inscription d'un emplacement réservé (ER) n° 52, au bénéfice de la commune, pour groupe scolaire sur les parcelles cadastrées AO 154 et 191 situées 116 et 188 rue Bataille.
- 13 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.7 "Hôpital Saint Jean de Dieu" sur les parcelles cadastrées CM 16 et 17 situées route de Vienne.
Inscription complémentaire de bâtiments en élément bâti patrimonial (EBP) sur le plan de zonage et modification de la fiche de l'EBP n° 13 situé 290 route de Vienne en conséquence.
- 14 Modification de la zone URi1b en zone USP sur les parcelles cadastrées BE 20, 21 et 22 situées dans l'îlot compris entre les rues Jean Sarrazin, de la Concorde, Paul Varichon et l'avenue Paul Santy.
Suppression, en conséquence, de la polarité commerciale plafonnée à 300 m².
Augmentation de la hauteur graphique à 22 mètres sur la rue Jean Sarrazin et à l'angle de l'avenue Paul Santy, à 13 mètres sur la rue Varichon et 16 mètres sur la rue de la Concorde.
- 15 Inscription d'un emplacement réservé (ER) n° 53, au bénéfice de la commune, pour groupe scolaire sur les parcelles cadastrées AX 77, 78, 79 (p), 93 à 100 situées à l'angle de l'avenue Paul Santy et de la rue Thénard.
- 34 Extension de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) n° 2 aux cheminements piétons ou cyclistes, inscrit de la rue Garon-Duret à la rue des Jasmins, sur les parcelles cadastrées CI 356, 245 (p) et 246 (p) situées 33bis et 38 rue des Jasmins et 33bis rue Garon-Duret.
Évolutions sur le secteur Petite Guille :
Modification de la zone URM1 en zone AURM1.
Inscription de deux coefficients de pleine terre (CPT) graphiques à 30 % et 40 %.
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.6 "Secteur Petite Guille".
- 35 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 60, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de l'avenue de Pressensé, de la rue Henri Barbusse à la rue du Moulin à Vent.
Inscription de six débouchés de voirie, de deux débouchés piétons et de quatre marges de recul.
Inscription de huit espaces végétalisés à valoriser (EVV) situés dans le périmètre de cette nouvelle OAP.
Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 34 sur une maison sur la parcelle cadastrée CI 135 située 116 avenue Pierre Delore.
Inscription d'une localisation préférentielle n° 4 pour petite enfance, au bénéfice de la commune, d'une surface de 700 m² d'emprise de terrain, sur les parcelles cadastrées CI 150 à 153, 404, 405, 437, 438 et 440 situées à l'angle de la rue Henri Barbusse, de l'avenue de Pressensé et la rue du Moulin à Vent.
Modification de l'emprise de la localisation préférentielle n° 2 pour espace vert, inscrite au bénéfice de la commune, rue Henri Barbusse en incluant la parcelle cadastrée CI 406.
- 36 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BP 65 située 7 rue Saint Gervais.

- Evolution sur le secteur Langlet -Santy de part et d'autre de l'avenue Paul Santy :
 Modification de la zone URc2a en zone UCe3a sur les parcelles cadastrées BC 110, 174(p), 175(p), 176 et 177.
 Modification de la zone UCe3a en zone URm1 sur les parcelles cadastrées BC 121(p) et 122.
 Modification de la zone URc2a en zone URm1 sur les parcelles cadastrées BC 89, 73 et 174(p).
 Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) à 30 % sur cette zone.
- 37** Inscription d'une marge de recul de 5 mètres d'épaisseur le long des parcelles cadastrées BC 89 et 174.
 Inscription de deux débouchés piétonniers de part et d'autre de la parcelle cadastrée BC 89.
 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 56, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création d'une voirie publique sur l'actuel passage Comtois, de l'avenue Paul Santy à l'avenue Général Frère.
 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.4: "Langlet Santy / Comtois – Lyon 8".
- Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.5 "Rue du Presbytère / impasse Caton".
 Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) de 30 % sur la zone UCe3a délimitée par la rue Croix-Barret, la route de Vienne, l'impasse Caton et l'impasse Brachet.
 Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 51, inscrit au bénéfice la Métropole de Lyon, pour la création d'une voie nouvelle, de la rue Croix-Barret à la rue du Presbytère, en ne conservant qu'une petite partie au Sud.
 Extension de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) n° 48 pour espace vert public, inscrit au bénéfice de la commune, situé impasse Caton, en le prolongeant jusqu'à la limite Nord de l'impasse Caton.
- 38** Inscription d'un ER aux cheminements piétons ou cyclistes n° 6, au bénéfice de la Métropole de Lyon, de la route de Vienne à l'impasse Caton.
 Inscription d'une marge de recul sur une partie de l'emprise de l'ER de voirie n° 51 supprimé et d'une marge de recul de 3 mètres d'épaisseur au Nord de l'ER n° 48 pour espace vert public.
 Inscription d'une hauteur graphique à 13 mètres sur la partie Nord de l'ER de voirie n° 51 supprimé, en conséquence.
 Suppression des deux débouchés de voirie inscrits de part et d'autre de l'impasse Caton.
 Réduction de la discontinuité obligatoire inscrite au Nord et inscription d'une discontinuité obligatoire de l'impasse Caton vers l'Ouest.
 Pour information - Cf. point 144 : Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 7 sur les parcelles cadastrées CE 57(p), 58(p), 61(p) et 108 situées impasse Caton dont la catégorie de logement aidé est 20 % BRS.
- Modification de la zone UEi 1 en zone UEi2 et URm1 sur les parcelles cadastrées BC 185(p), BC 1, BC 105, BC 107 situées le long des rues Professeur Beauvisage et de l'avenue Paul Santy.
 Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) de 30 % sur ces deux nouvelles zones.
 Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 19 mètres au-delà de la bande de 20 mètres.
 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BC 1 et 185.
 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.8 "rue Professeur Beauvisage / Avenue Paul Santy".
- 40** Inscription d'une marge de recul sur la parcelle cadastrée BC 107 située rue Professeur Beauvisage.
 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 3 pour équipement d'intérêt collectif dont la répartition au sein du secteur est de 100 % maximum de la surface de plancher à l'échelle du SMF.
 Pour information - Cf. point 144 : Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 8 sur les parcelles cadastrées BC 107, 101(p) et 185(p) situées 84 avenue Paul Santy dont la catégorie de logement aidé est 50 % BRS.
 Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 300 m sur la nouvelle zone URm1.
- 56** Modification de la zone UEi1 en zone URm1 sur la parcelle cadastrée CI 53 située impasse de la Baudette.
- 95** Modification de la zone URc2 en zone USP sur les parcelles cadastrées AN 129, 218, 369 et 371 situées 192 boulevard Pinel.
 Suppression de la polarité commerciale plafonnée à 300 m² en conséquence.
 Modification de la hauteur graphique de 16 à 13 mètres sur ces parcelles.
- 118** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- Evolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :
 Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination entre 1 000 et 5 000 m² de surface de plancher (SDP) à 30 % PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS.
- 131** Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 5 000 m² de SDP à 40 % dont 30 % de PLUS, PLAI et 10 % de PLS, PLI ou BRS.
 Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 1 000 m² de SDP à 30% PLUS, PLAI ou PLS.

- Suppression de la réservation pour programme de logements n° 5 située 150 route de Vienne.
Réduction de la réservation pour programme de logements n° 3 située 19 rue de la Rosière en excluant la parcelle cadastrée BL 47.
- 144 Inscriton d'une réservation pour programme de logements n° 6 sur la parcelle cadastrée AN 126 située 184 rue Bataille dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI ou PLS.
Inscriton d'une réservation pour programme de logements n° 7 sur les parcelles cadastrées CE 57(p), 58(p), 61(p) et 108 situées impasse Caton dont la catégorie de logement aidé est 20 % BRS.
Inscriton d'une réservation pour programme de logements n° 8 sur les parcelles cadastrées BC 107, 101(p) et 185(p) situées 84 avenue Paul Santy dont la catégorie de logement aidé est 50 % BRS.
- 149 Inscriton d'une localisation préférentielle n° 3 pour espace vert, au bénéfice de la commune, d'une surface de 10 000 m² d'emprise de terrain, sur les parcelles cadastrées CI 78 et 79 situées entre les rues Paul Cazeneuve et Villon.
- 159 Modification de la zone URm1a en zone URi1a sur les parcelles cadastrées AY 2, 7 et 11 situées 3 rue du Puisard, sur les parties Nord et Sud de la parcelle cadastrée AY 47 située entre les avenues Paul Santy et Viviani ainsi que sur les parcelles cadastrées AY 168 à 171, 49, 79, 174, 175 et 81 situées rue Jules Cambon.
Inscriton de trois éléments végétalisés à valoriser sur les parcelles cadastrées AY 47, 64 et 142 situées 194, 198 et 200 avenue Paul Santy.
Suppression des hauteurs inscrites sur le périmètre des parcelles inscrites en zone URi1a.
- 260 Inscriton d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BH 15 située 9 rue Denis.
- 288 Modification de la destination et sous destination des constructions du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 1 de "Artisanat" à "Industrie (dont les constructions artisanales du secteur de la construction et de l'industrie)".
- 303 Inscriton d'un emplacement réservé (ER) n° 5 aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole de Lyon, de la rue Jules Froment à l'avenue Pierre Millon, sur les parcelles cadastrées AW 46 et 50.
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.3 "Mermoz Sud et ses franges".
- 314 Modification de la hauteur graphique de 13 mètres à 16 mètres en bande constructible principale (BCP) d'une largeur de 20 m sur la parcelle cadastrée BP 37 située 18 rue Saint Maurice.
- 323 Rectification et inscrtion d'une couleur rouge pour l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 39 inscrit au droit des parcelles cadastrées BL 30 et 31 situées 71-73 rue Saint Maurice.
- 326 Modification du coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 25 % à 35 % sur les zones URm2a de l'arrondissement.
- 331 Inscriton d'une hauteur graphique à 13 mètres sur les parcelles cadastrées BP 30 et 31 situées 12 et 14 rue Léo et Maurice Trouilhet.
- 358 Création de secteurs de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) à l'échelle de l'arrondissement à l'exception des zones d'aménagement concerté (ZAC) et des projets urbains partenariaux (PUP) :
- à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés, 70 % de la surface de plancher du programme de logements doit comprendre des T2 et plus,
- au-delà de 9 logements créés, 80 % de la surface de plancher du programme doit comprendre des T3 et plus.

LYON 9ème

- 16 Inscriton d'une localisation préférentielle pour équipement scolaire n° 1, au bénéfice de la commune, de 4 500 m² de surface de plancher (SDP), sur la parcelle cadastrée AZ 81 située 4 rue du Four à Chaux - 6-6 bis rue Joannès Carret.
- 41 Inscriton d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 83 sur le bâti de la parcelle cadastrée CW 42 située 1 rue de la Mignonne.
Suppression de la marge de recul inscrite au droit de la parcelle cadastrée CW 42.
- 42 Inscriton d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 3 dédié aux activités économiques, sur les parcelles cadastrées BD 94, 138 et 139(p) situées à l'angle des rues Chinard et de la Corderie, dont la répartition au sein du secteur est de 50 % minimum de la surface de plancher (SDP) à l'échelle du SMF dont 30 % minimum de la SDP pour l'artisanat du secteur de la construction ou de l'industrie, entrepôt ou commerce de gros.
Inscriton d'un linéaire toutes activités sur la rue Chinard, au droit des parcelles cadastrées BD 94 et 139 et au Sud de la parcelle cadastrée BD 139 située rue de la Corderie.
Baisse de la hauteur graphique de 16 mètres à 10 mètres sur la bande de constructibilité principale le long de la rue Chinard des parcelles cadastrées BD 94 et 139 ainsi que sur la parcelle cadastrée BD 93 située rue de la Corderie et sur une partie au Nord de la parcelle cadastrée BD 138.
Baisse également des hauteurs graphiques de 19 mètres et 16 mètres à 10 mètres sur la parcelle cadastrée BD 95, située à l'angle des rues de la Corderie et Chinard.
- 43 Extension de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 75 sur la partie Nord du bâti sur la parcelle cadastrée BP 97 située rue des Combattants en Afrique du Nord 1952-1962.

- 44 Modification de la zone URm1 en zone N2 de l'entrée du parc du Vallon sur la parcelle cadastrée AT 9 située boulevard de la Duchère.
Suppression, en conséquence, de la hauteur graphique à 16 mètres et de la polarité commerciale plafonnée à 300m² sous cette nouvelle zone.
- 45 Augmentation de la hauteur de 13 mètres à 16 mètres sur la parcelle cadastrée CR 28 située 93 avenue Sidoine Apollinaire.
- 46 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 84 sur le bâti de la ferme originelle, le pavillon et le mur d'enceinte sur la parcelle cadastrée AH 170 située 12 rue Fayolle.
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AH 1, 2, 55, 56, 119 et 171 situées entre les rues Fayolle, Folliet et de Saint-Cyr.
- 47 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 82, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement du chemin de Montessuy, du chemin des Charbottes à la rue Sylvain Simondan, sur les parcelles cadastrées CX 29, 30, 56 et AC 169.
- 49 Suppression de la marge de recul inscrite à l'Ouest de l'avenue Sidoine Apollinaire, sur les parcelles comprises entre les rues des Platriers et du Bourbonnais.
Modification, en conséquence, de la bande de la hauteur graphique à 16 mètres le long de l'avenue Sidoine Apollinaire.
- 50 Extension de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 71 sur l'intégralité du bâti situé à l'Est de l'impasse du Chapeau Rouge située sur la parcelle cadastrée BT 81.
Modification de la fiche de l'EBP n° 71 en précisant la référence, les caractéristiques à retenir et les prescriptions pour l'école élémentaire du Chapeau Rouge situé impasse du Chapeau Rouge.
- 51 Modification de la zone URi2a en zone A2 sur les parcelles cadastrées AB 1 et 149 situées montée des Balmes.
Suppression, en conséquence, de la polarité commerciale plafonnée à 300 m² sous cette nouvelle zone.
- 100 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 14, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue de la Claire, de la rue de Bourgogne à la rue Laure Diebold.
Modification, en conséquence, des hauteurs graphiques de part et d'autre de la rue de la Claire. Pour information - Cf. point 145 : inscription de deux réservations pour programme de logements sur la parcelle cadastrée BE 38 située 57 rue de la Claire et sur les parcelles cadastrées BE 34 et 69 situées 16 rue Diebold et 63 rue de la Claire.
- 119 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
Évolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination entre 1 000 et 5 000 m² de surface de plancher (SDP) à 30 % PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS.
- 132 Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 5 000 m² de SDP à 40 % de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé avec 30 % de PLUS, PLAI et 10 % de PLS, PLI ou BRS.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 1 000 m² de SDP à 30 % PLUS, PLAI ou PLS.
- 145 Suppression de la réservation pour programme de logements n° 4 située 55 avenue Cassin.
Modification de la catégorie de logement aidé pour la réservation pour programme de logements n° 3 située 15 rue Antonin Laborde en ajoutant la mention BRS.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 5 sur la parcelle cadastrée BE 38 située 57 rue de la Claire dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLS étudiants.
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 6 sur les parcelles cadastrées BE 34 et 69 situées 16 rue Diebold et 63 rue de la Claire dont la catégorie de logement aidé est 100 % BRS.
- 146 Suppression du polygone d'implantation inscrit sur les parcelles cadastrées AV 9(p), 11(p), 12(p), 13, 14, 51(p), 52 et 53(p) situées à l'angle nord-ouest des rues Marietton et Saint-Simon.
Suppression, sous l'emprise de ce polygone, du sous-secteur de zone UEi1 et du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 1.
Modification de la hauteur graphique de 13 mètres à 16 mètres.
- 148 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 83, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée BW 98 située 17 rue Montribloud, pour l'élargissement de cette rue, du boulevard des Hespérides à la rue du Bourbonnais.
- 156 Inscription d'une localisation préférentielle pour équipement petite enfance n° 2, au bénéfice de la commune, de 700 m² de surface de plancher (SDP), sur les parcelles cadastrées BI 21, 41 et 43 situées 5-7-9 rue Nérard.
- 158 Inscription d'une localisation préférentielle pour équipement petite enfance n° 3, au bénéfice de la commune, de 400 m² de surface de plancher (SDP), sur les parcelles cadastrées BE 34, 37(p), 38 et 69 situées 57-65 rue de la Claire.
- 160 Diminution des hauteurs graphiques de 16 mètres et 19 mètres à 7 mètres sur le parc Montel, parcelles cadastrées BO 1 et 34 situées à l'angle des rues du Bourbonnais et du Docteur Horand.

- 183** Inscription d'une localisation préférentielle n° 4 pour équipement scolaire, au bénéfice de la commune, de 4 500 m² de surface de plancher (SDP), sur la partie Nord des parcelles cadastrées BC 106 et 114 situées rue Rhin et Danube.
- 184** Inscription d'une zone UCe3a, au lieu du zonage UEi2, sur l'îlot compris entre les rues des Docks, Joannes Carret et l'Est de la parcelle cadastrée AM 172.
Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 300 m² sur cette nouvelle zone, en conséquence.
Suppression de l'emplacement réservé (ER) n° 26 pour l'extension du groupe scolaire, inscrit au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AM 173 située 42 rue Joannes Carret.
- 185** Inscription de deux espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BN 64 située 82 rue du Bourbonnais.
- 188** Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 2 pour équipement d'intérêt collectif et service public sur les parcelles cadastrées BV 120 et 121 situées à l'angle Sud-Est de la rue Gorge de Loup et de l'avenue Joannès Masset dont la répartition au sein du secteur est de 50 % maximum de surface de plancher à l'échelle du SMF.
- 304** Inscription d'une hauteur graphique à 16 mètres sur la parcelle cadastrée BK 33 située à l'angle de la rue Roquette et du quai Jaÿr.
Inscription également de la couleur et de la trame du zonage UCe3b sur cette même parcelle.
- 305** Suppression de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 41, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur le quai Sédallian, entre la rue du Four à Chaux à la rue Joannès Carret, entre les rues Jean Marcuit et du Four à Chaux.
Repositionnement, en conséquence, des hauteurs graphiques.
- 307** Correction du positionnement des numéros des éléments bâtis patrimoniaux (EBP) sur le plan de localisation des EBP dans la pièce écrite «C.3.3 Eléments Bâti s Patrimoniaux» :
- EBP n° 22 situé au 14bis rue de la Corderie (et non au 30 rue de Bourgogne) correspond à l'EBP n° 64,
- EBP n° 63, situé au 14 rue de la Corderie (et non au 14 bis de cette même rue) correspond à l'EBP n° 22,
- EBP n° 64, situé 30 rue de Bourgogne (et non 14 rue de la Corderie) correspond à l'EBP n° 63.
- 308** Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 84, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée BO 264 située 13-15 rue du Béal.
- 318** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée CD 16 située 130 avenue Sidoine Apollinaire.
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées CD 14 et 15 situées 128 avenue Sidoine Apollinaire et sur la partie Nord de la parcelle cadastrée CD 13 située 143 avenue Sidoine Apollinaire.
- 330** Modification du coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 25 % à 35 % sur la zone URm2 située Passage du Béal.
- 347** Suppression des deux débouchés de voirie inscrits sur les parcelles cadastrées AN 16 située avenue Duaumond et AK 15 située 39 rue Pierre Baizet.
Inscription de deux débouchés piétonniers en remplacement des débouchés de voirie supprimés.
- 359** Création de secteurs de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) à l'échelle de l'arrondissement à l'exception des zones d'aménagement concerté (ZAC), des projets urbains partenariaux (PUP), des zones N et A :
- à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés, 70 % de la surface de plancher du programme de logements doit comprendre des T2 et plus,
- au-delà de 9 logements créés, 80 % de la surface de plancher du programme doit comprendre des T3 et plus.

MARCY-L'ETOILE

- 95** Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) couvrant le centre village et ses franges.
Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour cheminement piéton au bénéfice de la commune, au droit des parcelles cadastrées AR 342, AR 7 et AR 8 reliant l'avenue Marcel Mérieux et l'allée Louis Raymond.
Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour équipements publics, au bénéfice de la commune sur la parcelle cadastrée AP 106, située avenue Jean Colomb
Inscription d'une marge de recul d'une largeur de de 5,5 mètres sur les parcelles cadastrées AR 165, AR 6, AR 7 et AR 209, le long de l'allée Louis Raymond.
- 96** Suppression de l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 11 inscrit au bénéfice de la Métropole, reliant l'avenue Jean Colomb à la route de Sain Bel.
Modification en conséquence de la limite des zones URi2c et UEi2 sur l'avenue des Alpes.
- 212** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat.
- 291** Inscription d'un emplacement réservé pour élargissement de voirie (ERV) n° 12, au bénéfice de la métropole, sur la parcelle cadastrée AR 335, située avenue Marcel Mérieux.

- 292 Modification de la zone UCe4a en zone UEi2 sur les parcelles cadastrés AP 65 et AP 66, situées chemin de l'Orme, avenue Marcel Mérieux et chemin du Marronnier.
Modification de la zone URi2c en zone UEi2 sur la parcelle cadastrée AM 132 située avenue Jean Colomb et avenue des Alpes, et sur la parcelle cadastrée AP 46 située chemin de l'Orme.
- 295 Modification des espaces végétalisés à valoriser (EVV) en espaces boisés classés (EBC) sur une partie des parcelles cadastrées AR 43, AR 46, AR 52, AR 53, AR 54, AS 62, AS 96, AR 144, AR 153, AR 154, AR 207, AR 226, AR 227, situées sur le secteur du chemin de la Madone et du chemin de la Grande Serve
Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AR 153, située 162 chemin du Saule.
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 226, située chemin de la Madone / rue de l'Etang.
- 332 InSCRIPTION d'espaces boisés classés (EBC) sur une partie des parcelles cadastrées AS 77, AS 84, AS 86, AS 87, AS 88 et AS 128, situées impasses de Bellevue et du Belvédère.
- 346 Modification du contenu du secteur de mixité sociale (SMS) par suppression du conventionnement ANAH social et très social des catégories de logements aidés, pour les constructions existantes à destination d'habitat créant plus de 5 logements.

MEYZIEU

- 92 Modification de la zone AURc2c en zone AURc2b sur la parcelle cadastrée DC 67, située à l'angle de la rue du Rambion et du boulevard Pierre Mendès France.
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Peysillieu - Mathiolan Ouest".
- 94 Modification de la zone URm2b en zone URm1c sur les parcelles cadastrées DK 240, DN 323 et DK 257 et DK 259 (partielle) situées à l'Est de la rue Henri Lebrun.
Inscription d'une marge de recul sur le côté Est de la rue Lebrun au droit de la zone URm1c.
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Gare – Carteron – République – 8 mai 1945".
Modification du SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 800 m² de SDP à 25 % dont PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS.
- 95 Modification de la zone URm2b en zone URm1c sur les parcelles cadastrées DN 202 et DN 322 situées à l'Ouest de la rue Henri Lebrun.
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Gare – Carteron – République – 8 mai 1945" et son extension à l'ouest de la rue Lebrun.
Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 800 m² de SDP à 25 % dont PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS.
- 96 InSCRIPTION d'un périmètre d'attente de projet (PAP) d'aménagement global, en application de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, sur le secteur situé à l'Ouest de la rue Jean Jaurès, de part et d'autre de la ligne de tramway T3, entre les rues Molière et Marcel Girardin au Nord, et Maréchal Juin au Sud.
- 100 Modification, au sud de la rue de la République, de part et d'autre de l'angle avec l'avenue Hector Berlioz :
- de la zone URi1b en zone URm1d sur la parcelle cadastrée CR 154 à l'Ouest de la rue Berlioz, dans la continuité de la zone existante,
- et de la zone URm2a en zone URm1c sur l'îlot délimité par la rue Berlioz à l'Ouest, l'avenue des Plantées à l'Est et la rue de Champagne au Sud (en englobant cette rue).
Inscription d'une polarité commerciale plafond 1 000 m² à l'angle Sud-Ouest de la rue de la République et de l'avenue des Plantées.
- 101 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le périmètre délimité par la rue de la République au Nord, la rue d'Aquitaine à l'Est et au Sud, l'avenue Lucien Buisson au Sud, et l'allée Joannès Gonon à l'Ouest.
Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, à l'angle de la rue Louis Saulnier et de l'avenue du Dauphiné, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'une place publique.
Modification de la zone URm1d en zone URc2b sur les parcelles comprises entre l'avenue du Dauphiné au Nord, la rue Louis Saulnier à l'Ouest et la rue d'Aquitaine au Sud.
Inscription d'une ligne d'implantation rue Louis Saulnier au droit de la parcelle cadastrée DH 444.
Modification du secteur de mixité sociale (SMS) pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 800 m² de surface de plancher (SDP) à 25 % dont PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS.
- 104 InSCRIPTION d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur l'école de musique municipale, sur la parcelle cadastrée DN 168, située 21 rue de la République.
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Gare – Carteron – République – 8 Mai 1945".
- 105 InSCRIPTION d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée DA 10, située rue du Trillet.
- 109 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur Rambion.
Modification de la zone URm2c à l'Est du chemin de Chassieu à Meyzieu, en zone URm1d au Nord sur la parcelle cadastrée DB 37, et en zone URm2a au Sud sur la parcelle cadastrée DB 39.

- 110** Réduction de la profondeur de l'espace non aedificandi sur la parcelle cadastrée BO 135 située à l'angle de la rue Jean Jaurès et du chemin du Pommier.
- 131** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 159** Suppression de l'emplacement réservé (ER) pour équipements publics n° 36, inscrit au bénéfice de la commune, pour extension de parking public, sur la parcelle cadastrée DH 165.
- Évolution des secteurs de mixité sociale (SMS) :
- Modification d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 1 000 m² de surface de plancher (SDP) à 25 % dont PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS : sur le centre de la commune hors secteurs Gare et Régence.
- Modification d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 800 m² de SDP à 25 % dont PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS : sur les secteurs Gare et Régence. Extension de ce SMS à l'Ouest de la rue Lebrun et au Nord de la rue Bernascon.
- 166** Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 800 m² de SDP à 30 % dont PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS : sur la parcelle cadastrée CP 26 située rue de la République.
- Modification d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 1 000 m² de surface de plancher (SDP) à 25 % dont PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS : sur les secteurs Pommiers et Tâches.
- Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 800 m² de SDP à 20 % dont PLUS, PLAI, PLS dont 30 % maximum de PLS : sur le centre aéré Bertone.
- 170** Création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) avec un coefficient d'emprise au sol (CES) maximum de 6 %, de part et d'autre de l'allée des Allivoz, sur les parcelles cadastrées AB 151 et 152, et partiellement AB 148 et 153.
- 202** Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 32, situé angle Dauphiné, Saulnier et Aquitaine, inscrit au bénéfice de la commune, pour équipements culturels et de loisirs.
- Modification de la zone AURm2b en zone AURm1c sur le tènement situé coté Ouest de la rue du 8 mai 1945.
- Modification du tracé de l'emplacement Réservé (ER) n° 14, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue du 8 Mai 1945.
- Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Gare – Carteron – République – 8 mai 1945".
- 203** Précision dans l'OAP : toute opération de construction ou d'aménagement située sur le périmètre en zonage AURm1c doit :
- soit porter sur un terrain d'une superficie minimale d'un hectare,
 - soit développer une surface de plancher minimale de 5 000 m².
- Modification d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 1 000 m² de surface de plancher (SDP) à 25 % dont PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS.
- 208** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BA 77 située 81 rue Victor Hugo.
- 209** Modification de la zone URi2b en zone URm2b sur les parcelles cadastrées BY 39, 40, 41, 352 et 353, situées entre la rue Arago au Nord et l'impasse Bernascon au Sud.
- Création d'un SMS pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 800 m² de SDP à 25 % dont PLUS, PLAI, PLS dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS.
- 211** Suppression de la hauteur graphique de 10 mètres de la zone URc2c sur les parcelles cadastrées DC 38, DC 52, DC 53, DC 54 et DC 55, situées côté Ouest de la rue Gambetta, au Sud de l'impasse du Petit Montout.
- 212** Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, à destination de la petite enfance, situé de part et d'autre de l'impasse Joseph Desbois.
- 213** Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune pour équipement sportif, en partie sur les parcelles cadastrées CA 20 et CA 2, situées entre la ligne de tramway au Nord et le boulevard Monge au Sud.
- 231** Modification de la zone AU2 en zone USP avec inscription d'une hauteur graphique de 12 mètres, en continuité de la zone USP existante, au Sud de la rue du Rambion et à l'Ouest du chemin de Chassieu à Meyzieu.

MIONS

- 17** Modification de la fiche de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 15 en précisant dans les caractéristiques à retenir et les prescriptions qu'il s'agit d'un kiosque et non d'un pigeonnier.

- Modification de la zone UCe4b en zone UCe4a sur l'îlot délimité par la rue de la République, l'allée du Château, la rue de la Liberté et la place de la République.
Inscription d'une hauteur graphique à 10 mètres sur ce secteur.
- 18 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) n° 9 pour l'extension de la mairie, espace vert et parc de stationnement, inscrit au bénéfice de la commune, place de la République et changement de son affectation pour "équipement pédagogique et parc de stationnement", rue de la République.
Inscription, sur la partie Ouest libérée par l'ER n° 9, d'un ER n° 17 pour parc, au bénéfice de la commune, rue de la République.
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "îlot Mairie".
- 20 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) et évolution des enveloppes existantes des EVV sur l'ensemble de la commune.
- 22 Modification du numéro du secteur de mixité sociale (SMS) existant sur le secteur "Aux Pierres" qui devient secteur n° 2.
Création d'un SMS n°1 sur l'ensemble de la commune (zones U mixtes et zones AU sous conditions), pour les constructions neuves ou changement de destination au-delà de 800 m² à 25 % PLUS, PLAI, PLS, avec un minimum de 30 % de PLAI et un maximum de 30 % de PLS.
- 70 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 158 Inscription d'un emplacement réservé (ER) n° 16 pour l'extension du cimetière, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AS 112 et 113 situées 15 et 17 rue de l'Égalité.
- 203 Modification de la zone AU3 en zone A2 sur les parcelles cadastrées AH 82, 83, 231, 233 et AL 149, 162 et 166 situées dans le secteur "Sous Meurières".
Modification, en conséquence, du plan assainissement.
- 206 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AW 407 située 46 route de Corbas.

MONTANAY

- 213 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

NEUVILLE-SUR-SAONE

- 2 Modification de la zone URm1d en zone URm2a sur les parcelles cadastrées AI 194, AI 482, AI 499, AI 940 situées place de la Tatière, AI 65, AI 883, AI 191 à AI 193 situées avenue du 11 novembre 1918, AI 440 à AI 442 situées rue Pierre Dupont, AI 428, AI 429, AI 878 à 882, AI 571 et AI 572 situées impasse de la Tatière.
- 3 Modification de la zone URm2b en zone URm2d sur les parcelles cadastrées AE 251, AE 252, AE 410, AE 422, AE 428, AE 429, AE 553, AE 554, AE 974, AE 975, AE 1128, AE 1129, AE 1135, AE 1180, AE 1181, de AE 1217 à AE 1222, situées chemin du Pont des Biches.
- 4 Suppression de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Dugelay"
Modification de la polarité commerciale de 3 500 m² à 1 000 m² sur les parcelles cadastrées de AI 53 à AI 56, AI 425, AI 426, AI 507, AI 741, AI 932 et AI 933 situées à l'angle de la rue Pierre Dugelay et de l'avenue du 11 novembre 1918.
- 5 Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Wissel-Pollet" située entre les rues Briand, Pollet et Dugelay.
Modification de la polarité commerciale de 300 m² à 1 500 m² sur l'îlot délimité par les rues Pierre Dugelay, Pollet, les chemins de Parenty, du Cugnet et la voie ferrée.
- 7 Modification de l'emprise l'emplacement réservé de voirie (ERV) n° 24 inscrit au bénéfice de la Métropole, situé chemin des Muriers.
- 8 Suppression de l'emplacement réservé pour équipement public (ER) n° 8 inscrit au bénéfice de la commune, situé chemin de Parenty, rue Jabouret, chemin du Buisson.
Extension de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) pour équipement public n° 20 inscrit au bénéfice de l'hôpital intercommunal de Neuville-sur-Saône sur les parcelles précédemment concernées par l'ER n° 8.
- 9 Suppression de l'emplacement réservé (ER) pour équipement public n° 16 inscrit au bénéfice de la commune pour la réalisation d'un parking, sur les parcelles cadastrées AB 32 et AB 490 situées avenue Marie-Thérèse Prost.
- 10 Modification de la destination de l'emplacement réservé (ER) pour équipement public n° 15, inscrit au bénéfice de la commune sur la parcelle cadastrée AB 273 située place Edouard Branly, de square public à extension du groupe scolaire.
- 11 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Carnot" sur un périmètre englobant les terrains situés à l'Est de l'avenue Carnot, de part et d'autre du chemin Bressan.

- Réduction du périmètre du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 et modification du contenu par l'évolution du taux de logements locatifs sociaux à réaliser de 25 % à 30 % pour toute construction neuve ou changement de destination, par l'évolution du seuil d'exigibilité à partir de 600 m² de surface de plancher (SDP), et par la modification de la ventilation des catégories de logements sociaux à réaliser pour les programmes supérieurs à 800 m² de SDP (40 % minimum de PLAI et 10 % maximum de PLS).
- 14** Création d'un SMS n° 2 définissant un taux de logements aidés à réaliser de 30 % pour toute construction neuve ou changement de destination de plus de 600 m² de SDP, et introduisant le bail réel solidaire (BRS) dans les catégories de logements aidés (40 % minimum de PLAI et 10 % maximum de PLS)
Inscription d'une obligation de réalisation de logements aidés (PLUS/PLAI/PLS/BRS) pour toute évolution d'une construction existante à destination d'habitat créant plus de 5 logements, sur les SMS n° 1 et n° 2.
- 15** Suppression du polygone et du sous-zonage inscrits sur le secteur de l'espace Jean Vilar.
Suppression des débouchés de voirie inscrits sur la parcelle cadastrée AC 251 située place Jean Christophe.
- 16** Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "en Champagne"
Modification de zone AUEi2 à zone AUEi1 du secteur situé en partie sud du site couvert par l'OAP.
- 43** Inscription d'une marge de recul d'une largeur de 6 mètres sur les parcelles cadastrées AE 517, AE 639, AE 645, AE 646, AE 647, AE 665, AE 666, AE 670, AE 971, AE 1022 et AE 1023, situées rue Rey Loras.
Modification de la hauteur graphique de la zone UCe4b inscrite sur la rue Rey Loras, au nord du chemin de Bressan, de 10 mètres à 7 mètres.
- 214** Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 298** Modification des fiches des éléments bâtis patrimoniaux (EBP) n° 1 et 3.
- 320** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AC 103, située 1 rue Hélène.
- 321** Modification de la zone AURi2c en zone agricole A1 sur les parcelles cadastrées AE 369 et AE 370 situées chemin des Merisiers.
Suppression de l'opération d'aménagement et de programmation n° 5 «l'Echo» définie sur ce site.
Réduction du périmètre de secteur de mixité sociale (SMS) inscrit sur la commune excluant les parcelles AE 369 et AE 370 classées agricole.
- 360** Modification du périmètre n° 1 et du contenu de l'orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "La Vosne-Blanchisserie" située au Nord du lycée Rosa Parks sur le secteur de la Blanchisserie.
- 362** Modification de l'emprise de l'emplacement réservé pour élargissement de voirie (ERV) n° 26 inscrit au bénéfice de la Métropole le long de l'avenue Carnot, entre l'impasse Carnot au Nord et la place Jean Christophe au Sud.

OULLINS

- 72** Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 31, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de l'avenue Jean Jaurès, de l'avenue des Saules à la limite communale de Pierre-Bénite.
- 73** Modification du plan de localisation des éléments bâtis patrimoniaux (EBP) dans la pièce écrite «C.3.3 Éléments Bâtis Patrimoniaux» en le complétant avec l'EBP n° 42 situé 31 chemin de Chasse.
- 74** Modification de la fiche de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 23 situé 37 rue de la Glacière en complétant les caractéristiques à retenir de la petite dépendance.
- 76** Transformation de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AK 282 et 344 situées 45 rue Raspail.
Extension de l'EBC et inscription d'un EVV sur la parcelle cadastrée AK 613 située 35 rue du Perron.
- 79** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AS 20, 18, 17 et 16 situées 22, 26, 28 et 30 chemin de Sanzy.
- 80** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AR 41, 42, 43 situées 62-66 avenue du Bois et AR 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37 et 38 situées 2, 4, 6, 8, 10, 11, 9, 7, 5 et 3 rue Charles Peguy.
- 82** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AR 184 située 17 rue du Petit Revoyet ainsi que sur les parcelles cadastrées AR 527 et 528 situées 67 rue du Petit Revoyet.
- 83** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AE 94 et 97 situées 17b rue de la Croix-Berthet.
Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AE 198 et 199 situées, 19-21 et 23 rue de la Croix-Berthet.

- 84 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AE 132 et 133 situées 10 et 12 rue de la Cadière.
- 85 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AE 144 située 1 à 9 rue Fernand Forest, sur la parcelle cadastrée AE 145 située sur l'îlot compris entre les rues de la Cadière, Marc Seguin et Fernand Forest ainsi que sur la parcelle cadastrée AE323 située 11-13 et 17 rue Fernand Forest.
- 86 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AT 10, 13 et 49 situées dans l'îlot compris entre la rue de l'Oasis et 7-33 rue Francisque Jomard, 5 rue Francisque Jomard et rue des Droits de l'Homme.
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AT 56 située allée des Fleurs.
- 87 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AO 22 à 29 situées 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19 et 21 rue Jean Macé.
- 88 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AO 6 située 53-57 rue Charton (cité Jacquard), sur les parcelles cadastrées AO 278 à 282 situées 31, 35, 37 et 39 rue Charton ainsi que sur les parcelles cadastrées AO 102, 100, 664, 98 97 et 81 situées sur l'îlot compris entre les rues Charton et Pierre Curie.
- 110 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 123 Suppression de la mention "Conventionné ANAH social ou très social" dans la catégorie de logement aidé du secteur de mixité sociale (SMS), pour les constructions existantes à destination d'habitat de plus de 5 logements créés.
Modification des seuils de déclenchement des SMS de 600 à 500 m² de surface de plancher (SDP) dans les zones 1 et 2 aussi bien pour les constructions neuves, les changements de destination et changement de destination pour résidence étudiante.
- 147 Suppression de l'emplacement réservé (ER) n° 20, inscrit au bénéfice de la commune, pour place, espace vert et extension d'un parking, sur les parcelles cadastrées AK 72 et 399 situées 14-16 rue de la Camille.
- 285 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 6, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création du Boulevard Urbain de l'Ouest, de la limite de Chaponost à la limite de Saint-Genis-Laval.
Inscription d'un ER n° 25, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour espace vert public ou nécessaires aux continuités écologiques sur l'emprise de l'ER de voirie n° 6 supprimé.
- 362 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 12, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement du chemin du But, de la rue du Grand Revoyet à la limite de Saint-Genis-Laval.
- 373 Modification du plan "risques naturels et technologiques" au Sud de la commune en limite avec la commune de Saint-Genis-Laval.

PIERRE-BENITE

- 2 Inscription en élément bâti patrimonial (EBP) de la tour du château sur la parcelle cadastrée AL 565, située 1 avenue de la Terrasse.
- 3 Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Les Arcades".
- 4 Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 12 % ainsi qu'une délimitation des espaces de pleine terre (DEPT) sur les parcelles cadastrées AH 118, AH 126, AH 221, AH 343, AH 345, AH 347, AH 349 et AH 351 situées sur le secteur de la Blanchisserie.
- 31 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone N2 situé secteur du Barrage.
- 93 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AD 242, AD 250 et AD 352 situées boulevard de l'Europe.
Modification de l'orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) n° 1 "Boulevard de l'Europe" afin de prendre en compte cet emplacement réservé.
- 94 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AH 193 et AD 410 situées boulevard de l'Europe.
Modification de l'orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) n° 1 "Boulevard de l'Europe" afin de prendre en compte cet emplacement réservé.
- 96 Suppression partielle de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 7, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée AH 1 située rue Ampère.
- 131 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 23, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé de la rue Voltaire à chemin du Grand Revoyet.
- 134 Modification des caractéristiques à retenir du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 "village-rue, centre de Pierre-Bénite" avec l'inscription de bâtis patrimoniaux remarquables.

- 136 Modification de la rédaction des fiches n° 2, 5, 6, 11, 14, 15 et 17 des éléments bâtis patrimoniaux (EBP).
Modification du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 "village-rue, centre de Pierre-Bénite".
- 156 Modification du plan "risques naturels et technologiques" dans le secteur du projet du Vallon des Hôpitaux et dans le secteur d'Yvours.
- 238 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

POLEYMIEUX AU MONT D'OR

- 113 Inscription d'une zone non aedificandi sur les parcelles cadastrées AD 41 pour partie, AD 42, AD 45 pour partie, AD 203, AD 204 et AD 205 situées chemin de la Peronière.
- 114 Modification de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) sur l'ensemble de la parcelle communale cadastrée AC 30 située chemin du Robiat.
- 128 Modification de la zone UCe4b en zone URi2c sur la parcelle cadastrée AK 117 située 405 montée des Chavannes et modification des prescriptions dans le périmètre d'intérêt patrimonial (PIP).
- 137 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 500 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AD 257 située dans le hameau de Planchamp.

QUINCIEUX

- 27 Modification des périmètres des zones A1 et A2 en limite des parcelles cadastrées ZY 58 à ZY 60 à l'Ouest du hameau de Billy le Vieux.
- 28 Inscription d'une marge de recul d'une largeur de 2 m au Sud et à l'Est de la parcelle cadastrée ZR 57 située impasse de Fournieu.
Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées ZR 82 et ZR 83 situées route de Varennes.
- 29 Inscription d'une prescription "bâtiments avec changement de destination possible" pour deux bâtiments accolés sur la parcelle cadastrée ZN 212 située le long de la route de la Thibaudière.
- 30 Modification de la zone Uri2c en zone Uri2b sur les parcelles cadastrées AA 182 à AA 184, AA 199 et AA 431 situées impasse du Frêne.
- 39 Modification du tracé du cheminement piéton à préserver situé entre la mairie et le chemin de la Halte dans le centre village.
- 41 Modification de la zone UCe4b en zone URi2c située route du Grand Veissieux.
- 76 Inscription de trois espaces boisés classés (EBC) ponctuels (arbres remarquables) pour deux cèdres et un paulownia tomentosa sur les parcelles cadastrées ZN 291 et ZN 297 situées 88 et 138 chemin Neuf.
- 88 Modification de la zone UCe4b en zone URi1c sur les parcelles cadastrées de ZN 166 à ZN 169, ZN 374, ZN 375, ZN 410, ZN 623, ZN 625, ZN 627 situées au Sud de la route de la Thibaudière.
Modification de la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A2 "Billy Le Vieux".
Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la métropole de Lyon, sur une partie des parcelles cadastrées ZN 349 et ZN 350 situées rue de Billy le Vieux, pour requalification de voie.
Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée ZN 201 pour requalification de voie et partiellement sur la parcelle cadastrée ZN 344 situées rue de Billy le Vieux.
- 89 Inscription de deux débouchés de voirie, l'un situé entre l'allée des vergers et la parcelle cadastrée ZI 336 située allée des vergers et l'autre situé entre l'impasse privée, formée par la parcelle cadastrée ZI353, et la parcelle cadastrée ZI 336.
Inscription de deux débouchés piétonniers, l'un situé entre l'impasse de la grande Charrière et les parcelles cadastrées ZI 293 et 295 et l'autre situé entre les parcelles cadastrées ZI 295 et ZI 336.
Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 30 % en bande de constructibilité principale sur la zone UCe4b du hameau de la chapelle.
Modification de la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A3 "la Chapelle".
Inscription de quatre espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées ZL 151 situées impasse des Renards, ZN 233, ZN 261, ZN 681 et ZN 682 situées rue de la Chapelle.
- 90 Inscription de six espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées ZL 132, ZL 133, ZN 248, ZN 261, ZN 263 situées rue de la Chapelle, ZN 418, ZN 419 et ZN 269 situées rue des Verchères et ZN 463 situées route des Chères.
Inscription de deux emplacements réservés (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour requalification de la voie, sur une partie de la parcelle cadastrée ZL 132 située route de la Chapelle, et sur la totalité de la parcelle cadastrée ZN 255 située rue des Verchères.

- 93 Modification de la zone UCe4b en zone URi2c de la partie la plus à l'Est du bourg le long de la route de Neuville située hors périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A4 "le Bourg".
Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 30 % sur la bande de constructibilité principale du secteur UCe4b situé route de Neuville.
Modification de la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A4 "le Bourg".
- 94 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur les parcelles cadastrées AD 66, AD 118, AD 124 et AD 207 situées au Sud du chemin de Saint-Laurent et sur les parcelles cadastrées AB 22 et AB 29 situées au Nord du chemin de Saint-Laurent pour élargissement de voie.
- 95 Agrandissement du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A4 "le Bourg" à l'ensemble de la zone UCe4b située au Sud de la route de la grande charrière sur les parcelles cadastrées AC 162, AC 287 et AC 288.
Modification de la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A4 "le Bourg".
- 96 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée ZP 134 située route de Varennes.
Inscription de deux espaces boisés classés (EBC) ponctuels (arbres remarquables) pour un frêne et un noyer sur les parcelles cadastrées ZP 138, ZP 258 et ZP 159 situées route de Varennes.
- 97 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AA 89 située rue de la République.
Inscription d'une marge de recul d'une largeur de 2 m le long des parcelles cadastrées AA 87, AA 426 à 428 situées rue de la République.
Modification de la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A4 "le Bourg".
- 120 Inscription d'une prescription "bâtiments avec changement de destination possible" pour un corps de ferme sur les parcelles cadastrées ZO 75 et ZO 250 situées allée du Petit Veissieux.
- 121 Inscription d'une prescription "bâtiments avec changement de destination possible" pour un corps de ferme sur la parcelle cadastrée ZO 71 située allée du Petit Veissieux.
- 126 Inscription d'une prescription "bâtiments avec changement de destination possible" pour un corps de ferme sur la parcelle cadastrée ZI 240 située route départementale 51.
- 144 Agrandissement du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 sur l'ensemble des zones urbaines mixtes du bourg et de la gare, à l'exception des zones UPP et de la zone URi2c de l'entrée Nord Ouest du bourg.
Modification du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 précisant un seuil d'exigibilité passant de 800 m² à 500 m² de surface de plancher et une ventilation des logements sociaux à produire à 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS.
Inscription d'un secteur de mixité sociale (SMS) n° 2 sur les zones UCe4b des hameaux de la Chapelle et de Billy le Vieux, précisant une nature des programmes relative aux constructions neuves ou aux changements de destination avec un seuil d'exigibilité de 800 m² de surface de plancher et un minima de 30 % de logements sociaux à produire (PLUS, PLAI, PLS) dont un maximum de 60 % de PLS.
- 548 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AD 63, AD 66 et AD 131 situées entre la route de Chasselay et le chemin Saint-Laurent.
- 558 Modification de la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 "Billy Le Jeune".
- 570 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

RILLIEUX-LA-PAPE

- 87 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la métropole de Lyon, sur les parcelles cadastrées BY 46 et BY 49 situées avenue de l'Hippodrome pour implantation d'un collège.
- 202 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, au bénéfice de la métropole de Lyon, dans le secteur Vancia pour création d'une continuité écologique des espaces agricoles sur les parcelles cadastrées A 611 et 612, F 1289, 1286, 1297, 1281, 1441, 1282, 1274, 1288, 1292, 1299, 706, 707, 710, 1278, 725, 726, 727, 730 et 731.
- 203 Inscription d'un Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique (TUCCE) sur les parcelles cadastrées BE 31, BE 87 et BE 89 dans le secteur Sermenaz-Ostérode.
- 248 Modification de la zone URc1a en zone N2 sur une partie de la parcelle AO 559 située avenue Jacques-Yves Cousteau.
- 250 Modification de la zone URm2b en zone URm2 avec hauteurs graphiques à 13 m sur le secteur du Clos Penet .
Inscription d'une orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) sur le Clos Penet et le parc Brosset.
- 252 Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 55, au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé rue Companet par son prolongement jusqu'à la rue Michelet sur les parcelles cadastrées BY 27, 28, 29, 30, 32, 47, 48, 156, 199 et BX 145, 146, 252.

- 255 Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 66, au bénéfice de la Métropole, par son prolongement, sur le site de l'AFPA, sur les parcelles cadastrées AH 238 et AH 241, situées chemin des Iles.
- 256 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée BY 49 située avenue du Loup Pendu pour affectation à l'élargissement de voie. Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la métropole, sur les parcelles cadastrées BY 30, BY 82, BY 83, BY 137, BY 193, BY 194, BY 195, BY 197, BY 202 situées rue des Mercières, de l'avenue de l'Hippodrome à la route de Strasbourg pour affectation à une création de voie.
- 257 Modification de la zone URC2c en zone N2 sur une partie des parcelles BC 193 et BC 203 situées avenue Jean Moulin dans le bois de Vancia.
- 303 Inscription de 2 débouchés de voirie sur la parcelle cadastrée CB 211 située 466 rue des Mercières et la parcelle cadastrée CA 181 située avenue de l'Hippodrome.
- 556 Inscription d'une localisation préférentielle pour équipement au bénéfice de la métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée BZ 81 située 105 avenue du 8 mai 1945 pour implantation d'un équipement de traitement des déchets.
- 571 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat. Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

ROCHETAILLEE-SUR-SAONE

- 51 Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Axe Henri Bouchard", inscrite entre le chemin du Train Bleu et la rue Henri Bouchard. Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 0,4 sur la zone URm2b incluse dans le périmètre de l'OAP.
- 54 Inscription d'un emplacement réservé (ER) n° 1 pour équipement public, au bénéfice de la commune, sur le tènement de l'ancienne gare situé rue du Musée. Inscription d'une possibilité de changement de destination sur le bâtiment de l'ancienne gare située rue du Musée.
- 165 Modification du périmètre des risques inondation, aléa fort, du ruisseau des Vosges, reportés sur le plan des risques naturels et technologiques, sur la rue Henri Bouchard.
- 215 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat et du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

- 32 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AK 208 et AK 584 situées au 4 chemin de Champlong, affecté à l'extension du groupe scolaire.
- 33 Modification de la zone URm2b en URm2d située chemin de l'Indiennerie. Inscription d'espaces boisés classés (EBC) et d'éléments végétalisés à valoriser (EVV) situés chemin de l'Indiennerie.
- 37 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV), extension d'un espace boisé classé (EBC) et modification d'un espace végétalisé à valoriser en espace boisé classé sur la parcelle cadastrée AH 351 située 73 route de Saint-Romain.
- 70 Modification de la zone URm2b en zone URi2c sur la partie Nord de la parcelle cadastrée AH 298 située 29 route de Collonges.
- 71 Inscription d'une polarité commerciale d'un plafond de 300 m2 sur le chemin de la Sapeuraille dans le secteur hameau Perrin.
- 119 Suppression de la règle exonérant de l'obligation de secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 les constructions existantes classées en élément bâti patrimonial (EBP) lorsque la nature du programme porte sur construction existante à destination d'habitat. Modification du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 précisant un minima de 30 % de PLAI et un maximum de 30 % de PLS pour les programmes de constructions neuves ou changement de destination compris entre 600 et 1 200 m2 de surface de plancher.
- 141 Inscription d'un espace boisé ponctuel (arbres remarquables) pour protection d'un cèdre sur la parcelle cadastrée AB 400 située 17 rue du Ferroux.
- 523 Prescriptions complémentaires du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A3 "Le bourg" pour renforcer la préservation des vues sur le grand paysage.
- 554 Inscription d'un espace boisé classé ponctuel (arbres remarquables) d'un cèdre du Liban situé sur les parcelles cadastrées AC 116, AC 118, AC 385 et AC 432 situées 6 chemin du Grimpillon.
- 572 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat. Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

- 19 Suppression de l'emplacement réservé (ER) n° 18 au bénéfice de la Métropole, inscrit sur la parcelle cadastrée AE 291 située rue Victor Hugo sur le secteur Saint-Fortunat.
- 22 Modification du secteur de mixité social (SMS) sur le territoire urbain communal, construction neuve ou changement de destination :
- entre 600 et 800 m² de SdP : 30 %, PLUS ou PLAI ou PLS dont 30 % maxi de PLS,
- + de 800 m² de SdP : 30 % de PLUS ou PLAI ou PLS dont 30 % mini de PLAI et dont 20 % maxi de PLS.
- 23 Inscription de secteur de mixité sociale (SMS) sur les constructions existantes, bâtisses anciennes à réhabiliter hors secteur naturel, à partir de la création de + de 4 logements (25 % PLU-PLAI - PLS).
- 138 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 325 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 sur le secteur "République" situé avenue de la république.
Création d'un emplacement réservé de voirie (ERV) au bénéfice de la Métropole sur les parcelles cadastrées AB 72, AB 75, AB 143, AB 144 au Nord-Ouest de l'avenue de la République.
- 543 Modification de l'indice URm2b en URm2d secteur Sud du Bourg rue du Dome
Modification de l'indice URm2c en URm2d secteur " le Bourg " (Est) rue du Mont d'Or
Modification de l'indice URm2a en URm2d secteur du Bourg (Sud Est) rue du Cimetière
- 544 Demande l'inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle AB 143 située 2 avenue de la République.

SAINTE-FOY-LES-LYON

- 53 Modification de la zone UCe3b en zone URm2a sur les parcelles cadastrées AB 206, 207 et 192 situées à l'Est de la rue François Forest.
Modification de la hauteur graphique de 10 mètres à 7 mètres sur la zone UCe3b inscrite sur le carrefour situé entre les rues Commandant Charcot, Jean-Léon Blondeau et le chemin des Fonts.
Inscription d'un linéaire commercial et artisanal au droit des bâtiments sur la rue Commandant Charcot, entre le chemin des Fonts et la rue François Forest.
Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des bâtiments situés sur la rue Commandant Charcot, entre les rues François Forest et des Bosquets.
Inscription d'un linéaire toutes activités au droit de la parcelle cadastrée AB 290 située à l'angle Nord-Ouest des rues Jean-Léon Blondeau et Commandant Charcot.
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) intercommunale n° 6 "La Plaine - Rue du Commandant Charcot, Lyon 5 / Sainte-Foy-Lès-Lyon".
- 55 Modification de la zone URi1c en zone URi1d, sur les parcelles situées au Sud de la rue de Grange Bruyère et le long de la rue Paul Huvelin.
- 101 Modification de la zone URc2 en zone URm1d sur une partie des parcelles cadastrées AE 359 et 360 situées rue Commandant Charcot.
Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 « La Salette » en intégrant les trois parcelles cadastrées AE 387, 388 et 162, situées rue Commandant Charcot et Chemin de Chantegrillet.
- 102 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 20, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AP 166(p), AP 167, AP 161(p) et sur une partie du domaine public métropolitain situées chemin de Montray.
- 104 Modification de la zone URi2c en zone UPp sur les parcelles cadastrées AW 26, 27(p), 92(p), 106, 107, 204, 226(p), 228, 233, 245, 247, 262, 281(p), 282 et 284 situées dans le secteur compris au Nord du chemin de la Croix Berthet et à l'Est de l'avenue de l'Aqueduc de Beaunant.
Modification de la zone URc2b en zone AURm1d au Nord du carrefour de l'avenue Maréchal Foch et du boulevard des Provinces et de part et d'autre du chemin de Chavril.
Modification de la zone URm1d en zone AURm2a le long des avenues Maréchal Foch et Maurice Jarrosson, au nord du Chemin des Fonts.
Modification de la zone URm1d en zone URm2a sur les parcelles situées au Nord-Ouest du carrefour des avenues Général de Gaulle et Maurice Jarrosson.
- 105 Modification de la zone URm1d en zone URi2c sur les parcelles cadastrées AD 67, 121 et 122 situées à l'Est de l'allée des Primevères.
Modification de la zone URm2a en zone AURm2a sur les parcelles situées de part de d'autre de la rue des Myosotis.
Modification de la zone URm2a en zone AURm2a sur les parcelles situées au Sud de la rue Chatelain, de part et d'autre de l'avenue du 11 novembre et du Chemin du Plan du Loup.
Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Jarrosson".
- 106 Inscription d'une localisation préférentielle n° 1 pour la création d'une voie nouvelle, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur les parcelles cadastrées AN 81 à 85 situées entre la rue des Myosotis et l'avenue du 11 novembre.
- 107 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

- 108 Modification de la zone URm2b en zone URm2d sur une bande de terrain le long du chemin de Montray, entre le cimetière et le boulevard du Marais.
Modification de la zone URm2b en zone URi1a au-delà de cette bande.
Inscription d'une marge de recul de 5 mètres d'épaisseur sur les parcelles cadastrées AR 113, 105, 106, 206, 207, 273, 201, 276, 190 et 187 situées chemin de Montray.
- 122 Suppression de la mention "Conventionné ANAH social ou très social" dans la catégorie de logement aidé du secteur de mixité sociale (SMS), pour les constructions existantes à destination d'habitat de plus de 5 logements créés.
- 222 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 53, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue du Commandant Charcot, de la rue François Forest à la limite de Lyon 5ème.
- 286 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 1, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création du Boulevard Urbain de l'Ouest, de la limite de Francheville à la limite de Chaponost.
- 313 Suppression de la réservation pour programme de logements n° 1 inscrit sur les parcelles cadastrées AK 39, 40 et 93 situées avenue Valioud.
- 322 Suppression de l'emplacement réservé (ER) n° 16 aux cheminements piétons ou cyclistes, inscrit au bénéfice de la commune, de la rue Neyrard à Grande Rue.
Suppression du cheminement à préserver inscrit sur une partie de la parcelle cadastrée AM 125 située rue Cité Cropel.
- 338 Modification de la zone URm1d en zone AURm1d sur une partie des parcelles situées rue Commandant Charcot, entre la parcelle cadastrée AE 39 et le chemin de Chantegrillet.
Modification de la zone URm2b en zone AURm2b au sud de cette nouvelle zone AURm1d.
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 5 "Charcot - Chantegrillet" sur un périmètre compris entre la rue Commandant Charcot, le chemin de Chantegrillet et à l'Est des parcelles cadastrées AE 39 et 40.

SAINT-FONS

- 2 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 36, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue des Clochettes, du boulevard Yves Farge à la rue Bellevue, sur les parcelles cadastrées AI 11, 12, 14, 94, 95 et 104.
Inscription d'un ER de voirie n° 37, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement de la rue de la Rochette, de la rue d'Avignon à la rue de Toulon, sur la partie nord de la parcelle cadastrée AI 69.
- 8 Modification du périmètre, du contenu et de l'intitulé de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Nord du bourg" existante en OAP n° 1 "Entrée de ville nord".
Création d'une OAP n° 4 "Coeur de ville".
Suppression des débouchés de voirie inscrits sur les parcelles cadastrées AC 177 et 428 situées rue Charles Plasse et rue du Bourrellier.
- 11 Inscription d'un coefficient d'emprise au sol (CES) graphique de 25 % sur la zone URi1b située dans le secteur Chassagnon.
- 12 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) ponctuels et d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur l'ensemble de la commune.
- 13 Modification de la zone URm2b en zone UCe4b sur les parcelles situées autour de la rue Madier Montjau.
Modification de la zone URm2a en zone UCe4b, sur les parcelles situées autour de la rue Edouard Vaillant, au sud de la rue Dussurgey.
Modification de la zone URm1d en zone UCe4b sur les parcelles cadastrées AE 85 et 86 situées à l'angle des rues Emile Zola et Antoine Pommerol.
Inscription d'une hauteur graphique à 10 mètres sur ces nouvelles zones UCe4b.
Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) n° A4 "Faubourg du centre-ville".
Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) n° B1 "Madier de Montjau".
Inscription de quatorze éléments bâtis patrimoniaux (EBP) n° 13 à n° 26 sur les parcelles cadastrées AC 71, AE 15, AC 181, AE 11, AC 332, AE 324, AE 577, AE 669, AE 246, AE 247, AD 62, AE 315, AE 47 et AE 288 situées 6 rue Léon Gambetta, 97 avenue Jean Jaurès, 41 rue Charles Plasse, 89 rue Jean Jaurès, 14 avenue Gabriel Péri, 19 avenue Gabriel Péri, 18 rue Carnot, 9 rue Carnot, 30 rue Carnot, 26 rue Carnot, 11 rue Emile Zola, 2 rue Pasteur, 24-26 rue Madier de Montjau et 19 rue Victor Hugo.
- 14 Correction d'une erreur matérielle dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "Aulagne" concernant le risque "ruissellement".
- 74 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 85 Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "Aulagne".
- 117 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AM 9 et une partie de la parcelle cadastrée AM 10, situées à l'angle des rues Monnet et Curie.

- 146 Modification des zones URm2c et N2 en zone N1 sur les parcelles cadastrées AK 52 à 54, et pour partie sur les parcelles AK 43, 50 à 51, 94 et 103 situées montée de la Balme et rue de la Jachère.
- 153 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AE 226 et 228 situées dans le périmètre de la ZAC Carnot Parmentier.
- 154 Modification de la zone URi1b en zone USP sur une partie de la parcelle cadastrée AE 225 située rue Carnot.
- 169 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n°23 sur la maison remarquable sur la parcelle cadastrée AD 62 située 11 rue Emile Zola.
- 204 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 34, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création d'une voie nouvelle, du quai Louis Aulagne à la rue Prosper Monnet, en supprimant les parcelles cadastrées AM 57, 118, 119 et 162.
- 211 Inscription d'un cheminement à préserver sur la parcelle cadastrée AH 545 du boulevard Yves Farge à l'impasse Docteur Louis Jugnet.
- 212 Inscription de plantations sur domaine public (PDP) de part et d'autre de l'allée des Outils.
- 213 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Carnot Parmentier".

SAINT-GENIS-LAVAL

- 28 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 63, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé chemin du But : de Boulevard Urbain de l'Ouest à chemin du Grand Revoyet.
- 43 Transformation de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 3 en emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé de la limite de Chaponost à la limite d'Oullins, et en emplacement réservé (ER) de voirie aux modes actifs et transports en commun, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé du chemin du Grand Revoyet à l'A45.
- 65 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 44 situé chemin de Sanzy, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon.
- 66 Modification du plan risques naturels et technologiques.
- 72 Modification de la zone UEi2 en zone UEi1 située sur le secteur Montrond Sud.
- 85 Modification du plan risques naturels et technologiques.
- 116 Modification du seuil d'exigibilité du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 de plus de 6 logements créés à 5 logements créés (avec 25 % de PLUS-PLAI-PLS) pour les constructions existantes à destination d'habitat.
Modification des seuils d'exigibilité du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 pour les constructions neuves ou les changements de destination: compris entre 600 et 800 m², ils comprendront 25 % de surface de plancher affecté au logement social, 25 % de type PLUS-PLAI-PLS dont un minimum de 30 % de PLAI et un maximum de 30 % de PLS et au-delà de 800 m² de surface de plancher, 30 % de PLUS-PLAI-PLS dont un minimum de 30 % PLAI et un maximum de 30 % PLS.
Suppression de la phrase "conventionné Anah social ou très social" de la catégorie de logement aidé du secteur de mixité sociale (SMS) secteur 1.
- 141 Modification de la zone Uri2b en zone N2 des parcelles cadastrées AE 51 à AE 54 situées allée de la Clairière.
- 143 Inscription d'un espace non aedificandi dans la zone AUEi1 située le long de la route de Brignais.
Modification de la rédaction et du plan de l'orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) n° 5 Bernicot.
- 183 Réduction de l'emplacement réservé n° 14 (ER) aux équipements publics, inscrit au bénéfice de la commune, situé avenue Maréchal Foch, au droit des parcelles cadastrées CD 81, CD 125 et CD 126.
Modification de la zone USP en zone URi2c sur les parcelles supprimées de ce même emplacement réservé.
- 186 Modification du plan et de la rédaction de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 "Revoyet - Mouche".
- 188 Suppression de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Luizet - Clémenceau" et modification de la zone AURc2c en zone URc2c.
- 189 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AS 130, AS 104 et AS 105 situées entre l'avenue Georges Clémenceau et la rue Charles Luizet.
- 190 Modification des zones AUEi2 et AUEc en zone AU3 située sur le secteur de la Citadelle.
Suppression de l'orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) n° 6 "Citadelle".
- 201 Inscription d'un Secteur de Mixité Fonctionnelle (SMF) sur la parcelle cadastrée BO 9 située entre la route de Vourles et l'A450.
- 210 Modification de la zone AU3 en zone N1 sur le secteur de Chapoly, au Sud de l'A450.
- 219 Inscription d'un périmètre de polarité commerciale (plafond 1 000 m² de surface de plancher), situé au coeur du Vallon des Hôpitaux.

- 239 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

- 68 Modification des principes d'aménagement et du plan de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Centre-bourg".
Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 11, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, située rue de l'Ancienne Poste de l'avenue de la Libération à l'avenue Marcel Mérieux.
- 69 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 24 situé Pierre Ribéron au bénéfice de la métropole, sur les parcelles AR 210, AR 217 et AR 218.
- 92 Suppression du prêt locatif social (PLS) pour les secteurs de mixité sociale (SMS) dont le seuil d'exigibilité est de plus de 800 m² de surface de plancher.
- 123 Modification de la zone URm2a en URm2b au Nord et au Sud de la rue Marcel Mérieux.
- 196 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur une partie des parcelles cadastrées AT 233, AT 235, AT 311 et AT 317 situées à l'angle de la rue Piccandet et de la rue de la Mairie.
- 240 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 242 Modification des prescriptions du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 "centre bourg" afin d'enlever la mention de la rue des Martyrs.

SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR

- 56 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 1, inscrit au bénéfice de la commune, situé de l'avenue Louis Armand au chemin de Port Masson.
- 57 Modification de la rédaction de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Barollière" avec compléments en matière de principes d'aménagement.
- 59 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 73 Inscription d'un secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 sur l'ensemble des zones U et AU constructibles mixtes distinguant 3 natures de programme.
- 80 Réduction de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 11, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé rue Jean-Louis Renardon et rue du Lurin, au droit des parcelles cadastrées AB 82, AB 84 et AB 85 situées rue Massu.
- 133 Inscription de cheminements à préserver sur le chemin de la Mendillone et sur le chemin Profond.
- 184 Suppression de la prescription "Bâtiment avec changement de destination possible" sur les 8 bâtiments sur la parcelle cadastrée AE 102 située 1 avenue Jacques Brel - chemin de la Mendillone.
- 186 Modification de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées de AC 115 à 118 situées chemin des Pèges dans le secteur les Seigles.
- 188 Inscription de 4 espaces végétalisés à valoriser (EVV) situées, respectivement, sur les parcelles cadastrées AC 149, AC 234, AC 237, AC 238, AC 241, AC 242 dans le secteur les Seigles, sur les parcelles cadastrées AI 126 et AI 129 situées route de Saint-Hilaire, sur les parcelles cadastrées AI 144, AI 147, AI 148, AI 353 et AI 384 situées route de Saint-Hilaire et sur les parcelles cadastrées AI 133 à 137 sur Chemin de Genzey.
- 189 Modification de la zone AURm2a en AU2 sur les parcelles cadastrées AP 13 sur la partie Nord et AP 84 situées secteur la Basse Brosse.
Suppression de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Basses Broses".
- 193 Modification des prescriptions de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 9 situé 33 rue du 8 mai 1945 afin d'intégrer une dépendance et un mur sur la parcelle cadastrée AB 333 située rue des Hautannes.
- 194 Modification des prescriptions de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 7 situé 1-3 rue de la Combe afin d'intégrer un mur de pierre sur la parcelle cadastrée AN 153 située rue de la Combe.
Modification des prescriptions de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 9 situé 33 rue du 8 mai 1945 afin d'intégrer un mur de pierre sur la parcelle cadastrée AB 333 située rue du 8 mai 1945.
- 533 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) de deux maisons sur les parcelles cadastrées AB 143, AB 144 et AB 608 situées rue du 8 mai 1945.
- 534 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) d'une maison sur la parcelle cadastrée AB 92 située 22 rue du 8 mai 1945.
- 535 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) d'une maison sur la parcelle cadastrée AB 98 située 23 rue du 8 mai 1945.
- 536 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) d'une maison sur la parcelle cadastrée AB 424 située 13 rue de l'église.
- 541 Modification de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 8 situé 39 rue du 8 mai 1945 afin d'intégrer un mur de pierre sur les parcelles cadastrées AB 41, AB 42 et AB 43 situées rue du 8 mai 1945.

- 551 Modification de 2 espaces végétalisés à valoriser (EVV) en espaces boisés classées (EBC) sur les parcelles cadastrées AB 307 et AB 311 situées rue du manoir afin de protéger 4 arbres marqueurs du paysage.

SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR

- 60 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur de la route neuve.
- 424 Modification de la zone N2 en N2sj sur une partie de la parcelle cadastrée AB 861 située route du Mont Thou, route de Collonges et route du Petit Mont Cindre.
- 573 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

SAINT-PRIEST

- 33 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s1 et d'un polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée BW 3, située allée du Fort.
- 37 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la parcelle cadastrée CL 147, hors parking, située à l'angle de l'avenue Pierre Mendès France et de la rue du Grisard.
Modification de la zone URc1b en zone URc2c sur les parcelles cadastrées CL 147 et CL 152.
- 38 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) sur la Cité Berliet.
- 39 Prolongement de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 39, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de l'avenue Pierre Mendès France, sur la parcelle cadastrée CI 478, située 9 chemin des Marendiers.
- 42 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) et évolution des enveloppes existantes des EVV sur l'ensemble de la commune.
- 59 Suppression du pan coupé de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 113, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour création de voie, situé sur la parcelle cadastrée CE 398, à l'angle des rues Fabre d'Églantine et de la Déserte.
- 87 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 88 Prolongement de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 10, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement de la route de Saint-Symphorien d'Ozon, sur les parcelles cadastrées DK 16, DK 17, DK 40 et DK 41, situées au carrefour de la rue Eugène Chevreul et de la route de Saint-Symphorien d'Ozon.
- 91 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 21, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue des Pétroles.
- 93 Suppression de deux sections de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 103, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour création de la voie Minerve et de son prolongement : sur la parcelle cadastrée EH 61 pour la première, et sur les parcelles cadastrées EH 74, EH 91, AB 217 et AB 268 pour la seconde.
- 94 Prolongement de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 80, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement de la route de Toussieu, sur les parcelles cadastrées BN 56, 217, 218 et 222.
- 95 Prolongement de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 120, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement de l'impasse d'Auvergne, sur les parcelles cadastrées DV 24 et DV 91.
- 96 Modification de la description de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 123, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon : élargissement de voie de la rue Monseigneur Ancel allant de la route de Grenoble au chemin de Genas.
- 98 Modification du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 «Manissieux» en excluant la parcelle cadastrée BH 209, et en conséquence, modification de la zone AURi1a en zone URi1b sur cette parcelle.
- 151 Modification des zones AU2 et AU3 du secteur «Le Capot» en zone A2, sur les parcelles cadastrées BI 43, 93, 122, 185, 186 et 187, situées sur les rues Clémenceau et du Capot, et en conséquence ajustement du plan assainissement.
- 161 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, situé rue de l'Égalité, sur la partie Nord de la parcelle cadastrée CM 217, pour la réalisation d'un espace vert et paysager.
- 162 Modification de la zone AU3 du secteur «La Côte Ouest» située rue du Dauphiné en zone UEi1 côté Ouest, et en zone N1 côtés Nord et Est.
Modification de la zone N2 en zone N1 sur les parcelles cadastrées AH 154 et AC 134, et en conséquence, ajustement du plan assainissement.
- 200 Modification partielle de la zone AU3 en zone A2, sur le secteur «Plaine de Manissieux Est», sur les parcelles cadastrées ZA 41 à 44, situées chemin de la Pierre Blanche, et en conséquence, ajustement du plan assainissement.

Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 102, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'une voie nouvelle, située boulevard de l'Europe.

Suppression de l'ER aux cheminements piétons ou cyclistes n° 45, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, allant de l'avenue Pierre Mendès France à Bron à l'avenue de l'Europe à Saint-Priest.

207 Inscription d'un ER aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé avenue de l'Europe pour création d'une liaison paysagère et piétonne, et en conséquence ajustement des tracés de la zone USP et de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 12 "Campus Porte des Alpes" contre le tracé du nouvel ER aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques.

Suppression ponctuelle de l'ER n° 22, au bénéfice de l'État, situé impasse de l'Hippodrome pour extension de l'université.

Inscription d'une réservation pour programme de logements, localisée 18 impasse de l'Hippodrome, dont la catégorie de logement aidé est PLUS étudiant, PLAI étudiant et PLS étudiant.

208 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 36, inscrit au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées DI 164 et 165, situées 18 rue de l'Industrie.

SATHONAY-CAMP

139 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

280 Suppression de la localisation préférentielle n° 3 pour stationnement au bénéfice de la Métropole située avenue de Pérouges.

281 Modification de la hauteur graphique des façade Félix Faure (face à la ZAC) à 13 mètres maxi pour la hauteur graphique sur bande de constructibilité principale sur les parcelles cadastrées AC 67, AC 68, AC 69, AC 70, AC 79, AC 80, AC 174, AC 177, AC 184, AC 185 ; AE 4, AE 6, AE 7, AE 10, AE 11, AE 12, AE 13, AE 14, AE 15, AE 16, AE 250, AE 251, AE 301, AE 350, AE 410, AE 411, AE 484, AE 485 situées avenue Félix Faure.

284 Inscription d'un périmètre d'attente de projet (PAP) d'aménagement global, en application de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, sur le secteur situé de l'avenue Paul Delorme, rue Nouvelle, avenue de la Gare, Allée Victor Hugo, Avenue Carnot, rue Anatole France, avenue Boutarey.

SATHONAY-VILLAGE

574 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

SOLAIZE

75 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

135 Modification de la fiche du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) n° A2 "Centre - Bourg" en complétant les caractéristiques à retenir.

136 Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Nord du Bourg".

137 Inscription d'un emplacement réservé (ER) n° 12 aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la commune, de la limite de la parcelle cadastrée AW 46 à la rue de l'Ozon.

140 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AW 46 et évolution des enveloppes existantes des EVV sur les parcelles cadastrées AX 60 à 75, situées chemin de la Blancherie.

141 Suppression du secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone N inscrit sur les parcelles cadastrées AB 5, 6 et 7 situées sur l'île de la Table Ronde.
Suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 7 "île de la Table Ronde".
Inscription de deux espaces boisés classés (EBC) et d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur le secteur de l'île de la Table Ronde.

144 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 5 "Blancherie".

188 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Côte - Blancherie".

189 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Ilot des Vergers".
Modification des hauteurs graphiques à 7 mètres sur les zones UCe4a de l'ilot des Vergers.

TASSIN LA DEMI LUNE

5 Extension de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 43 pour l'élargissement de l'avenue Charles de Gaulle, au bénéfice de la Métropole, jusqu'au 204 de l'avenue Charles de Gaulle.

6 Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 7 pour élargissement de l'avenue Maréchal Foch, au bénéfice de la Métropole, entre l'avenue de la République et la rue Jean-François Mermet.

- 9 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour cheminement piétons ou cycliste, au bénéfice de la commune, d'une largeur de 3 m, sur les parcelles cadastrées AH 76, AH 156, AH 161, AH 224, AH 228 et AH 229, situées passage Rieussec.
- 10 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 15, inscrit au bénéfice de la commune, situé de Route de Paris à Allée du Baraillon.
- 11 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour parc public sur la parcelle cadastrée AS 209 (en partie), située 5 rue de la Liberté.
- 13 Réduction de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 22, inscrit au bénéfice de la commune, situé rue Professeur Deperet, pour l'extension du cimetière.
Modification de la zone USP en URm2b sur les parcelles cadastrées AL 108 et AL 109 et partiellement sur la parcelle cadastrée AL 110, situées rue Professeur Deperet.
- 15 Modification du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Libération".
Inscription d'un périmètre d'attente de projet (PAP) d'aménagement global, en application de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, sur le secteur situé carrefour de la Libération.
- 17 Inscription d'un périmètre d'attente de projet (PAP) d'aménagement global, en application de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, sur le secteur Alaï.
- 18 Modification de la zone URm2a en zone URc2b des parcelles cadastrées AR 163 et AR 281, situées 46 à 60 avenue Général Brosset.
- 20 Modification de la zone URi2c en zone N1 des espaces naturels situés entre l'allée des Naturelles et la Voie Romaine.
- 21 Modification de la zone URi1c en zone Upp sur le secteur situé à l'angle de la route de Paris et du chemin Saint Jean.
- 24 Modification de la zone URi2c en zone URi1d sur le quartier de Montpinot au nord de la route de Paris.
- 129 Inscription dans le secteur de mixité sociale (SMS) existant de 25 % PLUS-PLAI-PLS pour les constructions existantes à partir de 7 logements créés.
- 133 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 3 boulevard urbain de l'ouest (BUO) dans le secteur des Trois Renards et le secteur d'Alaï.
Transformation en requalification de voie de l'emplacement réservé de voirie n° 3 inscrit sur boulevard du Valvert entre l'avenue Franklin Roosevelt et la porte de Valvert.
Modification des prescriptions périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A2 "Le Bourg" sur l'épaisseur des constructions et l'étroitesse des bâtiments.
Identification de l'école Marin dans le plan du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A2 "Le Bourg".
- 152 Modification de la zone UCe4a en zone UCe4b sur le secteur à l'ouest de la place, entre le chemin du Gouttet, la rue lieutenant Audras et la montée des roches.
Modification de la zone URm2d en zone URi1c sur le secteur compris dans le périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A2 "Le Bourg".
Inscription d'une marge de recul à l'angle de l'avenue du 8 mai 1945 et de la rue Professeur Deperet.
- 159 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 203 Agrandissement du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) B2 "Thimonnier" à une partie de la parcelle cadastrée AL 144, située 5b rue Barthélémy Thimonnier.
- 204 Modification de la zone USP en zone URi2c sur la parcelle cadastrée AL 279 située au 58 avenue du 11 novembre 1918.
- 205 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 18, au bénéfice de la commune, situé 112 avenue Charles de Gaulle.

VAULX-EN-VELIN

- 3 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur les murs de clôture sur la rue de la Poudrette.
Modification de l'EBP n° 3 situé au 35-37-39 rue de la Poudrette.
- 6 Modification dans le POAH, de la rédaction de la règle des secteurs de taille minimale de logements (STML) pour les constructions neuves en faisant référence aux surfaces de plancher (SDP) et non aux nombres de logements.
Modification de la zone AU2 en zone A2 de part et d'autre de la voie nouvelle 79 entre les rues Jean Jaurès et Racine.
Suppression partielle de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 79, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de voie nouvelle, de la rue Jean Jaurès au Nord à la rue Racine au Sud.
- 8 Inscription d'un ER aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la commune, situé entre la rue Jean Jaurès et l'ER aux équipements publics n° 48, inscrit au bénéfice de la commune, pour groupe scolaire et équipement sportif, situé rue Marcel Cachin.
- 10 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la maison implantée sur la parcelle cadastrée AT 437, située 24 rue Victor Hugo.

- 11 Modification de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 8, situé 26 avenue Georges Rouge.
- 14 Suppression du périmètre d'attente de projet (PAP) n° 1 localisé entre les rues Lamartine, Louis Duclos, Lavoisier, et Marcellin Berthelot.
Création d'une orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) sur ce secteur.
- 16 Modification de la zone A2 en zone UPp sur la parcelle cadastrée AR 20 située chemin de la Digue, au bout de la rue Franklin.
- 18 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de part et d'autre de l'avenue Paul Marcellin entre la rue de la République au Nord et l'avenue Salvador Allende au Sud.
Modification de la zone UCe4a avec une hauteur graphique de 13 mètres :
- au centre de la rue Paul Marcellin en zone URm2a,
- au Sud de la rue Paul Marcellin en zone URm2 avec une hauteur graphique de 13 mètres et un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 0.4.
Création d'une discontinuité obligatoire sur le côté Ouest de la rue Paul Marcellin.
Suppression en partie Sud du linéaire toutes activités situé côté Ouest de l'avenue Paul Marcellin.
- 22 Inscription d'une polarité d'hébergement hôtelier et touristique de plafond 100 chambres, en la calant sur le polygone d'implantation existant entre l'avenue Gabriel Péri, les rues Emile Zola, François Rabelais et Jules Romain.
- 27 Inscription d'un coefficient de pleine terre (CTP) graphique de 30 % dans le secteur de zone URi1a autour de la rue du Chardonnet.
Inscription d'un CTP graphique de 40 % dans le secteur de zone URi1b autour de la rue de l'Espérance.
Modification de la fiche du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) B2 "Le canal habité", situé 63 avenue de Bohlen.
- 28 Inscription d'une marge de recul sur la frange Est du boulevard urbain Est (BUE) entre le canal au Nord et le Sud du BUE.
Ajout d'une trame de zone AU3 manquante entre l'avenue Garibaldi au Nord et la rue Marius Grosso au Sud.
- 29 Actualisation de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) 2.3 "Carré de Soie - Secteur Genas-Poudrette-Dumas-Salengro".
Modification du périmètre et actualisation de l'OAP 2.5 "Carré de Soie - Secteur Blein - Salengro".
- 30 Réduction du périmètre de la polarité commerciale plafond 300 m² en excluant les parcelles cadastrées BR 406, 407 et 416, et en suivant une bande de 30 mètres à l'Est depuis l'avenue Salengro.
- 31 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour le prolongement de la promenade jardinée entre l'avenue Bataillon Carmagnole Liberté au Nord et la rue Alexandre Dumas au Sud.
- 132 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat .
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 161 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée ZC 5, située 5 chemin du Machet.
- 168 Création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s3, sur la parcelle cadastrée AI 11 située chemin de la Bletta, avec un coefficient d'emprise au sol (CES) graphique maximum de 0.25.
- 196 Modification de la zone UCe4a en zone Uce4b sur le périmètre défini par la rue Franklin au Nord, la rue Auguste Blanqui à l'Est, la rue Victor Hugo au Sud, et l'avenue Georges Rougé à l'Ouest.
- 198 Modification de la zone URm2b en URm2c de part et d'autre de la rue Jean et Joséphine Peyri et de l'impasse de la Condamine.
- 223 Modification de la fiche du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A3 "Cité de la Rive", situé de part et d'autre de la rue de la Cité de la Rive.
- 224 Inscription en élément bâti à préserver (EBP) de l'église Saint-Joseph, sur la parcelle cadastrée BP 351, située au 57 avenue Roger Salengro.
- 225 Inscription en élément bâti à préserver (EBP) de l'école Ambroise Croizat, située au 77-83 avenue Salengro.
- 226 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) de part et d'autre de l'avenue Joliot Curie et de la rue Pierre Corneille.
- 227 Inscription de deux éléments bâtis patrimoniaux (EBP), sur les parcelles cadastrées BC 161 et BC 900 situées respectivement aux 16 rue Alfred Béraud et 33 rue Centrale.
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BC 161.
- 228 Extension du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A2 "Nord du Village" sur le secteur de part et d'autre de la rue Louis Duclos.
- 229 Extension du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 "Le Village" sur les deux secteurs suivants
- de part et d'autre de la rue Auguste Blanqui, à l'Ouest de la rue Louis Duclos, au Sud de la rue Franklin, au Nord de la rue Victor Hugo,

- de part et d'autre de l'avenue Georges Rougé et de la rue Victor Hugo, à l'Ouest de la rue Anatole France.

Modification de la zone URc1a en zone UPr, entre l'avenue du 8 Mai 1945 au Nord et l'avenue Gaston Monmousseau et principalement à l'Ouest de l'avenue Maurice Thorez, sur le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) "Mas du Taureau".

- 230 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur ce périmètre. Modification des emplacements réservés (ER) de voirie n° 75 et 76, inscrits au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour respectivement, l'élargissement de l'avenue du 8 Mai 1945 et la création de la voie nouvelle 76. Inscription de trois polygones d'implantation avec des hauteurs graphiques pour le gymnase, le groupe scolaire et le pôle de formation. Inscription de nouveaux linéaires toutes activités et modification de la polarité commerciale avec un plafond de 3 500 m² de surface de plancher (SDP), sur le centre du quartier.

Création d'un secteur de taille minimale de logements sur l'existant (STMLe) à partir de 2 logements créés, 70 % de la surface de plancher (SDP) du programme de logements doit comprendre des T3 et plus.

- 299 Ce STMLe se répartit sur 4 périmètres de la commune :
- Village / Jaurès / République / Anatole France,
- Peyri / Picasso / Cuzin,
- Petite Cité Tase,
- Salengro centre-sud.

- 354 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur les trois bâtiments implantés sur la parcelle cadastrée BR 51, située avenue Bataillon Carmagnole Liberté. Modification en conséquence de la fiche du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A5 "Petite Cité Tase".

- 380 Transformation des zones de protection autour de l'usine de potabilisation VEOLIA du site de Croix-Luizet située rue de la Feyssine : la zone ZPI devient ZPR, et la zone ZPE devient ZP.

VENISSIEUX

- 43 Modification des zones UCe4a et URm2b en zone USP autour du groupe scolaire Laurent Gérin, situé sur l'îlot délimité par le boulevard Laurent Gérin, les rues Emile Zola, Victor Hugo et l'impasse du Petit Clos.

- 46 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) sur les parcelles cadastrées AP 34 et AP 35, situées 13 rue des Frères Amadéo.

Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 10 "Puisoz - Grand Parilly".

- 47 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 3, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour équipement culturel, espaces verts et stationnement, situé boulevard Laurent Bonnevey et avenue Jules Guesde.

Inscription d'une localisation préférentielle pour équipement culturel et d'enseignement sur la parcelle cadastrée AK 72, au bénéfice de la Métropole de Lyon, délimitée par la rue du Puisoz, la rue Simone Veil, l'avenue Jules Guesde et le boulevard Laurent Bonnevey.

Inscription d'une polarité commerciale plafond 300 m² sur les parcelles cadastrées AK 77 et AK 78.

- 49 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur Guesde – Pagnol - Thiolay. Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de la rue du Thiolay.

Modification de la zone URm1d en zone AURm1d, à l'Est de l'avenue Jules Guesde.

- 50 Ajustement de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 "République - Péri". Modification de la zone AURm1c située sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée BD 16 afin que cette parcelle soit en zone URm1 sur son ensemble.

- 52 Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Le Monery". Modification de la zone AURi1a en zone AURm2a, de part et d'autre de la rue Paul Dukas.

- 54 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) et évolution des enveloppes existantes des EVV sur l'ensemble de la commune.

- 55 Modification de la zone UEi1 en zone N2sj sur la parcelle cadastrée BM 3.

Modification des zones URc1a :

- 56 - en zone URm2b en continuité Ouest de la rue Victor Hugo, sur les parcelles cadastrées BK 234 à 237 et partiellement BK 238, situées rue Victor Hugo,
- en zone UEi1, sur le parc d'activité Bourdarias délimité par les rues Bourdarias, Martyrs de la Résistance, Abbé Glasberg et l'avenue du 8 mai 1945,
- sur les parcelles formant une frange renouvelée le long de la rue Jean Cagne :
* en zone URm1b au sein de la ZAC Vénissy et aux abords de la rue du Cerisier,
* en zone URm1c, au Sud de la rue Lyvet, en continuité de la zone mitoyenne, au Sud de l'avenue d'Oschatz.

- 57 Apport de précisions dans la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A4 "Cité Charréard".

- 58 Apport de précisions dans la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A6 "Faubourg du Moulin à Vent".

- 60 Modification de la rédaction de la règle des Secteurs de Taille Minimale de Logements (STML) pour les constructions neuves en faisant référence aux surfaces de plancher (SDP) et non aux nombres de logements.
- 102 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 104 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées CI 20 à 23, situées sur l'îlot au Nord de la rue Alfred Dreyfus.
- 106 Inscription d'un secteur de mixité sociale (SMS) multi-secteurs s'appliquant pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 1 500 m² de surface de plancher (SDP) et imposant un minimum de 25 % PLUS-PLAI-PLS.
- 107 Apport de précisions dans la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) B1 "Cité du Cluzel".
- 110 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) sur la parcelle cadastrée AV 2, située à l'angle des boulevards Joliot Curie et Marcel Sembat, à destination de bureau à hauteur de 66 % maximum de la surface de plancher (SDP) de la zone.
- 111 Modification l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Îlot Médiathèque".
- 133 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) sur la cité Sablon.
Modification de la zone AUEi1 en zone N2sj sur la parcelle cadastrée AZ 103.
- 180 Suppression du débouché de voirie situé sur cette parcelle le long du chemin de Tâche Velin.
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 9 "Pressensé - Frères Bertrand".
- 184 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BK 61 et BK 62, situées à l'angle des rues Emile Zola et Victor Hugo.
- 186 Modification de la numérotation du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) "Le Faubourg du Moulin à Vent" A6 inscrit en A9.
- 190 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur "Viviani".
Modification de la zone URm1c en zone AURm1c, sur les parcelles cadastrées AE 1 à 6, situées à l'angle des avenues Viviani et Francis de Pressensé.
- 197 Modification des seuils minimaux de déclenchement d'opérations définis dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Joliot Curie Croizat Maréchal".
- 201 Modification de la zone AU3 du secteur Nève en zone A2, sur l'îlot situé au Nord du boulevard urbain Sud et à l'Ouest du chemin de Saint-Symphorien, et en conséquence, modification du plan assainissement sur le périmètre de cette zone A2.
- 202 Modification de la zone AU3 du secteur Carreau, en zone A2, sur la frange située entre le chemin de la Glunière et la route Départementale 95, et en conséquence, modification du plan assainissement sur le périmètre de cette zone A2.
- 209 Inscription d'un cheminement à préserver, sur la parcelle cadastrée CA 23, située au Sud de l'avenue Maurice Thorez à l'angle de la rue Honoré Daumier.

VERNAISON

- 75 Modification de la zone URi2c en URi2d sur la partie située de la parcelle cadastrée AI 28 jusqu'à la zone N2, au sud de la zone AU2, dans le secteur du Bois Comtal.
- 161 Modification de la rédaction de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Les Garennes", route de Givors.
- 163 Élargissement de l'emplacement réservé (ER) n° 1 aux cheminements piétons ou cyclistes situé de la rue du Bac à la route de Givors, au bénéfice de la commune, passant de 3 m à 5 m.
- 166 Modification de la hauteur graphique de 9 m à 7 m de la zone UCe4b située à l'angle de la route des Condamines et du chemin des Rivières.
- 167 Création de l'emplacement réservé de voirie n° 21, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'élargissement à 10 mètres de la route des Condamines, à proximité du carrefour avec la rue de la Maçonnière.
- 226 Suppression partielle de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 10 situé chemin des Ferratières, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur les parcelles cadastrées AL 10 et AL 11.
- 228 Modification des zones UCe4b et URm2c en zones AURi2c, AUri1b et UPP dans le secteur délimité par la rue de Corcelles, le chemin du Pelet et le chemin de Luzieux.
Modification de la rédaction, du plan et de la légende de l'orientation d'aménagement et de programmation n° 3 Griset.
- 229 Modification du périmètre du secteur de mixité sociale n° 1 qui comprend dorénavant l'actuel périmètre du secteur de mixité sociale n° 2.
Suppression du secteur de mixité sociale (SMS) n° 2.
- 241 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

Classement en URm2d au lieu de URm2b du secteur compris entre la rue du Port Perret et la voie ferrée, au nord du prolongement de la rue de la Chapelle.

VILLEURBANNE

- Sur le secteur situé de part et d'autre de l'avenue Marcel Cerdan :
- suppression des polygones d'implantation et des hauteurs graphiques correspondantes,
 - modification de la zone UEI en zone USP,
- 5
- inscription d'une hauteur de 19 mètres,
 - suppression des polarités bureau, commerciale, d'hébergement hôtelier et touristique,
 - inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, situé sur Marcel Cerdan sur les parcelles cadastrées BX 40, 42 et 44, pour espace vert et extension du stade Georges Lyvet.
- 34
- Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AX 231, située 56 rue du Champ de l'Orme.
- 35
- Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées BL 391 et BL 392, situées 14 rue Alexandre Boutin.
- 36
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AY 33, allant du 75 au 89 rue du 8 mai 1945.
- 37
- Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel, arbre remarquable, sur la parcelle cadastrée AV 103, située à l'angle de l'impasse des Lilas et de l'avenue Francis de Pressensé.
- 38
- Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) et d'espaces boisés classés (EBC) ponctuels sur la parcelle cadastrée AV 2, située côté Ouest de la rue Antoine Bernoux, entre les rues Francis de Pressensé au Nord et Anatole France au Sud.
- 39
- Inscription d'espaces végétalisés à Valoriser (EVV) de part et d'autre de l'impasse Brive, et inscription de trois espaces boisés classés (EBC) ponctuels - arbres remarquables.
- 40
- Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée BP 48, située à l'angle Sud-Ouest des rues Paul Verlaine et du 4 août 1789.
- 41
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée CL 425, située à l'angle Nord-Ouest des rues Charny et de l'Amitié.
- 42
- Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel, arbre remarquable, sur la parcelle cadastrée CO 248, située 2 rue du docteur Dolard.
- 43
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BH 111, située à l'angle des rues Bonnet et de Bruxelles.
- 44
- Suppression de la polarité hôtelière située à l'angle Nord-Ouest des rues du Souvenir Français et Léon Blum.
- 45
- Inscription, sur la parcelle cadastrée BS 3, située du 10 au 22 rue de France, de trois polygones d'implantation, avec les hauteurs correspondantes de 24, 27, et 44 mètres.
- Suppression des débouchés de voirie situés à l'Est de la rue de France et à l'Ouest de la rue du 1^{er} mars 1943.
- Inscription d'un débouché piétonnier à l'Est de la rue de France.
- 46
- Inscription d'un périmètre d'attente de projet (PAP) d'aménagement global, en application de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, sur les secteurs "Balland - Bergonier", délimité au Nord par la zone URi1a située rues de Venise et Chambfort, à l'Est par les rues Bourgchanin, Pierre Voyant et Pasteur, au Sud par les rues du 4 août 1789 et Bergonier, et à l'Ouest par les rues Victor Basch et du 4 août 1789.
- 51
- Inscription de trois emplacements réservés (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, pour création de terrains de sports, sur les parcelles cadastrées :
- AL 6, AL 7 et AL 9, situées à l'angle des rues du Capitaine Ferber et Rouget de l'Isle,
 - AL 50, située rue Rouget de l'Isle,
 - AL 17, située à l'angle de la rue de la Cloche et de l'avenue Monin.
- 52
- Modification des zones AU1 et URi1a en zone UL, situées à l'Ouest de la rue du Luizet entre l'avenue Albert Einstein au Nord et la place de Croix-Luizet au Sud, et en conséquence, inscription d'une hauteur de 13 mètres sur cette zone.
- Inscription d'une localisation préférentielle pour équipements, au bénéfice de la commune, située à l'angle de la rue du Luizet et de l'avenue Albert Einstein, pour la réalisation d'un groupe scolaire.
- Inscription d'un emplacement réservé aux équipements publics, au bénéfice de la commune, situé sur la parcelle cadastrée AI 113, au 18 rue du Canada, pour la réalisation d'équipements sportifs.
- 54
- Suppression de la polarité hôtelière située sur les parcelles cadastrées BA 211, 296 et 309, localisées 18 rue du 8 mai 1945, et inscription d'un linéaire toutes activités en lieu et place.
- 56
- Suppression de la polarité hôtelière inscrite sur le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Soie délimitée par les rues Jean Bertin, de la Soie, Olympe de Gouges et l'allée Assia Djebal.
- Inscription de linéaires toutes activités notamment côté Sud de la rue Léon Blum, entre la rue de Francia à l'Ouest et la rue de la Poudrette à l'Est, et autour de l'îlot au Nord Est de la ZAC.
- 57
- Inscription d'un linéaire toutes activités sur la parcelle cadastrée CM 211, située à l'angle Sud Est des rues Jean Jaurès et Rhonat.

- 58 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) sur les parcelles cadastrées BL 12 et BL 13, situées 3 à 6 place Charles Hernu.
- 59 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) sur la parcelle cadastrée BL 313, située 23 rue Jules Vallès à l'Ouest et 16 rue d'Inkermann à l'Est.
Modification de la zone UEi1 en zone UEi2 sur cette parcelle, et inscription d'une seule hauteur graphique de 13 mètres.
Modification en zone USP :
- de la zone UEi1 située sous l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 95, inscrit au bénéfice de la commune, situé du 59 au 61 cours de la République / Rue Hippolyte Kahn, pour équipements municipaux et espaces verts,
60 - de la zone UEi1 sur les parcelles cadastrées BN 71 et BN 72, situées à l'angle Sud-Ouest du cours de la République et de la rue Anatole France,
- de la zone URm1 sur la parcelle cadastrée BN 78, située au Sud de l'ER aux équipements publics n° 95.
- 64 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, pour extension du groupe scolaire Descartes, sur les parcelles cadastrées BE 164 et 165, situées 16 rue Alexis Perroncel.
- 65 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), sur la parcelle cadastrée BB 22, située au 35 rue Georges Courteline.
Inscription de deux polygones d'implantation sur cette parcelle.
- 68 Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 75, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la route de Genas, côté Nord entre la rue de la Pouponnière à l'Ouest et la place Kimmerling à l'Est, et en conséquence décalage des hauteurs au droit de l'ER de voirie modifié.
- 69 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée BD 38, allant du cours Émile Zola à l'esplanade Agnès Varda, et en conséquence, suppression de la hauteur sur cette parcelle.
- 71 Inscription d'un polygone d'implantation, sur la parcelle cadastrée BA 107, située à l'angle des rues de la Boube et du 8 mai 1945.
- 72 Suppression du secteur de mixité sociale (SMS) sur le périmètre quartier et politique de la ville (QPV) "Saint-Jean" en zone d'aménagement et de rénovation urbaine (ANRU).
- 73 Évolution des règles prescrites par les secteurs de mixité sociale (SMS) existants avec l'intégration du bail réel solidaire (BRS).
- 74 Création d'un secteur de taille minimale de logements (STML) n° 3 à l'échelle de la commune concernant des opérations sur construction existante à destination d'habitation créant 3 logements ou plus : 80 % minimum de la surface de plancher (SDP) du programme de logements doit correspondre à des T2 et plus.
- 76 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AI 222, située 7 rue Marcel Dutartre.
- 78 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) de part et d'autre de la rue de Delle.
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées CH 15 à CH 18.
- 80 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) et d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée CN 25, située 7 rue Louis Braille.
- 82 Inscription d'une hauteur de 19 mètres sur l'emprise de l'emplacement réservé (ER) pour équipements publics n° 97, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour collège et équipement sportif, situé du 371 au 381 cours Émile Zola.
- 83 Modification de la hauteur de 16 à 13 mètres sur la bande constructible secondaire (BCS) de la rue Greuze.
- 84 Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 35 % sur la zone URm2 située de part et d'autre de la rue des Tilleuls.
- 133 Actualisation du rapport de présentation / indicateurs de suivi du volet Habitat.
Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 136 Suppression de la réservation pour programme de logements n° 4, inscrite sur la parcelle cadastrée BL 21, située 13 rue Dedieu.
- 138 Suppression du périmètre d'attente de projet (PAP) n° 5 "Poudrette, Bel Air, T3".
- 139 Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) 2.2 "Amande",
Diminution des hauteurs en passant de 16 mètres à 13 mètres, sur le tènement situé de part et d'autre de la rue Francia, entre la rue Decomberousse au Nord et la rue de la Soie au Sud.
- 140 Apport de précisions dans la rédaction de la fiche de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 94, situé 112 rue de la Poudrette.

- Suppression des emplacements réservés (ER) :
- de voirie n° 172, n° 177 et n° 178, inscrits au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de voies,
 - aux cheminements piétons ou cyclistes n° 12 et n° 14, inscrits au bénéfice de la commune,
 - aux espaces verts n° 79, au bénéfice de la commune,
- et aux équipements publics n° 78, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour une place publique, Inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) en lieu et place de ces ER supprimés.
- 173** - aux chemins piétons ou cyclistes n° 12 et n° 14, inscrits au bénéfice de la commune, et aux équipements publics n° 78, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour une place publique, Inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) en lieu et place de ces ER supprimés.
- 175** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BV 140, situé 108 boulevard Eugène Réguillon.
- 176** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BV 135, situé 104 boulevard Eugène Réguillon.
- 179** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur l'îlot bordé par les rues Bergonier, Victor Basch, du 4 août 1789, Pasteur et le cours Emile Zola.
- 180** Suppression de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 10 "Quartier Saint Jean".
- 185** Inscription d'un périmètre d'attente de projet (PAP) d'aménagement global, en application de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme, sur le secteur des Poulettes situé entre la rue Perroncel au Nord, la rue des Bienvenus à l'Est, l'impasse des Fontanières et la rue Raspail au Sud, et la rue Mauvert à l'Ouest.
- 186** Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées CK 78 et 79, du 8 au 10 rue des Fleurs, pour un groupe scolaire.
- 187** Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) aux espaces verts n° 102, inscrit au bénéfice de la commune pour réalisation d'un parc, situé entre la rue Primat au Nord et la ligne de transport T3 Rhône Express.
Décalage vers l'Est du débouché de voirie inscrit sur la parcelle cadastré CI 129, située côté Sud de la rue Primat.
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Grandclément gare".
- 189** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la maison située sur la parcelle cadastrée CI 48, située 50rue Léon Blum, à l'angle avec l'impasse Carotte.
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Grandclément Gare".
- 191** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée CL 305, située 45 rue Antonin Perrin.
- 193** Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées CN 154, CN 155 et CN 156, situées du 55 au 61 avenue Antoine de Saint Exupéry, pour la réalisation d'un groupe scolaire.
- 194** Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 85, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue du 8 mai 1945, entre la rue Louise Michel au Nord et la rue du Champ de l'Orme au Sud, et en conséquence décalage des hauteurs au droit de l'ER de voirie modifié.
- 250** Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AY 332, située le long de la rue du 8 mai 1945.
- 251** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AT 70, située rue du 8 mai 1945 à l'angle avec la rue Francis de Pressensé.
- 252** Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) sur les parcelles cadastrées BH 1, BI 109 et BI 111, localisées du 74 au 78 boulevard du 11 novembre 1918, au 3 avenue Condorcet et au 64 boulevard du 11 novembre 1918.
- 253** Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) sur la parcelle cadastrée BP 62, localisée du 6 au 10 rue du Nord.
- 257** Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Grandclément Gare".
Création de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) "Ilot Poizat Gare".
Modification de la zone UEi1 en zone UPr entre les rues Poizat et Guillotte.
Augmentation de la hauteur de 10 mètres à 22 mètres en partie Nord, et de 10 mètres à 34 mètres en partie Sud sur cette nouvelle zone UPr.
Extension de la zone polarité commerciale 1 000 m².
Extension du linéaire toutes activités le long de la rue Poizat, au Nord puis à l'Ouest de celle-ci.
- 260** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée CO 21, située 7 rue du Docteur Dolard.
- 261** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AZ 75, située 57 rue Octavie.
- 262** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BN 118, du 121 au 133 rue Louis Becker et du 52 au 60 rue Racine.

- 265** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BN 118, du 121 au 133 rue Louis Becker et du 52 au 60 rue Racine.
- 266** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel, arbre remarquable, sur la parcelle cadastrée BN 134, située 70 rue Racine.
- 267** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée CO 104, située 10 rue Lafontaine.
- 268** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AI 19, située 17 passage des Antonins.
- 269** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AT 33, située 15 rue des Boucherets.
- 270** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées BB 284 et BB 291, situées 46 et 50 rue Alexis Perroncel.
- 271** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée BB 103, située 45 rue de la Filature.
- 272** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BH 30, située 45 rue de Bruxelles, à l'angle de la rue Marteret.
- 273** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BM 305, située 105 rue Dedieu.
- 276** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BN 118, du 121 au 133 rue Louis Becker et du 52 au 60 rue Racine.
- 277** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BE 170, située 34 avenue Roger Salengro.
- 278** Inscription d'un espace boisé classé (EBC), arbre remarquable, sur les parcelles cadastrées BC 8 et BC 9, situées 2 et 2bis rue Viret.
- 279** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BC 161, située 9 rue de la Famille.
- 280** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AZ 7, située à l'angle des 21 à 23 rue des Bienvenus et de la rue Alexis Perroncel.
- 281** Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée BK 21, située 7 rue Général Dayan.
- 286** Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BI 76, située à l'angle Nord-Ouest des rues Lakanal et Mozart.
- 327** Suppression de la réservation pour programme de logements n° 16, inscrite sur la parcelle cadastrée BL 280, située 56 rue des Charmettes.
- 328** Suppression de la réservation pour programme de logements n° 19, inscrite sur la parcelle cadastrée BN 24, située 59 rue d'Alsace.
- 329** Suppression de la réservation pour programme de logements n° 25, inscrite sur la parcelle cadastrée BA 124, située 54 rue du 8 mai 1945.
- 330** Inscription d'une réservation pour programme de logements sur la parcelle cadastrée CM 13, située 19 rue Frédéric Mistral, dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI.
- 331** Création d'un nouveau secteur de mixité sociale (SMS) n° 5.
Évolution du SMS du quartier politique de la ville (QPV) "Tonkin" en SMS n° 5.
- 332** Création d'un nouveau secteur de mixité sociale (SMS) n° 5.
Évolution du SMS du quartier politique de la ville (QPV) "Les Brosses" en SMS n° 5.
- 333** Création d'un nouveau secteur de mixité sociale (SMS) n° 5
Évolution du SMS du quartier politique de la ville (QPV) "Jacques Monod" en SMS n° 5
- 334** Suppression du secteur de mixité sociale (SMS) sur le périmètre quartier et politique de la ville (QPV) "Les Buers Nord" en zone d'aménagement et de rénovation urbaine (ANRU).
- 339** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur les bâtiments localisés sur les parcelles cadastrées BM 223, BM 226, et partiellement BM 224, situées 41 et 43 rue Anatole France.
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 13 "Mansard".
- 341** Inscription, sur la parcelle cadastrée CK 59, située 7 rue Christian De Wett, d'un élément bâti patrimonial (EBP), d'un espace boisé classé (EBC) et d'un espace végétalisé à valoriser (EVV).
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Grandclément Gare".
- 342** Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP), sur la parcelle cadastrée BT 191, située 262 rue du 4 août 1789.
Suppression partielle de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 129, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue du 4 août 1789, sur les parcelles cadastrées BT 190 et BT 191, et en conséquence, modification des hauteurs au droit de l'ER supprimé.

- 344 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AI 147, située 13 rue Prisca.
Inscription d'un EBP et d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AI 148, située 2 place Croix Luizet.
- 346 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP), sur les parcelles cadastrées CO 124 et CO 125, situées 8 avenue Saint Exupéry, à l'angle du 42 rue de Richelieu.
- 347 Modification du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A6 "Mansard-Bastille" avec extension vers le Sud en intégrant l'îlot au Nord de la rue Damon et au Nord de la rue Dedieu de part et d'autre de la rue Magenta.
Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP), sur la parcelle cadastrée BN 37, située 7 bis rue Damon.
- 348 Extension du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A10 "Cours Tolstoï et place Albert Thomas" de part et d'autre de la rue de Lorraine, au Sud de la rue Louis Becker.
- 349 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) à l'Est de la rue Cyprian, de part et d'autre de la rue Louis Bocquet et de l'impasse Buyet jusqu'à la rue du Port, puis au Sud de la rue Jules Guesde, de part et d'autre de la rue Jean-Baptiste Durand.
- 350 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) autour de la place des Maisons Neuves et de part et d'autre de la rue Victor Hugo.
- 351 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) de part et d'autre de l'impasse des Lilas.
Inscription d'Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) à l'ouest de la rue des Lilas.
- 367 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées CD 138, CD 139, et CD 140, pour réalisation d'un groupe scolaire, côté Ouest de la rue Séverine.
- 368 Inscription d'une localisation préférentielle pour parc public, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur une partie de la parcelle cadastrée BB 268, située entre les rues du Pérou au Nord, Édouard Vaillant à l'Est, Alexis Perroncel au Sud et Yvonne à l'Ouest.
- 371 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts, sur la parcelle cadastrée BL 231, au bénéfice de la commune, pour la réalisation d'un jardin public ou de jardins familiaux, au droit du 79 rue des Charmettes.
- 372 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur les parcelles cadastrées BB 109 à 112, situées du 3 au 7 bis rue des Alliés.
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BB 111 et BB 112.
- 375 Modification de la zone N1 en zone N2sj, sur les parcelles cadastrées AN 88 et AN 89, situées rue du Roulet.
- 376 Transformation des zones de protection autour de l'usine de potabilisation VEOLIA du site de Croix-Luizet située rue de la Feyssine : la zone ZPI devient ZPR, et la zone ZPE devient ZP.
- 377 Création d'un nouveau secteur de mixité sociale (SMS) n° 5.
Évolution du SMS du quartier politique de la ville (QPV) "Les Buers Sud" en SMS n° 5.
- 378 Extension de la servitude de tailles minimales de logement (STML) n° 2 sur un périmètre de 500 mètres autour des projets des lignes de tramway T6, T9, et "centre Est".
- 381 Modification du secteur de stationnement C en B dans le quartier Maisons Neuves au Sud-Ouest de la commune, en limite avec le troisième arrondissement de Lyon.
- 383 Suppression partielle de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 141, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement de l'avenue Roger Salengro, sur la parcelle cadastrée BH 96, et en conséquence, modification des hauteurs au droit de l'ER supprimé.
- 385 Mise en cohérence du plan habitat avec les périmètres :
- de la zone d'aménagement concertée (ZAC) "Grandclément Gare",
- et des projets urbains partenariaux (PUP) "Amblard", "secteur Mansard", "Ilôt Lafontaine-Aynard" et "secteur du 1^{er} mars 1943".